

# *ski-doo*®



# 2012

## GUIDE DU CONDUCTEUR

Comprenant  
Informations de sécurité,  
renseignements sur le véhicule  
et l'entretien

# Skandic<sup>MC</sup> SWT V800

### AVERTISSEMENT

Lisez attentivement ce guide du conducteur.  
Il contient d'importantes consignes de sécurité.  
Âge minimal recommandé du conducteur: 16 ans.  
Conserver ce Guide du conducteur dans le véhicule.

6 1 9 9 0 0 2 1 5

## AVERTISSEMENT DE SÉCURITÉ

Toute omission de se conformer aux mesures préventives et aux instructions de sécurité contenues dans ce Guide du conducteur, le *DVD DE SÉCURITÉ* et les étiquettes sur le véhicule pourrait occasionner des blessures, y compris le décès.

Le présent Guide du conducteur et le *DVD DE SÉCURITÉ* doivent accompagner la motoneige lors de la revente.



Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

Au Canada, les produits sont distribués par Bombardier Produits Récréatifs inc.

Les marques de commerce suivantes sont des marques de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses filiales.

ROTAX<sup>MC</sup>

SKANDIC<sup>MC</sup>

Ski-Doo<sup>®</sup>

XPS<sup>MC</sup>

D.E.S.S.<sup>MC</sup>

# AVANT-PROPOS

Nous désirons vous féliciter d'avoir fait l'achat d'une toute nouvelle motoneige Ski-Doo®. Peu importe le modèle que vous avez choisi, vous profiterez de la garantie de Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP) et serez soutenu par un réseau de concessionnaires autorisés de motoneiges Ski-Doo disposé à fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous aurez besoin.

Votre concessionnaire tient à ce que vous soyez entièrement satisfait. Il a reçu la formation requise pour faire la préparation et la vérification initiale de votre motoneige et a effectué les derniers réglages en fonction de votre poids et du type de terrain avant que vous en preniez possession.

À la livraison, on vous a expliqué la garantie et on vous a fait signer la *LISTE DE VÉRIFICATION DE PRÉLIVRAISON* pour s'assurer que la préparation de votre véhicule vous satisfaisait pleinement.

## S'instruire avant de partir

Pour votre sécurité, celle de votre passager en plus de celle des personnes à proximité, lisez les sections suivantes avant d'utiliser votre véhicule:

- *INFORMATIONS DE SÉCURITÉ*
- *RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE.*

Lire également toutes les étiquettes de sécurité apposées sur la motoneige et visionner attentivement le *DVD DE SÉCURITÉ.*

Tous les conducteurs devraient s'inscrire à un cours de sécurité donné par un instructeur reconnu. Pour plus de renseignements, communiquer avec votre concessionnaire ou les autorités locales.


Ne pas tenir compte des avertissements contenus dans ce guide peut mener à des BLESSURES GRAVES et même au DÉCÈS.

## Information concernant la sécurité

L'information particulièrement importante contenue dans ce Guide du conducteur est identifiée par les symboles et les mots suivants:

### AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques de blessure grave, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évite pas.

 **ATTENTION** Avertit d'une situation comportant des risques de blessure modérée ou mineure, si on ne l'évite pas.

**AVIS** Avertit d'un risque d'endommager gravement le véhicule ou une (ou des) pièce(s) si l'instruction n'est pas suivie.

## À propos de ce guide du conducteur

Ce guide a pour but d'aider le propriétaire, le conducteur et le passager à se familiariser avec le véhicule, son fonctionnement, sa conduite sécuritaire et son entretien.

Ce guide est indispensable pour connaître l'utilisation appropriée du véhicule. Le conserver dans le véhicule en tout temps pour pouvoir y référer.

Conservez ce guide dans le véhicule pour pouvoir vous y référer relativement à l'entretien, au diagnostic et à la formation des autres.

Notez que ce guide est disponible dans plusieurs langues. En cas de divergence d'informations, la version originale anglaise a préséance.

Si vous désirez consulter et/ou imprimer une copie supplémentaire de votre Guide du conducteur, il suffit d'aller sur le site [www.guidesconducteur.brp.com](http://www.guidesconducteur.brp.com).

L'information présentée dans ce document est correcte au moment de publier. Il faut noter toutefois que BRP poursuit une politique d'amélioration continue de ses produits, mais sans s'engager à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements de dernière minute, il peut donc y avoir certaines différences entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et fiches techniques du présent guide. BRP se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonctions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

Ce Guide du conducteur ainsi que le *DVD DE SÉCURITÉ* devraient être dans le véhicule au moment de la vente.

---

# TABLE DES MATIÈRES

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>1</b>
S'instruire avant de partir .....	1
Information concernant la sécurité .....	1
À propos de ce guide du conducteur .....	1

## **INFORMATIONS DE SÉCURITÉ**

<b>PRÉCAUTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL</b> .....	<b>8</b>
Empoisonnement au monoxyde de carbone .....	8
Incendies et autres dangers associés à l'essence .....	8
Brûlures sur les composants chauds .....	8
Accessoires et modifications .....	9

<b>MESSAGES DE SÉCURITÉ SPÉCIAUX</b> .....	<b>10</b>
--	-----------

<b>CONDUITE DE LA MOTONEIGE</b> .....	<b>14</b>
Vérification de préutilisation .....	14
Comment conduire .....	16
Transport d'un passager .....	18
Variations dans la conduite et le terrain .....	19
Environnement .....	23

<b>ÉTIQUETTES IMPORTANTES SUR LE VÉHICULE</b> .....	<b>26</b>
Étiquette mobile .....	26
Étiquettes de sécurité .....	26
Étiquettes de conformité .....	30
Étiquettes de renseignements techniques .....	30

## **RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE**

<b>COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT</b> .....	<b>32</b>
1) Manette d'accélérateur .....	33
2) Manette de frein .....	33
3) Manette du frein de stationnement .....	33
4) Voyants .....	34
5) Levier de changement de vitesse .....	34
6) Guidon .....	34
7) Courroie de maintien .....	34
8) Bouton de démarrage .....	35
9) Interrupteur coupe-circuit du moteur .....	35
10) Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur .....	37
11) Commutateur d'éclairage .....	37
12) Indicateur de vitesse .....	37
13) Totalisateur général .....	38
14) Totalisateur journalier/affichage .....	38
15) Bouton sélecteur de mode .....	38
16) Bouchon du réservoir d'essence .....	39
17) Interrupteur de poignées chauffantes .....	39

<b>COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT (suite)</b>	
18) Interrupteur de manette d'accélérateur chauffante.....	39
19) Attaches du capot.....	39
20) Prise de courant.....	39
21) Fusibles.....	40
22) Poignées de levage avant et pare-chocs avant.....	41
23) Compartiment de rangement.....	41
24) Porte-bagages arrière.....	42
25) Nécessaire d'outils.....	42
26) Attelage.....	42
27) Protecteurs.....	42
28) Pare-brise.....	42
29) Siège modulaire.....	42
30) Dossier.....	43
31) Tachymètre.....	44
32) Rétroviseurs réglables.....	44
33) Indicateur de niveau de carburant mécanique.....	44
<b>CARBURANT ET HUILE.....</b>	<b>45</b>
Type de carburant recommandé.....	45
Pour faire le plein.....	45
Huile à moteur recommandée.....	46
<b>PÉRIODE DE RODAGE.....</b>	<b>47</b>
Durée de la période de rodage.....	47
Fonctionnement pendant le rodage.....	47
<b>INSTRUCTIONS D'UTILISATION.....</b>	<b>48</b>
Démarrage du moteur.....	48
Conditions d'utilisation et votre motoneige.....	48
Réchauffage du véhicule.....	48
Arrêt du moteur.....	49
Fonctionnement de la boîte de vitesses.....	49
Remorquage d'un accessoire.....	50
Remorquage d'une autre motoneige.....	50
Remorquage d'une charge lourde à basse vitesse.....	50
<b>RÉGLAGES DE LA SUSPENSION.....</b>	<b>52</b>
Précharge des ressorts arrière.....	53
Réglage de la rallonge suspendue.....	54
Réglage du butoir réglable de jumelle.....	54
Longueur de la courroie d'arrêt.....	55
Conseils de réglage selon le comportement du véhicule.....	56
<b>TRANSPORT DU VÉHICULE.....</b>	<b>57</b>

## **ENTRETIEN**

<b>INSPECTION APRÈS LA PÉRIODE DE RODAGE.....</b>	<b>60</b>
<b>TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE.....</b>	<b>62</b>
Modèle V800.....	62

<b>PROCÉDURES D'ENTRETIEN</b> .....	<b>65</b>
Filtre à air.....	65
Liquide de refroidissement.....	65
Huile à moteur.....	66
Bougies.....	67
Système d'échappement.....	67
Liquide de frein.....	68
Système de freinage.....	68
Huile de la boîte de vitesses.....	68
Garde-courroie d'entraînement.....	69
Courroie.....	69
Poulie motrice.....	71
Chenille.....	73
Suspension avant.....	76
Suspension arrière.....	77
Skis.....	77
Direction.....	77
Phares.....	77
Feu arrière.....	77
<b>SOIN DU VÉHICULE</b> .....	<b>78</b>
Entretien après utilisation.....	78
Nettoyage et protection du véhicule.....	78
<b>REMISAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE</b> .....	<b>79</b>
Remisage.....	79
Préparation pré-saisonnière.....	79

### **INFORMATION TECHNIQUE**

<b>IDENTIFICATION DE LA MOTONEIGE</b> .....	<b>82</b>
Autocollant de description du véhicule.....	82
Numéros de série.....	82
<b>MOTEURS CERTIFIÉS PAR L'EPA</b> .....	<b>83</b>
Information sur les émissions d'échappement.....	83
<b>FICHES TECHNIQUES</b> .....	<b>84</b>

### **DIAGNOSTIC DES PANNES**

<b>DIRECTIVES DE DIAGNOSTIC</b> .....	<b>88</b>
Pannes du système de gestion du moteur.....	91

### **GARANTIE**

<b>GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA: MOTONEIGES SKI-DOO® 2012</b> .....	<b>94</b>
--	-----------

**GARANTIE LIMITÉE BPR INTERNATIONALE: MOTONEIGES SKI-DOO® 2012..... 98**

**GARANTIE LIMITÉE BPR POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, POUR LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS, ET POUR LA TURQUIE: MOTONEIGES SKI-DOO® 2012..... 102**

***INFORMATION SUR LE CLIENT***

**RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS ..... 108**

**CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE PROPRIÉTAIRE ..... 109**



# ***INFORMATIONS DE SÉCURITÉ***

---

# PRÉCAUTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

## Empoisonnement au monoxyde de carbone

L'échappement de tous les moteurs contient du monoxyde de carbone, un gaz mortel. Le fait de respirer du monoxyde de carbone peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la confusion mentale et, éventuellement, la mort.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut être présent même si vous ne le voyez pas ou s'il n'y a aucune odeur d'échappement. Une concentration fatale peut s'accumuler rapidement, ce qui vous paralyserait rapidement sans que vous puissiez vous défendre. De plus, une concentration fatale de monoxyde de carbone peut subsister pendant des heures, voire des jours, dans un endroit fermé ou mal aéré. Si vous présentez un des symptômes d'empoisonnement au monoxyde de carbone, évacuez l'endroit immédiatement, prenez l'air et demandez de l'aide médicale.

Pour éviter les blessures graves ou mortelles dues à l'empoisonnement au monoxyde de carbone:

- Ne faites jamais fonctionner le véhicule dans un endroit mal aéré ou partiellement fermé tel qu'un garage, un abri à voitures ou une grange. Même si vous ouvrez des fenêtres ou utilisez des ventilateurs pour tenter de ventiler les gaz d'échappement, la concentration de monoxyde de carbone peut rapidement devenir dangereuse.
- Ne faites pas fonctionner le véhicule à l'extérieur où les gaz d'échappement peuvent pénétrer à l'intérieur d'un édifice par des ouvertures telles des fenêtres ou des portes.

## Incendies et autres dangers associés à l'essence

L'essence est inflammable et explosive. Les émanations d'essence peuvent se répandre et s'enflammer s'il y avait une étincelle ou une flamme à quelques mètres du moteur. Suivez les recommandations ci-dessous pour réduire le risque d'incendie et d'explosion:

- Faites le plein d'essence à l'extérieur dans un endroit bien aéré loin de flammes, d'étincelles, de toute personne qui fume et de toute autre source d'allumage.
- Arrêtez toujours le moteur avant de faire le plein.
- Ne remplissez pas trop le réservoir. Laissez de l'espace pour que l'essence puisse se dilater lorsque la température monte.
- Essuyez toute essence répandue.
- Ne démarrez jamais le moteur et ne le faites pas fonctionner lorsque le bouchon de réservoir est enlevé.
- N'utilisez qu'un bidon d'essence rouge approuvé pour entreposer l'essence.

L'essence est toxique et peut entraîner des blessures ou le décès.

- Ne siphonnez jamais de l'essence avec la bouche.
- Consultez un médecin immédiatement si vous avalez de l'essence, si de l'essence vous éclabousse les yeux ou si vous respirez des émanations.

Si vous renversez de l'essence sur vous, lavez-vous avec du savon et de l'eau puis changez de vêtements.

## Brûlures sur les composants chauds

Le système d'échappement et le moteur peuvent être chauds lorsqu'ils fonctionnent. Évitez de leur toucher

lorsqu'ils fonctionnent ainsi qu'immédiatement après qu'ils aient cessé de fonctionner.

## **Accessoires et modifications**

N'effectuez pas de modifications non autorisées et n'utilisez aucun accessoire non approuvé par BRP. Comme certains changements ou accessoires n'ont pas été mis à l'essai par BRP, ils peuvent augmenter le risque d'accident ou de blessure et rendre l'utilisation du véhicule illégale.

Consultez un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo pour connaître la liste des accessoires offerts.

---

# MESSAGES DE SÉCURITÉ SPÉCIAUX

Des **BLESSURES GRAVES OU MORTELLES** peuvent survenir si on ne respecte pas ces instructions:

- Inspectez toujours le véhicule **AVANT** de faire démarrer le moteur.
- Vérifiez si l'accélérateur fonctionne librement et s'il revient en position de ralenti avant de faire démarrer le moteur.
- Fixez l'oeillet du cordon d'attache à ses vêtements avant de démarrer le moteur.
- Ne faites jamais tourner le moteur si le garde-courroie et le protecteur de disque de frein n'est pas posé ou si le capot ou les panneaux latéraux sont ouverts ou retirés. Ne faites jamais tourner le moteur sans que la courroie d'entraînement ne soit posée. Faire fonctionner un moteur, sans courroie d'entraînement ou si la chenille n'est pas en contact avec le sol, par exemple, peut être dangereux.
- Actionnez le frein de stationnement avant de démarrer le moteur.
- Quelle que soit l'expérience acquise au volant d'autres types de véhicule, nous sommes tous débutants lorsqu'on prend les commandes d'une motoneige pour la première fois. La sécurité en motoneige dépend de nombreux facteurs tels que la visibilité, la vitesse, la température, l'environnement, la circulation ainsi que l'état de la motoneige et du conducteur.
- Pour faire une utilisation sécuritaire de votre motoneige, il faut maîtriser les notions de base. Lisez bien votre Guide du conducteur et prêtez attention aux mises en garde (attention) et avertissements. Devenez membre du club de motoneigistes de votre région: ses activités sociales et son réseau de sentiers sont conçus pour votre plaisir et votre sécurité. Demandez à votre concessionnaire, à vos amis, aux membres de votre club de vous apprendre les règles de base ou suivez une des formations sur la sécurité en motoneige qui se donnent dans votre région.
- Tout débutant doit lire et comprendre toutes les étiquettes de sécurité sur la motoneige et dans le Guide du conducteur ainsi que visionner la *DVD DE SÉCURITÉ* avant d'utiliser la motoneige. Ne lui permettez d'utiliser le véhicule qu'en terrain plat jusqu'à ce qu'il se soit familiarisé avec la conduite de la motoneige. S'il y a des cours de conduite de motoneige dans votre région, inscrivez-le.
- La performance de certaines motoneiges peut être très supérieure à celle des autres motoneiges que vous avez déjà conduites. Il n'est donc pas recommandé que des conducteurs novices ou inexpérimentés les conduisent.
- Les motoneiges sont utilisées dans de nombreuses régions et de nombreuses conditions d enneigement. Tous les modèles ne se comportent pas de la même manière dans des conditions similaires. Consultez votre concessionnaire pour choisir le modèle de motoneige qui convient le mieux à vos besoins.
- Le conducteur, son passager ou toute autre personne à proximité peut subir des blessures ou perdre la vie si on dépasse ses propres capacités, celles du passager ou celles du véhicule.
- BRP recommande que tout conducteur soit âgé d'au moins 16 ans.
- Il est très important d'aviser tout utilisateur, peu importe son expérience, des caractéristiques de conduites de la motoneige. La configuration de la motoneige, telle que l'écartement et le type de skis, la suspension ainsi que la longueur, la largeur et le type de chenille varie d'un modèle à l'autre. Ces éléments influencent considérablement le comportement de la motoneige.
- Le conducteur novice devrait se familiariser avec la motoneige en s'exerçant sur une surface de niveau et à basse vitesse avant de s'aventurer loin sur les pistes.

- Connaissez les lois en vigueur dans votre région. Les organismes fédéraux, provinciaux et locaux ont édicté des lois et des règlements relatifs à l'utilisation et au fonctionnement sécuritaires des motoneiges. À titre de motoneigiste, vous devez connaître et respecter ces lois et règlements. Le respect et l'observation de ces lois et règlement permet de rendre la pratique de la motoneige sécuritaire pour tous. Il est important de bien connaître les lois sur la responsabilité en regard des dommages à la propriété et les lois régissant les assurances en regard de votre véhicule.
- Les excès de vitesse peuvent être fatals. Souvent, vous ne pouvez pas réagir ou répondre assez rapidement à un événement imprévu. Conduisez toujours à une vitesse appropriée à l'état du sentier, aux conditions climatiques et à vos capacités. Respectez les lois en vigueur dans sa région. Des limites de vitesse peuvent être en vigueur et doivent être respectées.
- Dans les sentiers, circuler à droite.
- Restez toujours à bonne distance des autres motoneiges et des passants.
- N'oubliez pas que le matériel publicitaire montrant une utilisation audacieuse et risquée de la motoneige est tourné dans des conditions idéales et que la conduite est assurée par des pilotes professionnels. Ne pas tentez jamais ces manoeuvres dangereuses si vous ne possédez pas les habiletés requises.
- Ne conduisez jamais ce véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues. Ils augmentent le temps de réaction et affaiblissent les capacités de jugement.
- Les motoneiges ne sont pas conçues pour circuler dans les rues ou sur les routes publiques.
- Évitez de circuler sur les routes. Si vous devez le faire et que c'est permis, circulez lentement. Votre motoneige n'est pas conçue pour circuler sur la chaussée Avant de traverser une route, arrêtez-vous complètement, regardez dans les deux directions, puis traversez à un angle de 90 degrés. Méfiez-vous des véhicules stationnés!
- Il peut être agréable de conduire une motoneige la nuit, mais en raison de la visibilité réduite, soyez particulièrement prudent. Évitez les terrains inconnus et assurez-vous que les phares et les feux fonctionnent bien. Emportez toujours avec vous une lampe de poche et des ampoules de rechange.
- N'enlevez aucune pièce d'origine de votre véhicule. Chaque motoneige comporte de nombreux dispositifs de sécurité intégrés. Il peut s'agir de protecteurs, de consoles, de bandes réfléchissantes et d'étiquettes de sécurité.
- La beauté de la nature ne doit pas vous distraire lorsque vous conduisez votre motoneige. Si vous désirez contempler un paysage, arrêtez-vous en bordure du sentier **pour ne pas gêner** les autres motoneigistes.
- Les clôtures représentent un danger de taille pour les motoneigistes. Tenez-vous loin des poteaux de téléphone et d'électricité.
- Les fils cachés ou difficiles à percevoir peuvent causer de graves accidents.
- Portez un casque protecteur, des lunettes de protection et une visière approuvés. Cette règle de sécurité s'applique également à votre passager.
- Sachez que la conduite hors sentiers est dangereuse en raison des risques d'avalanches ou des obstacles naturels et artificiels.

- Ne pas talonner une autre motoneige. Si la motoneige devant vous ralentit, cette négligence pourrait blesser le conducteur et son passager. Prévoyez une bonne distance de freinage entre votre motoneige et celle qui vous précède. Soyez prudent, car selon les conditions du terrain, la distance de freinage peut être plus courte que prévu. Soyez prudent. Préparez-vous à toute éventualité.
- Il peut être dangereux de partir seul en motoneige. Vous pourriez manquer d'essence, avoir un accident ou endommager votre véhicule. Souvenez-vous qu'en motoneige, vous pouvez parcourir une plus grande distance en une demi-heure qu'en une journée complète de marche. Soyez toujours accompagné. Soyez toujours accompagné d'un ami ou d'un membre de votre club de motoneigistes. Informez quelqu'un de votre itinéraire et de l'heure approximative de votre retour.
- Il arrive parfois que de l'eau s'accumule dans les prés et gèle lorsque l'hiver arrive. Il s'agit habituellement de glace vive. Toute tentative de tourner ou de freiner sur ce type de surface peut occasionner un tête-à-queue. Ne jamais freiner, accélérer ou tourner sur la glace vive. Si vous circulez sur une telle surface, ralentissez en relâchant graduellement la manette d'accélérateur.
- Ne faites aucun saut avec votre motoneige.
- Lorsque vous circulez en groupe, évitez de faire des accélérations brusques. La chenille peut projeter de la neige ou de la glace sur le motoneigiste derrière vous. En agissant de la sorte, le véhicule peut s'enliser et endommager le sentier.
- Circuler en groupe est très plaisant. Mais n'essayez pas d'impressionner les autres ni de les dépasser. Un motoneigiste moins expérimenté pourrait tenter de vous imiter et échouer sa manœuvre. Quand vous circulez en groupe, sachez adapter vos habiletés à celles de vos compagnons.
- Pour arrêter le moteur en cas d'urgence, appuyez sur l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur, puis actionnez les freins.
- Actionnez toujours le frein de stationnement lorsque le véhicule n'est pas en marche.
- Ne faites jamais tourner le moteur dans un endroit mal aéré et/ou si la motoneige est sans surveillance.
- Ne chargez et ne survoltez jamais une batterie lorsque celle-ci est installée dans la motoneige.
- Vérifiez qu'aucun obstacle et que personne ne se trouve derrière vous avant de faire marche arrière.
- Toujours retirer le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur lorsqu'on n'utilise pas le véhicule afin de prévenir un démarrage accidentel, une utilisation non autorisée par des enfants ou d'autres personnes, ou un vol.
- NE JAMAIS se tenir derrière ou à proximité d'une chenille en mouvement. Elle pourrait projeter des débris, ce qui peut causer des blessures graves. Pour dégager la neige compactée ou la glace, arrêtez le moteur, basculez la motoneige, maintenez-la ainsi et utilisez un tournevis de la trousse à outils.
- N'installez pas de crampons sur la chenille, à moins que celle-ci soit approuvée en conséquence. À haute vitesse, une chenille qui n'a pas été approuvée en conséquence et présentant de tels crampons pourrait se déchirer et se séparer du véhicule. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo pour savoir quelles sont les disponibilités et les applications actuelles des crampons.

- La chenille de ce modèle peut être équipée de crampons. Cependant, il FAUT utiliser uniquement les crampons spéciaux approuvés par BRP sur les motoneiges Ski-Doo. NE JAMAIS utiliser de crampons conventionnels, car la chenille de ce modèle est plus mince que nos chenilles standard. Les crampons pourraient déchirer la chenille et se séparer du véhicule.
- Ne faites pas de randonnée en tant que passager si la motoneige n'est pas équipée d'un siège de passager et de poignées de maintien ou d'une sangle de retenue. Ne vous asseyez que sur le siège prévu à cet effet.
- Portez toujours un casque approuvé et habillez-vous selon les recommandations données pour le conducteur dans ce guide.
- Vous devez pouvoir vous asseoir de façon stable en ayant les pieds bien à plat sur les marchepieds ou repose-pieds et en tenant solidement les poignées de maintien.
- Si, une fois en route, vous ne vous sentez pas en sécurité pour quelque raison que ce soit, demandez tout de suite au conducteur de ralentir ou d'arrêter.

# CONDUITE DE LA MOTONEIGE

Les conducteurs ont la responsabilité d'assurer la sécurité des autres adeptes du plein air ou des passants.

Vous avez la responsabilité de voir au bon fonctionnement de votre motoneige et de former ceux qui vous accompagnent ou ceux à qui vous permettez de conduire votre motoneige. La performance et la maniabilité peuvent grandement varier d'une motoneige à l'autre.

Il est relativement facile de conduire une motoneige. Cependant, comme tout autre véhicule ou tout autre équipement mécanique, la motoneige peut être dangereuse si vous et votre passager êtes imprudents, irréfléchis ou inattentifs. Nous vous recommandons de faire inspecter votre motoneige chaque année. Pour plus de détails, consultez un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo. De plus, nous recommandons fortement de rendre visite à votre concessionnaire régulièrement pour faire l'entretien de votre motoneige, ou pour vous procurer les accessoires qui vous manquent.

Avant de vous aventurer dans les sentiers, conduisez la motoneige dans un secteur réservé, sur une surface plane jusqu'à ce que vous soyez tout à fait familier avec son fonctionnement et que vous estimiez pouvoir faire face à des situations difficiles en toute sécurité. Bonne randonnée.

## Vérification de préutilisation

### **AVERTISSEMENT**

Il est très important de vérifier le véhicule avant de l'utiliser. Ne pas démarrer avant de s'être assuré du bon fonctionnement de toutes les commandes essentielles, des dispositifs de sécurité et de tous les composants mécaniques.

## Avant de démarrer le moteur

1. Enlever la neige et la glace de la carrosserie sans oublier les feux, le siège, les repose-pieds, les commandes et les instruments.
2. S'assurer qu'il n'y a pas d'accumulation de neige dans le préfiltre du silencieux d'admission d'air.
3. Vérifier la position du levier sélecteur.
4. S'assurer que les skis et la direction fonctionnent bien. Vérifier le mouvement des skis par rapport à celui du guidon.
5. Vérifier le niveau d'essence et d'huile et s'assurer qu'il n'y a pas de fuites. Faire le plein si nécessaire et consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo en cas de fuite.
6. Tous les compartiments de rangement doivent être bien fermés et ne contenir aucun objet lourd ou fragile. Le capot et les panneaux latéraux doivent aussi être bien fermés.
7. Actionner l'accélérateur à quelques reprises pour voir si la manette fonctionne bien. Elle doit revenir à la position de ralenti dès qu'on la relâche.
8. Actionner la manette de frein et s'assurer que le freinage est complet avant que la manette touche le guidon. La manette doit revenir complètement à sa position originale dès qu'on la relâche.
9. Actionner le frein de stationnement et vérifier s'il fonctionne bien. Laisser le mécanisme de frein de stationnement serré.



## Après le démarrage du moteur

Pour savoir comment démarrer le moteur, se référer à la section *DÉMARRAGE DU MOTEUR*.

1. Vérifier le fonctionnement des feux de route et de croisement, du feu arrière, du feu d'arrêt et des voyants.

**REMARQUE:** Il peut être nécessaire de détacher le cordon d'attache de ses vêtements pour vérifier les feux. Si c'est le cas, rattacher le cordon dès qu'on revient aux commandes de la motoneige.

2. Vérifier le fonctionnement de l'interrupteur coupe-circuit du moteur (en retirant le cordon d'attache) et de l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur.
3. Relâcher le frein de stationnement.
4. Se référer à la section *RÉCHAUFFEMENT DU VÉHICULE* et suivre les instructions.

## Liste de contrôle avant utilisation

ÉLÉMENT	FONCTIONNEMENT	✓
Carrosserie y compris le siège, les repose-pieds, les phares et les feux, le filtre à air, les commandes et les instruments	Vérifier l'état et retirer la neige ou la glace.	
Ski et direction	Vérifier s'il y a liberté de mouvement.	
Essence et huile	Vérifier les niveaux et s'il y a des fuites.	
Compartiment de rangement	S'assurer qu'il est verrouillé et qu'il ne contient pas d'objets lourds ou fragiles.	
Accélérateur	Vérifier s'il fonctionne adéquatement.	
Manette de frein	Vérifier s'il fonctionne adéquatement.	
Frein de stationnement	Vérifier s'il fonctionne adéquatement.	
Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur et interrupteur coupe-circuit du moteur (capuchon du cordon d'attache)	Vérifier s'ils fonctionnent adéquatement. Attacher le cordon d'attache à un œillet du vêtement du conducteur.	
Feux	Vérifier s'ils fonctionnent adéquatement.	

## Comment conduire

### Habillement

Portez des vêtements appropriés à l'utilisation de la motoneige. Ils doivent être confortables et pas trop ajustés. Vérifiez les prévisions météorologiques avant de partir. Habillez-vous en fonction de la température la plus basse prévue. Le port d'un sous-vêtement thermique assure une bonne isolation.

Pour votre confort et votre sécurité, portez toujours un casque protecteur approuvé. En plus de garder au chaud, il réduit le risque de blessure. Portez ou ayez toujours avec vous une tuque, un passe-montagne et un masque. Des lunettes ou une visière qui se fixent au casque sont indispensables.

Pour vous protéger les mains, vous devez porter des gants ou des mitaines de motoneigiste bien isolés et permettant de manier facilement les commandes de la motoneige.

Pour faire de la motoneige, on vous recommande de porter des bottes de nylon ou de cuir à semelle de caoutchouc et doublure de feutre.

Essayez de vous garder bien au sec lorsque vous faites de la motoneige. Dès que vous êtes à l'intérieur, enlevez votre habit et vos bottes, et faites-les sécher avant de les remettre.

Ne portez pas de foulard long ou de vêtements amples qui pourraient se prendre dans des pièces mobiles de la motoneige.

### Ce qu'il faut emporter

Chaque motoneigiste devrait emporter les pièces de rechange et outils de base suivants pour pouvoir se dépanner ou aider les autres en cas d'urgence.

- Une trousse de premiers soins
- Un téléphone cellulaire
- Des bougies de rechange
- Du ruban adhésif

- Une courroie d'entraînement de rechange
- Des ampoules de rechange
- La trousse d'outils fournie (comprenant au moins une pince, un tournevis et une clé à molette)
- Un couteau
- Une lampe de poche
- Des lunettes de sécurité à lentilles de couleur
- Une carte des sentiers.

Ajoutez d'autres articles tels que des outils supplémentaires, de l'eau potable et de la nourriture en fonction de la distance à parcourir et de la durée de la randonnée.

### Position de conduite (marche avant)

La position de conduite et le transfert de poids sont deux principes de base qui permettent de manier une motoneige. Lorsque vous tournez sur une pente, vous et votre passager devez être prêts à transférer votre poids pour aider la motoneige à tourner dans la direction voulue. Le conducteur de même que le ou les passagers ne doivent jamais mettre les pieds à l'extérieur de la motoneige. Avec l'expérience, vous apprendrez à transférer votre poids dans les courbes à différentes vitesses et à franchir une pente en maintenant votre équilibre.

La position assise assure généralement le meilleur équilibre et le meilleur contrôle. Cependant, il est préférable dans certains cas de se tenir debout, à genoux ou semi-accroupi.

## AVERTISSEMENT

**Ne tentez pas de manœuvres qui dépassent vos capacités.**

### Position assise

Pour conduire votre motoneige sur un terrain plat qui vous est familier, vous placerez au centre du siège et garderez les pieds sur les marchepieds. Conser-

vez une certaine flexibilité dans les genoux et les hanches afin d'absorber les chocs.



### Position semi-accroupie

Position semi-accroupie non assise et pieds sous le corps en position accroupie, de façon que les jambes puissent absorber les chocs lorsque vous circulez en terrain inégal. Évitez les arrêts brusques.



### Position à genoux

Placez un pied sur le marchepied et le genou opposé sur le siège. Évitez les arrêts brusques.



### Position debout

Placez les deux pieds sur les marchepieds. Les genoux doivent rester souples pour absorber les chocs des surfaces inégales. Cette position offre une meilleure visibilité et facilite le transfert de poids. Évitez les arrêts brusques.



### Position de conduite (marche arrière)

Il est recommandé de s'asseoir lorsqu'on recule.

Évitez de vous tenir debout. Votre corps pourrait se déplacer vers l'avant sur la manette d'accélérateur alors que vous reculez, ce qui ferait soudainement accélérer la motoneige.

**⚠ AVERTISSEMENT**  
 Une accélération soudaine en reculant peut entraîner une perte de la maîtrise de la motoneige.

## Transport d'un passager

Certaines motoneiges ne peuvent prendre à leur bord que le conducteur, alors que sur d'autres, jusqu'à deux passagers peuvent y prendre place. On recommande de consulter les indications sur le véhicule afin de savoir si des passagers peuvent y monter et, si c'est le cas, combien. Il faut toujours respecter ces indications. Il est dangereux de surcharger une motoneige qui n'est pas conçue à cet effet.

Même si des passagers peuvent y prendre place, on doit s'assurer que ceux-ci présentent les caractéristiques physiques que requiert la pratique d'un sport comme la motoneige.

### AVERTISSEMENT

Lorsqu'il est assis sur le véhicule, le passager doit pouvoir en tout temps garder les pieds bien à plat sur les repose-pieds et garder les mains sur les poignées de maintien ou la courroie du siège. Il est important que le passager respecte ces exigences physiques pour assurer sa stabilité et réduire les risques d'éjection.

Lorsqu'un adulte et un enfant sont passagers sur une motoneige conçue pour deux passagers, BRP recommande que l'enfant prenne place au centre. L'adulte assis à l'arrière pourra ainsi garder l'oeil ouvert sur l'enfant et le retenir au besoin. De plus, l'enfant sera mieux protégé du vent et du froid s'il est au centre.

Il revient à chaque conducteur d'assurer la sécurité de ses passagers et de les informer des notions de base entourant la pratique du sport de la motoneige.

### AVERTISSEMENT

- Les passagers ne doivent utiliser que les sièges conçus à cet effet. Ne jamais permettre à quiconque de s'asseoir entre le guidon et le conducteur.
- Le siège de chaque passager doit être muni d'une courroie de sécurité et de poignées de maintien en plus de répondre aux normes du SSCC (Snowmobile Safety and Certification Committee).
- Les passagers et les conducteurs doivent toujours porter des casques approuvés, ainsi que des vêtements chauds et convenant à ce sport. S'assurer qu'aucune partie de peau n'est exposée.
- Si, une fois en route, un passager est inconfortable ou ne se sent pas en sécurité pour quelque raison que ce soit, il doit demander tout de suite au conducteur de ralentir ou d'arrêter.

La conduite avec des passagers diffère de la conduite seule. Le conducteur est avantagé, puisqu'il connaît la prochaine manœuvre et peut se préparer en conséquence. Le conducteur bénéficie également de la stabilité que lui offre le guidon auquel il s'agrippe. Les passagers, par contre, dépendent de l'utilisation prudente et sécuritaire du véhicule par le conducteur. De plus, le langage corporel est limité avec les passagers et le conducteur voit parfois bien mieux la piste devant lui que les passagers. Par conséquent, il doit effectuer les démarrages et les arrêts en douceur s'il transporte des passagers, sans compter qu'il doit réduire sa vitesse de conduite. Le conducteur doit également aviser les passagers de la présence de côtes, bosses, branches, etc. Une bosse imprévue peut faire tomber les passagers. Il est important de rappeler aux passagers de s'incli-

ner également dans les virages sans toutefois faire basculer le véhicule. On recommande de procéder avec un soin extrême, de circuler doucement et de jeter souvent un œil sur les passagers.

## AVERTISSEMENT

Lorsqu'on circule avec un passager:

- La capacité de freinage et la maniabilité diminuent. Ralentir et prévoir un espace additionnel pour manœuvrer.
- Ajuster la suspension selon le poids.

Pour de plus amples renseignements sur le réglage de la suspension, voir le chapitre *PERSONNALISATION DE LA CONDUITE*.

Il faut faire preuve d'une prudence extrême et circuler encore plus lentement avec de jeunes passagers. Vérifier fréquemment si l'enfant se tient solidement et s'il est bien placé avec les pieds sur les marchepieds.

## Variations dans la conduite et le terrain

### Sentier entretenu

Pour circuler sur un sentier entretenu, on préfère généralement la position assise. Ne faites pas la course et surtout gardez la droite. Soyez prêt à toute éventualité. Conformez-vous aux indications des panneaux de signalisation. Ne pas zigzaguer sur le sentier.

### Sentier non entretenu

À moins qu'il ait neigé récemment, attendez-vous à circuler sur des surfaces ondulées et à traverser des bancs de neige. À vitesse excessive, ces surfaces peuvent être douloureuses. Ralentir. Maintenir le guidon et se tenir en position semi-accroupie. Les pieds doivent se trouver sous le corps en position semi-accroupie

pour absorber les secousses. Si le sentier est ondulé sur une longue distance, on peut adopter la position à genoux. Cette position offre un certain confort et permet une plus grande liberté de mouvement pour conduire. Méfiez-vous des pierres et des souches cachées sous la neige récente.

### Neige épaisse

Quand la neige est épaisse et pou-dreuse, votre motoneige peut avoir tendance à s'enfoncer. Si c'est le cas, tournez en faisant la plus grande courbe possible et dirigez-vous vers une surface plus ferme. Si la motoneige s'enfonce, et cela nous arrive tous, ne faites pas patiner la chenille, car cela enfoncera davantage le véhicule. Il faut plutôt arrêter le moteur, descendre, puis soulever et déplacer l'arrière du véhicule. Ensuite, tapez un chemin devant la motoneige. Quelques pieds suffisent généralement. Refaire démarrer le moteur. Placez-vous debout et balancez légèrement la motoneige tout en actionnant lentement et graduellement l'accélérateur. Si l'avant cale, placez les pieds vers l'arrière des repose-pieds; si l'arrière cale, placez les pieds vers l'avant. Ne rien mettre sous la chenille en guise de support. Assurez-vous que personne ne se trouve devant ou derrière la motoneige lorsque le moteur tourne. Tenez-vous loin de la chenille. Tout contact avec une chenille en mouvement peut occasionner des blessures.

### Glace

Circuler sur des lacs ou des rivières gelés peut être fatal. Évitez les cours d'eau. Si vous ne connaissez pas la région, demandez aux autorités locales ou aux gens qui habitent cette région de vous renseigner sur les conditions de la glace, les charges et les décharges d'eau, les sources, les courants d'eau ou les autres sources de

danger. Ne circulez jamais sur une surface de glace trop mince pour supporter votre poids et celui de votre motoneige. Il peut être dangereux de circuler en motoneige sur toute surface glacée si vous omettez de prendre certaines précautions. La glace ne permet pas de bien maîtriser une motoneige ou tout autre véhicule. La traction au démarrage, lors des virages et des arrêts est beaucoup moins efficace sur la glace que sur la neige. Ainsi, ces distances peuvent être beaucoup plus grandes. Notez également que la maniabilité de la motoneige est alors réduite à son minimum et que les dangers de dérapage sont omniprésents. Pour conduire sur la glace, ralentissez et soyez prudent. Prévoyez une assez grande distance pour vous arrêter et pour virer. Cela est particulièrement nécessaire la nuit.

### **Neige compactée**

Ne sous-estimez pas le danger que représente la neige compactée. Il peut être difficile de circuler sur cette surface à cause du manque d'adhérence au sol des skis et de la chenille. Il est recommandé de ralentir et d'éviter d'accélérer, de tourner ou de freiner brusquement.

### **Montée**

Il existe deux types de pentes — la pente découverte comportant quelques arbres, falaises ou autres obstacles, et la pente qu'on doit graver en ligne droite. Dans le premier cas, vous devez monter à flanc de colline ou en slalom. Placez-vous en angle par rapport à la colline. Mettez-vous à genoux sur la motoneige. Gardez toujours votre poids vers le haut de la pente. Circulez à une vitesse moyenne et constante. Dirigez-vous le plus loin possible dans une direction, puis bifurquez en déplaçant votre poids en conséquence.

Le deuxième cas peut comporter certaines difficultés. Adoptez la position debout, accélérez avant de commencer à monter, puis diminuez l'accélération afin d'empêcher la chenille de patiner.

Dans les deux cas, plus l'inclinaison est grande, plus il faut aller vite. Ralentissez toujours en arrivant au sommet. S'il devient impossible d'avancer, ne faites pas tourner la chenille inutilement. Arrêtez le moteur, dégagez les skis en les tirant vers la partie descendante et placez l'arrière de la motoneige vers le haut de la pente. Faites redémarrer le moteur et maintenez une légère pression sur l'accélérateur. Placez-vous de façon à ne pas basculer, puis redescendez.

### **Descente**

Quand on descend, il est important de bien maîtriser sa motoneige en tout temps. Lorsque vous descendez une pente abrupte, maintenez votre centre de gravité le plus bas possible et gardez les deux mains sur le guidon. Maintenez une légère pression sur l'accélérateur et laissez descendre la motoneige pendant que le moteur tourne. Si vous prenez trop de vitesse, freinez fréquemment à petits coups. Ne freinez jamais au maximum, sinon la chenille se bloquera.

### **Circulation à flanc de colline**

Pour circuler à flanc de colline ou pour monter ou descendre une pente, il faut observer certaines règles de sécurité. Conducteur et passager doivent transférer leur poids vers l'amont afin d'assurer une certaine stabilité. La position recommandée est la position à genoux ou accroupie, le genou de la jambe du côté aval sur le siège et le pied de la jambe du côté amont sur le marche-pied. Préparez-vous à transférer votre poids aussi vite que nécessaire. Nous recommandons aux débutants de ne pas circuler à flanc de colline ni de monter de pentes abruptes.

## Neige fondante

Il faut toujours éviter la neige fondante. Assurez-vous qu'il n'y a pas de neige fondante avant de traverser un lac ou une rivière. Si vous apercevez des taches sombres sous la glace, quittez immédiatement cette surface. De la glace et de l'eau peuvent être projetées sur la motoneige qui suit. De plus, il est difficile et parfois impossible de dégager une motoneige enfoncée dans de la neige fondante.

## Brouillard et tempêtes de neige

Sur les sentiers comme sur les lacs ou rivières, un brouillard ou une tempête de neige peuvent réduire la visibilité. Si vous devez circuler dans le brouillard ou lors d'une tempête de neige, assurez-vous que vos phares et feux sont allumés et conduisez lentement de façon à être à l'affût des obstacles. Si vous n'êtes pas certain de votre chemin, arrêtez-vous. Gardez une bonne distance derrière les autres motoneigistes pour améliorer votre visibilité et votre temps de réaction.

## Région inconnue

Lorsque vous circulez dans une région inconnue, conduisez très prudemment. Avancez assez lentement pour reconnaître les différents dangers (clôtures, poteaux, ruisseaux, roches, fossés, fils, etc.) qui peuvent mettre un terme à votre randonnée. Soyez prudent même dans les sentiers entretenus. Circulez à vitesse modérée afin de voir ce qui vous attend à la sortie d'une courbe ou au sommet d'une colline.

## Éblouissement

Les journées ensoleillées peuvent réduire considérablement votre vision. L'éblouissement causé par le reflet du soleil sur la neige peut vous aveugler au point que vous ne puissiez plus distinguer les ravins, fossés ou

autres obstacles. Portez toujours des lunettes de soleil pour conduire dans de pareilles conditions.

## Obstacles imprévus

Il peut y avoir des obstacles sous la neige. Si vous conduisez hors des sentiers ou dans les bois, circulez lentement et redoublez de prudence. Si vous conduisez trop vite, le moindre petit obstacle peut devenir très dangereux. Même une petite pierre ou une souche peut faire perdre la maîtrise de la motoneige et occasionner des blessures à ses utilisateurs. Conduisez dans les sentiers reconnus pour réduire les risques d'accident. Soyez prudent, circulez lentement et admirez le paysage.

## Fils cachés

Soyez toujours sur vos gardes, surtout sur les terres agricoles anciennement ou actuellement exploitées. Trop d'accidents ont été provoqués par des fils de clôture, des câbles de haubans près des poteaux ou des routes, ou de chaînes et câbles servant à fermer les chemins. Il est essentiel de circuler lentement.

## Obstacles et sauts

Il peut être dangereux de sauter les bancs de neige, ponceaux et autres obstacles indiscernables. Pour les éviter, portez une visière ou des lunettes de protection teintées de la bonne couleur et circulez lentement.

Il est imprudent et même dangereux d'effectuer des sauts en motoneige. Cependant, si vous réalisez soudainement que vous devez le faire à cause d'un obstacle imprévu, accroupissez-vous vers l'arrière et maintenez les skis bien droits vers le haut. Accélérez légèrement et protégez-vous le mieux possible en vue de l'impact. Pliez les genoux afin d'absorber le choc.

## Virages

Selon les conditions du terrain, il y a deux façons de faire un virage en motoneige. Sur la plupart des surfaces enneigées, le langage du corps est essentiel pour effectuer un virage. Vous devez vous pencher vers l'intérieur de la courbe et déplacer votre poids sur la jambe qui est à l'intérieur de façon à hausser la chenille. En adoptant cette position et en vous avançant le plus possible, vous déplacerez votre poids sur le ski intérieur.

Pour tourner dans de la neige épaisse, il peut être nécessaire dans certains cas de soulever la motoneige pour la déplacer manuellement. Ne vous fatiguez pas trop. Demandez de l'aide. Souvenez-vous qu'il faut soulever avec les jambes et non avec le dos.



## Traversée des routes

Vous pourriez avoir à franchir un fossé ou un banc de neige avant de traverser une route. Choisissez un endroit où vous pourrez monter facilement. Mettez-vous en position debout et n'utilisez que la vitesse nécessaire pour monter. Arrivé en haut, arrêtez complètement et assurez-vous qu'il n'y a aucune voiture en vue. Évaluez la descente jusqu'à la route. Traversez la route sous un angle de 90°. S'il y a un banc de neige de l'autre côté de la route, placez les pieds près de l'arrière de la motoneige. N'oubliez pas qu'une motoneige n'est pas conçue

pour circuler sur l'asphalte et qu'il est plus difficile de la diriger sur ce type de surface.

## Passages à niveau

Ne circulez jamais sur les voies ferrées. Cela est illégal. Les voies ferrées et les droits de passage sont des propriétés privées. Une motoneige ne peut se mesurer à un train. Avant de franchir un passage à niveau, arrêtez, regardez et écoutez.

## Randonnées de nuit

Il peut être plus difficile de voir ou d'être vu selon l'intensité de la lumière du jour ou des lumières artificielles. Il est agréable de se promener en motoneige la nuit. Ce peut être une expérience unique si vous tenez compte que la visibilité est réduite. Avant de partir, assurez-vous que vos phares et vos feux sont propres et qu'ils fonctionnent bien. Ne conduisez pas trop vite de façon à pouvoir vous arrêter facilement lorsque des obstacles se présentent. Ne quittez pas les sentiers et ne vous aventurez jamais en terrain inconnu. Évitez les rivières et les lacs. Les câbles de haubans, les clôtures en fils de fer barbelé, les entrées fermées par des câbles et les autres obstacles ont difficiles à distinguer la nuit. Ne conduisez jamais seul. Ayez toujours une lampe de poche à votre disposition. Tenez-vous loin des quartiers résidentiels et respectez le sommeil des autres.

## Randonnées en groupe

Avant de partir, il est important de nommer un chef de sentier pour mener le groupe et un adjoint pour demeurer à l'arrière. Assurez-vous que tous les participants connaissent l'itinéraire et la destination finale. Apportez les outils et l'équipement nécessaires et veillez à avoir assez d'essence pour faire le trajet. Ne doublez jamais le chef de sentier ou tout autre motoneigiste. Servez-vous des signaux



manuels pour avertir ceux qui vous suivent des dangers ou des changements de direction. Aidez les autres motoneigistes au besoin.

Il est toujours **IMPORTANT** de maintenir une distance de sécurité entre chaque motoneige. Il faut toujours conserver une bonne distance de façon à se laisser l'espace nécessaire pour s'arrêter. Ne suivez jamais une motoneige de trop près. Connaissez la position du motoneigiste qui vous précède.

## Signaux

Lorsque vous devez vous arrêter, levez l'une de vos mains au-dessus de votre tête. Pour tourner à gauche, étendez votre bras gauche horizontalement afin de pointer dans cette direction. Pour tourner à droite, étendez le bras gauche et levez la main en position verticale pour que le coude soit replié à angle droit. Signalez toujours vos intentions à ceux qui suivent.

## Arrêts dans un sentier

Lorsque c'est possible, garez la motoneige hors du sentier lorsque vous vous arrêtez. Cela réduit les risques de collision avec les autres motoneigistes empruntant le sentier.

## Signalisation des sentiers

Les panneaux de signalisation servent à contrôler, diriger ou régir l'utilisation des motoneiges dans les sentiers. Veillez à connaître la signification des panneaux utilisés dans votre région.

## Environnement

La faune agrmente vos randonnées en motoneige. Souvenez-vous que, dans leurs déplacements, les animaux traversent les sentiers. Respectez leur privilège; ne les pourchassez pas et ne les harcelez pas. La fatigue et les gaz d'échappement peuvent tuer les

animaux. Éviter les zones dédiées à la protection ou à l'alimentation de la faune.

Si vous avez la chance de voir un animal, arrêtez votre motoneige et observez-le en silence.

Les principes évoqués dans ce guide ne visent pas à limiter votre plaisir en motoneige; ils visent plutôt à prolonger la sensation de liberté que l'on éprouve en motoneige! Il s'agit de garantir une pratique saine et agréable pour vous et pour les autres et à encourager d'autres gens à partager votre enthousiasme et votre loisir d'hiver préféré. Donc, la prochaine fois que vous chevaucherez votre motoneige, par un beau matin clair, rappelez-vous que vous jouez une partie importante pour l'avenir de ce sport. Contribuez à montrer l'exemple! BRP vous remercie de faire votre part.

Rien n'est plus exaltant que la motoneige. S'aventurer dans les innombrables sentiers qui sillonnent les immensités est une façon saine et agréable de profiter de nos hivers. Cependant, plus le nombre de motoneigistes augmente dans les parcs et les sentiers, plus l'environnement est exposé à différents dommages. L'utilisation abusive de terrains privés et publics, des installations et des ressources entraîne inévitablement des restrictions et des interdictions.

À l'heure actuelle, la plus grande menace à laquelle notre sport fait face est autour de nous. La solution est simple: il faut avoir une attitude responsable quand on fait de la motoneige.

La grande majorité des gens respecte les règles et l'environnement. Chacun de nous doit montrer l'exemple à ceux qui, jeunes et vieux, se familiarisent avec cette activité.

Il y va de notre intérêt de protéger l'environnement. Parce que, à long terme, c'est l'avenir même de notre sport que nous préservons.

Sensible à l'importance de cette question et du rôle que peuvent jouer les motoneigistes pour préserver les endroits où ils pratiquent leur sport, BRP a lancé la campagne «Laisser peu de traces» à leur intention.

Quand on parle de laisser peu de traces, il ne s'agit pas seulement de l'empreinte que la chenille laisse dans la neige. Il s'agit d'un engossement, d'un rapport de respect, d'une volonté de donner l'exemple en agissant concrètement. C'est un engagement envers la protection de l'environnement en général, les soins dont il faut l'entourer, les animaux qui y vivent et les amateurs de plein air qui aiment aussi s'y retrouver. Avec ce thème, nous espérons rappeler aux motoneigistes que le respect de l'environnement est crucial non seulement pour notre sport, mais pour les générations à venir aussi.

Si on vous demande de laisser peu de traces derrière vous, ce n'est pas pour modérer votre enthousiasme! C'est une invitation à le pratiquer avec respect!

Laisser peu de traces, c'est conduire sa motoneige de façon responsable en respectant le lieu où l'on se trouve. Vous laissez peu de traces quand vous suivez les principes suivants.

**Vous êtes informés.** Vous vous procurez des cartes, des copies de règlements et d'autres renseignements du ministère de l'Environnement et de la Faune ou d'autres organismes publics. Vous connaissez les règlements et les respectez, y compris les limites de vitesse!

**Vous évitez** de passer sur les arbrisseaux, les arbustes ainsi que sur les pelouses et vous ne coupez pas de bois. En terrain plat ou dans les zones où circulent de nombreuses motoneiges, vous suivez les pistes prévues pour la motoneige. Souvenez-vous qu'il y a un lien entre la protection de l'environnement et votre sécurité.

**Vous respectez la faune** et prêtez une attention toute particulière aux femelles accompagnées de petits et aux animaux qui souffrent du manque de nourriture. Le stress peut rapidement épuiser leurs dernières réserves d'énergie. Laissez aux animaux les endroits qui leur sont réservés!

**Vous respectez** l'affichage sur les barrières et les autres indications en général, et n'oubliez pas que ceux qui laissent peu de traces ne jettent pas d'ordures!

**Éloignez-vous** des zones de nature protégées. Les véhicules y sont interdits. Vous savez reconnaître les limites.

**Vous demandez** la permission avant de passer sur un terrain privé. Vous respectez le droit de propriété et la tranquillité d'autrui. Bien sûr, les motoneiges sont beaucoup moins bruyantes qu'auparavant, mais vous évitez quand même de faire tourner le moteur à haut régime dans les endroits paisibles.

Les motoneigistes connaissent mieux que quiconque les efforts qui ont été faits pour leur donner accès à des endroits pour pratiquer leur sport en toute sécurité et dans le respect des autres. Ces efforts se poursuivent avec la même énergie aujourd'hui.

En respectant les endroits que l'on visite, peu importe la région, nous aidons à faire en sorte de pouvoir utiliser ces sentiers longtemps encore. Vous conviendrez que c'est une bonne raison de faire un effort pour laisser peu de traces. Mais il y en a d'autres.

Les motoneigistes aiment profiter de l'hiver et de la nature majestueuse qui nous entoure; laisser le moins de traces possible contribue à protéger ce privilège. Ainsi, nous pourrions faire connaître les plaisirs de l'hiver et de la motoneige à d'autres. Et notre sport se développera!

Laisser peu de traces est une preuve de bon sens. Après tout, il est inutile de labourer les sentiers ou de sillonner des forêts vierges en écrasant tout sur votre passage! Que vous utilisiez une motoneige Ski-Doo haute performance, une MX Z<sup>MC</sup> sportive ou toute autre marque ou modèle, montrez que vous savez ce que vous faites. Montrez qu'on peut s'amuser sans tout détruire!

# ÉTIQUETTES IMPORTANTES SUR LE VÉHICULE

## Étiquette mobile

**DESCRIPTION DU MOTEUR DU VÉHICULE:**


**XXXXX**

**EPA CERTIFIÉ**

TEN (TAUX D'ÉMISSION NORMALISÉ) =  X

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 10,  
0 ÉTANT LE PLUS PROPRE.

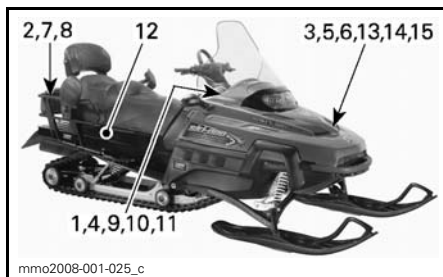
**\*NE PAS ENLEVER AVANT LA VENTE.**



704 901 107

vmo2006-005-009\_fr

REMARQUE: Les illustrations utilisées dans le présent guide ne sont que des représentations générales. Votre modèle peut différer.



TYPIQUE — EMBLACEMENT DES ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ

## Étiquettes de sécurité

Les étiquettes suivantes sont apposées sur votre véhicule. Elles en font partie intégrante. Si les étiquettes se décollent ou sont endommagées, on les remplacera gratuitement. S'adresser à un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

**⚠ WARNING**

**BEFORE STARTING:**

1. **Attach tether cord** to your clothing.
2. **Check proper operation of the throttle and brake levers** each time before starting. They must return to their initial position when released.
3. **Apply parking brake.**
4. **Turn handlebars all the way in both directions** to check for interference and insure free operation.

**AFTER STARTING:**

1. **Pull-out tether cord** to check if engine shuts off.
2. **Re-start and push in engine cut-off switch** to check if engine shuts off.
3. **Disengage parking brake** before riding to avoid fading.

**⚠ AVERTISSEMENT**

**AVANT DE DÉMARRER :**

1. **Attachez le cordon coupe-circuit** à votre vêtement.
2. **Vérifiez le bon fonctionnement des manettes d'accélérateur et de frein** avant chaque démarrage. Elles doivent revenir à leur position initiale lorsque relâchées.
3. **Engagez le frein de stationnement.**
4. **Tourner le guidon au maximum de chaque côté** pour vérifier les interférences et le libre fonctionnement.

**APRÈS LE DÉMARRAGE :**

1. **Déconnectez le cordon coupe-circuit** pour vérifier qu'il arrête le moteur.
2. **Redémarrez et enfoncez le bouton d'arrêt d'urgence** pour vérifier qu'il arrête le moteur.
3. **Désengagez le frein de stationnement** avant le départ pour éviter la surchauffe et la perte du frein.

A00A8TA

© 11/00/09

ÉTIQUETTE 1

Le remorquage d'une charge peut affecter le comportement de votre motoneige. • Réduisez votre vitesse. • Utilisez une barre d'accouplement rigide. • Vérifiez que la barre d'accouplement soit bien verrouillée. Ne pas excéder les charges maximales:  
 EFFORT DE TRACTION 250Kg / 562lbs Max.  
 CHARGE VERTICALE 10Kg / 23lbs Max.  
**▲ AVERTISSEMENT**

A33A2DA

ÉTIQUETTE 2

**▲ WARNING**

This guard must ALWAYS be in place when engine is running. Beware of rotating parts – they could cause injuries or catch your clothing.

**▲ AVERTISSEMENT**

Ce garde-courroie doit TOUJOURS être en place lorsque le moteur fonctionne. Attention aux pièces en rotation – elles peuvent vous blesser ou capter vos vêtements.

516 002 670

A33A2FA

ÉTIQUETTE 3

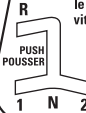
**CAUTION**

- Upshift only when engine is idling and speed is below 20 km/h (12 m.p.h.).
- Stop completely the vehicle before using reverse gear.
- Maximum speed in first gear 60 km/h (37 m.p.h.).

**ATTENTION**

Changer les rapports avant seulement lorsque le régime du moteur est au ralenti et la vitesse inférieure à 20 km/h (12 m.p.h.).

- Arrêter complètement le véhicule avant de passer en marche arrière.
- Vitesse maximum en premier rapport 60 km/h (37 m.p.h.).



516 001 201

A23A01A

ÉTIQUETTE 4

**▲ WARNING**

Beware of HOT parts!

**▲ AVERTISSEMENT**

Attention aux pièces CHAUDES!

516002664

A33A2GA

ÉTIQUETTE 5



A32A1HA

ÉTIQUETTE 6

**▲ WARNING**

NEVER SIT IN CARGO AREA.

Exceeding maximum cargo load may affect steering control and braking ability. MAXIMUM cargo load :

XX Kg / XX Lbs.

**▲ AVERTISSEMENT**

NE JAMAIS S'ASSEOIR À LA PLACE DU CARGO.

Excéder le poids maximal du cargo peut affecter le contrôle de la direction et la capacité de freinage. Charge MAXIMALE cargo :

XX Kg / XX Lbs.

mmo2007-002-002

ÉTIQUETTE 7

**▲ WARNING**

- NEVER STAND BEHIND or near a rotating track.
  - Only spin track at lowest possible speed whenever off the ground.
- Broken track or debris could be projected with great force which could sever legs or cause other serious injuries.



**▲ AVERTISSEMENT**

- NE JAMAIS SE TENIR DERRIÈRE ou près d'une chenille qui tourne.
  - Faire tourner la chenille seulement à la vitesse la plus basse possible lorsque soulevée de terre.
- Une chenille brisée ou des débris pourraient être projetés avec grande puissance pouvant sectionner une jambe ou causer d'autres blessures sérieuses.

516002673a

516002673

ÉTIQUETTE 8

<p><b>⚠ WARNING</b></p> <p>This vehicle is designed for one (1) operator and as many passengers as there are seats with straps or handgrips installed on the vehicle conforming to SSCC standards.</p> <p>When riding with a passenger :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Braking ability and steering control are reduced.</li> </ul> <p><b>Decrease speed</b> and allow extra space to maneuver.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Adjust suspensions</b> according to weight.</li> </ul> <p>REMEMBER : YOU ARE RESPONSIBLE FOR THE SAFETY OF YOUR PASSENGER!</p>	<p><b>⚠ AVERTISSEMENT</b></p> <p>Ce véhicule a été conçu pour un (1) conducteur et autant de passagers qu'il y a de sièges avec courroies ou poignées installés sur le véhicule et rencontrant la norme SSCC.</p> <p>Lors de la conduite avec passager :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La capacité de freinage et la direction sont réduites.</li> </ul> <p><b>Réduisez votre vitesse</b> et prévoyez plus d'espace pour manœuvrer.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ajustez les suspensions</b> selon le poids.</li> </ul> <p>N'OUBLIEZ PAS : VOUS ÊTES RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DE VOTRE PASSAGER!</p>
A00A8VA	516002692

ÉTIQUETTE 9

<p><b>⚠ WARNING</b></p> <p>ALL DRIVERS AND PASSENGERS MUST READ THE FOLLOWING:</p> <p>Avoid surprises! <b>BE ON THE LOOK-OUT</b> for the unexpected.</p> <p>Operate defensively.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Scan constantly for people, objects, conditions and upcoming vehicles.</li> <li>• Avoid thin ice / open water.</li> <li>• Use extra caution whenever off trail.</li> </ul>	<p><b>⚠ AVERTISSEMENT</b></p> <p>TOUS LES CONDUCTEURS ET PASSAGERS DOIVENT LIRE CE QUI SUIT:</p> <p>Évitez les surprises! <b>SOYEZ AUX AGUETS</b> pour les imprévus.</p> <p>Conduisez défensivement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Scrutez constamment pour repérer personnes, objets, conditions et autres véhicules.</li> <li>• Évitez la glace mince / étendue d'eau non gelée</li> <li>• Redoublez de vigilance hors sentier.</li> </ul>
<p><b>ALWAYS wear a DOT approved HELMET</b> and clothing appropriate for snowmobiling.</p>	<p><b>TOUJOURS porter un CASQUE</b> approuvé DOT et des vêtements appropriés à la motoneige.</p>
<p><b>NEVER</b> ride after consuming alcohol or drugs even as a passenger.</p>	<p>Ne <b>JAMAIS</b> utiliser une motoneige sous l'influence de drogues ou alcool même en tant que passager.</p>
A00A8SA	516002693

ÉTIQUETTE 10

**⚠ AVERTISSEMENT**

- Lire et comprendre toutes les étiquettes d'avertissements et le guide du conducteur avant utilisation.

Si le guide est introuvable, demandez-en un nouveau à votre concessionnaire.

- Familiarisez-vous avec votre motoneige.

Les motoneigistes inexpérimentés peuvent sous-estimer les risques et être surpris par le comportement spécifique de la motoneige et des conditions du terrain. Conduisez lentement.

**⚠ WARNING**

**Read and understand all warning labels and operator's guide before operation. If guide is missing, ask your dealer for a new one.**

- Get familiar with your snowmobile. Inexperienced riders may overlook risks and be surprised by snowmobile's specific behavior and terrain conditions. Ride slowly.
- Excessive speed and reckless driving can kill ! ALWAYS adjust your speed according to snow conditions and circumstances.
- Steering control and braking ability may be reduced on hard-pack snow, ice or roads. Reduce speed & allow more space to stop or turn.
- Respect laws on minimum operator age. Manufacturer recommends a minimum operating age of **16 years old.**

- La vitesse excessive et la conduite irresponsable peuvent causer la mort ! TOUJOURS adapter votre vitesse selon les conditions de neige et les circonstances environnantes.
- Le contrôle de la direction et le freinage peuvent être réduits sur la neige compactée, la glace ou les routes. Réduisez votre vitesse et allouez plus d'espace pour tourner ou freiner.
- Respectez les lois sur l'âge minimal du conducteur. Le fabricant recommande que le conducteur soit âgé d'au moins 16 ans.

516002694

A00A8UA

ÉTIQUETTE 11

**TO REMOVE PASSENGER SEAT:**

- Pull the driver seat latch handle and lift the seat fully open.
- Push passenger seat forward against stoppers and pull the seat out.

**TO REINSTALL PASSENGER SEAT:**

- Put passenger seat in place with the J-hooks lined-up in their respective slots.
- Push the seat backwards to engage the J-hooks locking it securely in place.
- Close the driver seat.

**⚠ WARNING**

To avoid the risk of the passenger falling off:

- Before riding, make sure the passenger seat is locked in place securely and that the driver seat latch is engaged properly.

**POUR ENLEVER LE SIÈGE PASSAGER:**

- Soulever la manette du loquet du siège conducteur et pivoter le siège en position ouverte.
- Pousser le siège passager vers l'avant contre les butées et soulever le siège.

**POUR RÉINSTALLER LE SIÈGE PASSAGER:**

- Déposer le siège passager en place en alignant les crochets en J dans leurs rainures respectives.
- Pousser le siège vers l'arrière pour engager les crochets en J et ainsi barrer le siège en place.
- Fermer le siège conducteur.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Pour éviter le risque de chute du passager:


- Avant la conduite, assurez-vous que le siège passager soit bien barré en place et que le loquet du siège conducteur soit bien engagé.

516002853
516002853B

ÉTIQUETTE 12

## Étiquettes de conformité

### Étiquette de conformité de l'EPA

EMISSION CONTROL INFORMATION		
THIS VEHICLE IS CERTIFIED TO OPERATE ON UNLEADED GASOLINE AND MEETS [XXXX] U.S. EPA REGULATIONS FOR SNOWMOBILE SI ENGINES.		
ENGINE FAMILY	XXXX	FAMILLE DE MOTEUR
FEL	XXXX	LIMITE DES ÉMISSIONS DE LA FAMILLE
ENGINE DISPLACEMENT	XXXX	CYLINDRÉE
EXHAUST EMISSION CONTROL SYSTEM	XXXX	SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS
<b>RENSEIGNEMENTS SUR LE DISPOSITIF ANTIPOLLUTION</b>		
CE VÉHICULE EST CERTIFIÉ POUR FONCTIONNER À L'ESSENCE SANS PLOMB ET IL RÉPOND AUX NORMES [XXXX] DE L'EPA DES É.-U. POUR LES MOTONEIGES À MOTEUR SI.		
SEE OPERATOR'S GUIDE FOR MAINTENANCE SPECIFICATIONS VOIR GUIDE DU CONDUCTEUR POUR LES SPÉCIFICATIONS D'ENTRETIEN		
BOMBARDIER RECREATIONAL PRODUCTS INC.		

mno2007-009-070

DANS LE COMPARTIMENT MOTEUR

### Étiquette du SSCC

Les normes de sécurité ont été établies par le SSCC (Snowmobile Safety and Certification Committee), dont BRP fait partie. Pour facilement constater si votre motoneige est conforme à ces normes, repérez l'étiquette de certification apposée sur une partie verticale à droite du véhicule.

L'étiquette suivante indique que des essais ont été faits par un laboratoire indépendant pour déterminer si cette motoneige est conforme aux normes de sécurité du comité.

<p>CE MODÈLE A ÉTÉ ÉVALUÉ PAR UN LABORATOIRE D'ESSAIS INDÉPENDANT ET SATISFAIT TOUTES LES NORMES DE SÉCURITÉ DU SSCC EN VIGUEUR À LA DATE DE FABRICATION.</p> <p>FARRAINE PAR LE COMITÉ DE SÉCURITÉ DE CERTIFICATION DE LA MOTONEIGE, INC.</p>	<p><b>CERTIFIED</b></p>  <p><b>CERTIFIÉ</b></p>	<p>THIS MODEL HAS BEEN EVALUATED BY AN INDEPENDENT TESTING LABORATORY AND IT MEETS ALL SSCC SAFETY STANDARDS IN EFFECT ON THE DATE OF ITS MANUFACTURE.</p> <p>SPONSORED BY THE SNOWMOBILE SAFETY AND CERTIFICATION COMMITTEE, INC.</p>
--	--	--

A00A1MA

SUR LE TUNNEL

## Étiquettes de renseignements techniques

<p><b>CAUTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>To comply with noise regulations, this engine is designed to operate with an air intake silencer.</li> <li>Operation without air intake silencer or with one not properly installed may cause engine damage.</li> </ul>
<p><b>ATTENTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le moteur a été conçu pour fonctionner avec ce silencieux d'admission afin de se conformer aux lois et règlements relatifs au bruit.</li> <li>Son absence ou une mauvaise installation peut endommager le moteur.</li> </ul>

A01A2EA 516 001 191

ÉTIQUETTE 13

<p><b>CAUTION</b></p> <p><u>Checking Engine Oil Level</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Make sure engine is at operating temperature.</li> <li>Snowmobile must be on a level surface.</li> <li>Let engine running at idle for at least 30 seconds.</li> <li>Stop engine &amp; wipe the dipstick.</li> <li>Reinsert dipstick completely before checking oil level</li> <li>Use <b>XPS</b> synthetic oil 0W40.</li> </ul> <p>mno2009-002-002_a</p>	<p><b>ATTENTION</b></p> <p><u>Vérification du niveau d'huile moteur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer que le moteur est à la température normale d'opération.</li> <li>La motoneige doit être de niveau.</li> <li>Laisser tourner le moteur au ralenti 30 secondes minimum.</li> <li>Arrêter le moteur et nettoyer la jauge de niveau d'huile.</li> <li>Installer la jauge complètement a fond avant de mesurer le niveau d'huile.</li> <li>Utiliser de l'huile synthétique <b>XPS</b> 0W40.</li> </ul> <p>516003833</p>
---	---

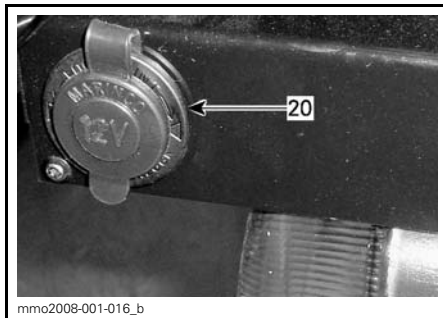
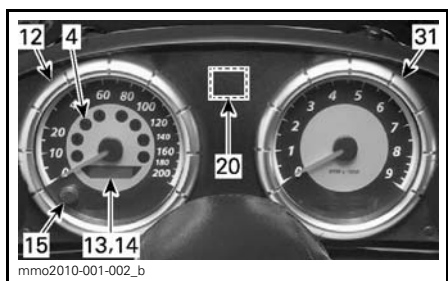
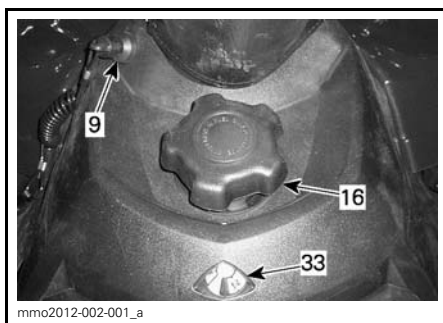
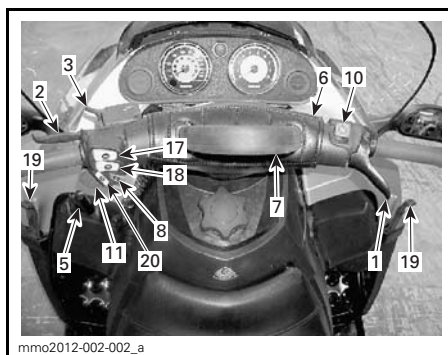
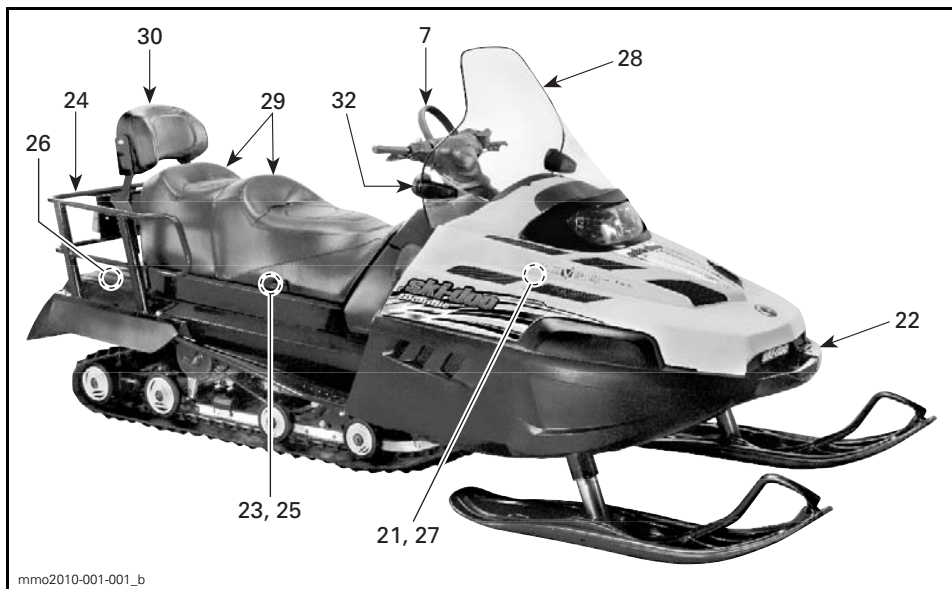
ÉTIQUETTE 14



# ***RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE***

# COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT

REMARQUE: Quelques-uns de ces éléments ne se trouvent pas sur certains modèles ou sont en option. Dans de tels cas, on n'a pas indiqué les numéros de référence dans les illustrations.

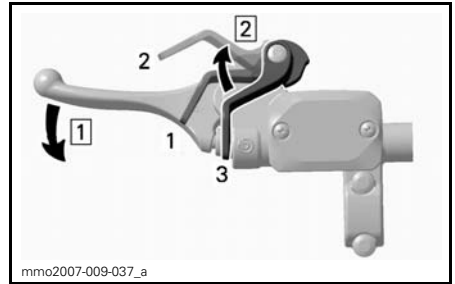


## 1) Manette d'accélérateur

Du côté droit du guidon, on l'active avec le pouce. Quand on appuie sur l'accélérateur, le régime du moteur augmente et l'embrayage s'effectue. Le moteur revient au ralenti dès qu'on relâche la manette.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Vérifier le fonctionnement de la manette avant chaque démarrage. Elle doit revenir à sa position initiale quand on la relâche. Si ce n'est pas le cas, ne pas démarrer le moteur.



### **TYPIQUE — POUR VERROUILLER LE MÉCANISME**

Étape 1: Comprimer la manette de frein et tenir  
Étape 2: Régler le levier de verrouillage

1. Position 1
2. Position 2
3. «OFF»

## 2) Manette de frein

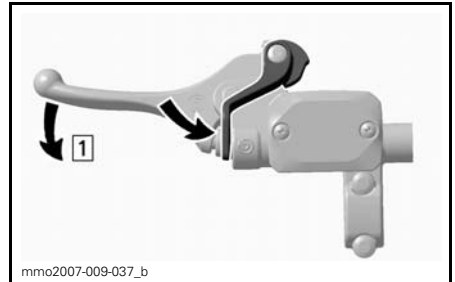
Du côté gauche du guidon. Pour freiner, appuyer sur la manette; relâcher pour qu'elle revienne à sa position originale. Le freinage est proportionnel à la pression exercée sur la manette et dépend du type de terrain et de la neige qui le recouvre.

## 3) Manette du frein de stationnement

Quand la motoneige est stationnée, serrer le frein de stationnement.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

S'assurer que le frein de stationnement est bien désengagé avant d'utiliser la motoneige. Circuler alors que les freins sont engagés (frottement des plaquettes sur le disque) peut endommager le système de freinage, causer la défaillance des freins et/ou un feu.



### **TYPIQUE — POUR DÉVERROUILLER LE MÉCANISME**

Étape 1: Comprimer la manette de frein

### **Pour verrouiller le mécanisme**

Comprimer la manette de frein et tirer le levier de verrouillage avec le pouce. Quand la manette est à demi comprimée, le frein de stationnement est serré à fond.

## 4) Voyants

### Huile à moteur



Ce voyant s'allume lorsque la pression d'huile à moteur est trop basse. Arrêter le véhicule dans un endroit sécuritaire, vérifier le niveau d'huile et remplir tel qu'indiqué à la section *NIVEAU D'HUILE DU MOTEUR*. Redémarrer le moteur; le voyant doit s'éteindre après quelques secondes. Si le voyant de niveau d'huile s'allume encore, éteindre le moteur et faire inspecter le système de lubrification par un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

### Système D.E.S.S.



Ce voyant s'allume pour confirmer le fonctionnement du système D.E.S.S. Consulter les paragraphes précédents pour plus d'information.

### Feu de route



S'allume lorsque le feu de route du phare est allumé.

### Surchauffe du moteur



Si ce voyant s'allume, réduire la vitesse de la motoneige et circuler dans la neige molle ou arrêter immédiatement le moteur.

### Faible tension de la batterie



Ce voyant s'allume lorsque la batterie est faible. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo dès que possible.

### Anomalie moteur



Ce voyant s'allume lorsqu'il y a un problème. Voir *DIAGNOSTIC DES PANNES*.

## 5) Levier de changement de vitesse

Ces modèles sont munis d'une marche arrière mécanique actionnée par un levier à quatre positions.



TYPIQUE

## 6) Guidon

Le guidon sert à diriger la motoneige. Pour tourner à droite ou à gauche, orienter le guidon dans la direction voulue, ce qui fera tourner les skis.

### ⚠ AVERTISSEMENT

La stabilité et la maniabilité de la motoneige peuvent être réduites si on tourne rapidement à reculons.

La hauteur du guidon est réglable. Voir un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

## 7) Courroie de maintien

Cette courroie permet au conducteur de s'agripper quand il se déplace à flanc de montagne.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Cette courroie n'est pas conçue pour remorquer ou soulever la motoneige, ni pour en faire un autre usage que le maintien quand on roule à flanc de colline. Toujours garder au moins une main sur le guidon.

**8) Bouton de démarrage**

Pour démarrer le moteur, appuyer sur le bouton «START» et le maintenir jusqu'à ce que le moteur démarre.

**AVIS** Ne pas appuyer sur le bouton «START» plus de 10 secondes consécutives. Attendre 30 secondes pour laisser le démarreur refroidir avant de l'actionner de nouveau. Lorsque le moteur a démarré, ne pas continuer d'appuyer sur le bouton, sinon le démarreur risque d'être endommagé.

Relâcher le bouton «START» dès que le moteur a démarré.

Si le moteur ne démarre pas dès la première tentative, attendre quelques secondes avant d'essayer de nouveau.

**REMARQUE:** Si le moteur ne démarre pas après deux tentatives, attendre que tous les voyants se soient éteints et réessayer.

Pour arrêter le moteur, appuyer sur l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur ou enlever le cordon d'attache.

Si le démarreur ne fonctionne pas, vérifier le fusible du système de démarrage. Se référer à *FUSIBLE DU SYSTÈME DE DÉMARRAGE ET DE LA PRISE DE COURANT*.

**9) Interrupteur coupe-circuit du moteur****Généralités**

L'interrupteur coupe-circuit du moteur (cordon d'attache) se trouve sur la gauche de la console.

Le capuchon du cordon d'attache doit être bien enclenché sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur pour que le véhicule fonctionne.

**REMARQUE:** Une fois le moteur démarré, 2 courts bips seront émis si une clé D.E.S.S. programmée (capuchon du cordon d'attache) est bien branchée à l'interrupteur coupe-circuit du moteur. Se référer à la rubrique *SYSTÈME DE SURVEILLANCE* de D.E.S.S. pour obtenir de l'information concernant les codes de panne.

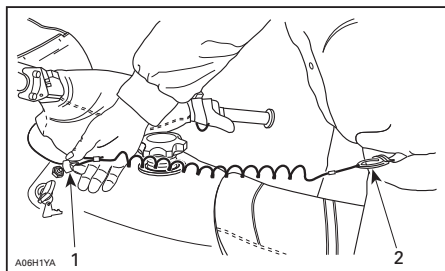
Détacher le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe le moteur

**⚠ AVERTISSEMENT**

Quand le véhicule est stationné, toujours retirer la clé de contact ou débrancher le cordon d'attache pour éviter que le moteur s'allume par accident, pour éviter qu'il soit utilisé par des enfants ou d'autres personnes, ou pour éviter le vol.

**Fonctionnement**

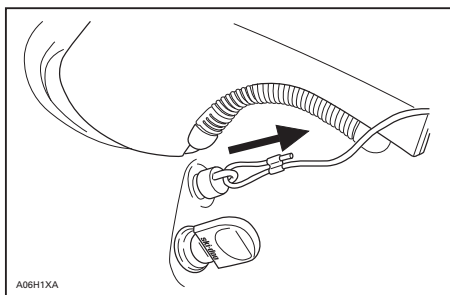
Attacher l'oeillet du cordon d'attache au vêtement du conducteur, puis brancher le capuchon du cordon (clé D.E.S.S.) à l'interrupteur coupe-circuit du moteur avant de démarrer le moteur.



**TYPIQUE**

1. Brancher à la borne
2. Attacher à l'oeillet d'un vêtement

Si on veut arrêter le moteur en cas d'urgence, retirer le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.



**TYPIQUE**

**D.E.S.S. (système de sécurité à encodage numérique)**

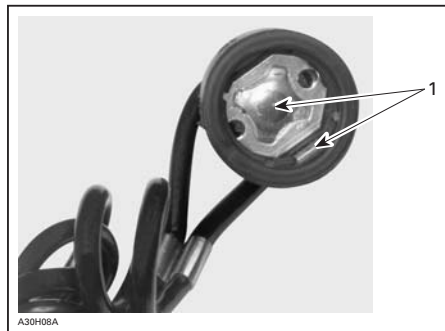
Le cordon d'attache contient une clé D.E.S.S. qui procure autant de protection qu'une clé de verrouillage conventionnelle.

La clé D.E.S.S. comporte une puce électronique dans laquelle un code numérique exclusif est programmé.

Le concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo a programmé le D.E.S.S. de la motoneige pour qu'il reconnaisse la clé D.E.S.S. dans le capuchon du cordon d'attache et permette au véhicule de fonctionner.

Si on utilise un cordon d'attache sans programmer le D.E.S.S., le moteur démarrera, mais n'atteindra pas la vitesse de mise en prise de la poulie motrice pour faire avancer la motoneige.

S'assurer qu'il n'y a pas de saleté ou de neige dans la clé D.E.S.S.



**CLÉ D.E.S.S.**

1. Pas de saleté ni de neige

**Flexibilité du D.E.S.S.**

L'ECM accepte jusqu'à 8 codes, qui peuvent être programmés par un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

On recommande d'acheter des clés D.E.S.S. additionnelles d'un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo. Si on possède plusieurs motoneiges Ski-Doo équipées du D.E.S.S., on peut programmer l'ECM de chacune d'elles pour qu'il reconnaisse le code de leur clé D.E.S.S.

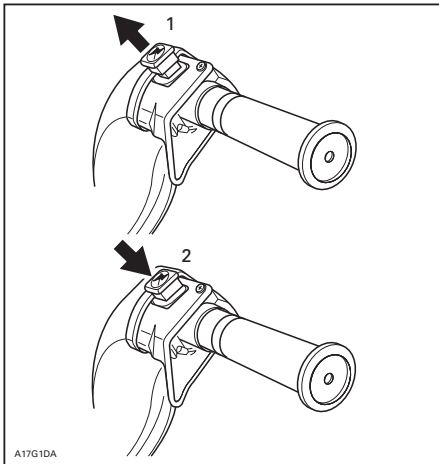
**Codes lumineux du voyant et de l'avertisseur du D.E.S.S.**

**REMARQUE:** On devrait entendre 2 courts bips si le capuchon du cordon d'attache (muni d'une clé D.E.S.S. programmée) est correctement enclenché sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur. Se référer à la rubrique **SYSTÈME DE SURVEILLANCE** de D.E.S.S. pour obtenir de l'information concernant les codes de panne.

AVERTISSEUR SONORE	VOYANT	DESCRIPTION	
2 courts	Clignotement	Bonne clé	
1 court répétitif toutes les 1.5 secondes	Clignotement	Impossible de lire la clé (faux contact)	Vérifier que la clé D.E.S.S. est libre de saleté et de neige. Remettre la clé en place et refaire démarrer le moteur. Le véhicule ne peut être utilisé.
3 courts répétitifs par seconde	Clignotement	Clé invalide ou clé non programmée	Utiliser la clé correspondant au véhicule ou la faire programmer. Le véhicule ne peut être utilisé.

## 10) Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur

Pour arrêter le moteur en cas d'urgence, abaisser le bouton à la position ARRÊT et actionner simultanément les freins. Pour redémarrer le moteur, relever le bouton en position MARCHÉ.



1. MARCHÉ
2. ARRÊT

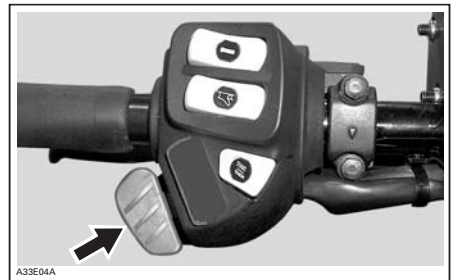
Dès leur première sortie, les conducteurs doivent actionner ce dispositif à quelques reprises pour arrêter le moteur afin de se familiariser avec cette commande, et ils devraient continuer à l'utiliser par la suite. Ils développeront ainsi un réflexe qui leur sera très utile en cas d'urgence.

## **⚠** AVERTISSEMENT

Si le dispositif a été actionné lors d'une situation d'urgence provoquée par une défaillance, repérer et corriger le problème avant de redémarrer le moteur. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

## 11) Commutateur d'éclairage

Placé sur la poignée gauche du guidon, le commutateur permet de choisir entre le feu de route et le feu de croisement. Noter que les phares sont toujours allumés lorsque le moteur tourne.



## 12) Indicateur de vitesse

Ce cadran à lecture directe indique la vitesse de la motoneige en kilomètres ou en milles à l'heure.

Cette motoneige est munie d'un indicateur de vitesse électronique qui indique la vitesse en kilomètres ou en milles à l'heure.

**REMARQUE:** Lorsqu'on circule à 90 km ou plus, l'indicateur multifonctionnel indique la vitesse plutôt que le mode sélectionné.

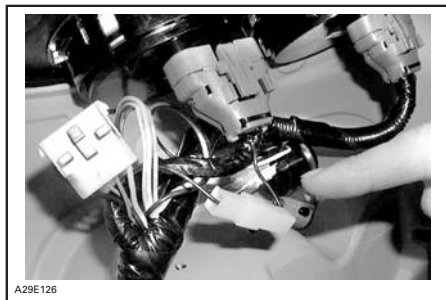
### Sélection des unités (MPH ou km/h)

L'indicateur de vitesse a été réglé en milles à l'usine, mais on peut le mettre en kilomètres; se reporter à la procédure suivante ou contacter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

**REMARQUE:** Lorsqu'on change l'unité de mesure (métrique ou impériale), l'indicateur de vitesse, le totalisateur général et le totalisateur journalier sont tous les trois touchés.

Arrêter le moteur et ouvrir le panneau latéral gauche. Couper les attaches. Brancher les connecteurs ensemble pour passer du système impérial au système métrique.

Débrancher les connecteurs pour revenir au système impérial. Fixer le connecteur au faisceau au moyen d'attaches.



EMPLACEMENT DES CONNECTEURS

### 13) Totalisateur général

Le totalisateur général enregistre la distance totale parcourue et l'affiche en kilomètres ou en milles.

**REMARQUE:** Lorsqu'on atteint 90 km ou plus, l'afficheur numérique indique la vitesse plutôt que le mode sélectionné.

### 14) Totalisateur journalier/affichage

#### Totalisateur journalier

Le totalisateur journalier indique la distance parcourue depuis qu'il a été remis à zéro. La distance parcourue s'affiche en kilomètres ou en milles.

Se reporter à *SÉLECTION DES UNITÉS (MPH OU KM/H)* pour changer d'unités.

#### Affichage

**REMARQUE:** Lorsqu'on atteint 90 km ou plus, l'afficheur numérique indique la vitesse plutôt que le mode sélectionné.

#### Compteur horaire réinitialisable

Le compteur horaire indique le nombre d'heures et de minutes d'utilisation depuis qu'il a été remis à zéro.

Appuyer sur le bouton sélecteur et le maintenir 2 secondes pour remettre le compteur à zéro.

#### Code d'affichage de l'interrupteur multifonctionnel

Si l'indicateur de vitesse affiche le message «SCALE», cela signifie que le bouton est coincé ou qu'on a activé le système électrique alors que le bouton sélecteur de mode était enfoncé.

### 15) Bouton sélecteur de mode

Appuyer sur le bouton sélecteur pour modifier l'affichage. Lorsqu'on démarre le véhicule, c'est le totalisateur général qui est affiché. Le totalisateur journalier s'affiche quand on appuie sur le bouton sélecteur.



Lorsqu'on appuie de nouveau sur le bouton, le compteur horaire s'affiche. Pour revenir au totalisateur général, appuyer une autre fois sur le bouton.

Appuyer sur le bouton sélecteur et le maintenir 2 secondes pour remettre le totalisateur journalier ou le compteur horaire à zéro.

## 16) Bouchon du réservoir d'essence

Dévisser le bouchon pour remplir le réservoir, puis le réinstaller et bien le serrer.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Toujours arrêter le moteur avant de faire le plein. Le carburant est inflammable et explosif dans certaines conditions. Toujours travailler dans un endroit bien aéré. Tenir loin des flammes et des étincelles. Ne pas fumer. Retirer le bouchon avec précaution. Si on est en présence de pression différentielle (sifflement lorsqu'on desserre le bouchon du réservoir), faire vérifier et/ou réparer le véhicule avant de l'utiliser. Ne pas trop remplir. Ne jamais remplir le réservoir d'essence pour ensuite laisser le véhicule à la chaleur. Lorsque la température augmente, l'essence se dilate et risque de déborder. Toujours essuyer tout carburant répandu sur le véhicule. Vérifier le système d'alimentation régulièrement.

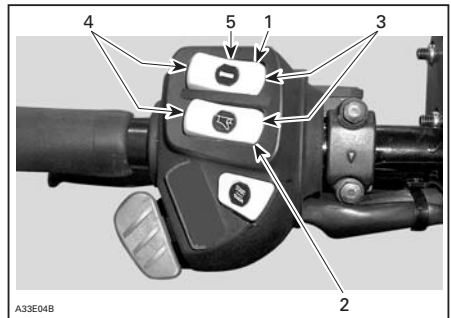
**AVIS** Ne pas s'asseoir ni s'appuyer sur le siège si le bouchon du réservoir d'essence n'est pas bien installé.

## 17) Interrupteur de poignées chauffantes

Il s'agit d'un interrupteur à bascule à trois positions. Placer à la position désignée pour conserver les mains à une température convenable.

## 18) Interrupteur de manette d'accélérateur chauffante

Il s'agit d'un interrupteur à bascule à trois positions. Placer à la position désignée pour garder le pouce droit à une température convenable.



1. Interrupteur de poignées chauffantes
2. Interrupteur de manette d'accélérateur chauffante
3. Chaud
4. Tiède
5. Arrêt

## 19) Attaches du capot

Étirer et décrocher les attaches pour libérer le capot des dispositifs d'ancrage.

Soulever doucement le capot jusqu'à ce que le dispositif de retenue le maintienne ouvert.

Fermer doucement le capot, puis fixer les attaches.

## 20) Prise de courant

On peut brancher un appareil électrique de 12 volts à cette prise. Elle est sous tension dès qu'on démarre le moteur. Voir la rubrique *FUSIBLES* sous

COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT qui suit pour connaître l'emplacement du fusible de la prise de courant.

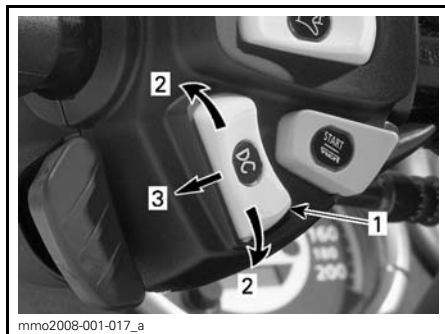
EMPLACEMENT	COURANT DE SORTIE MAXIMAL
Porte-bagages arrière	20 ampères
Tableau de bord	5 ampères



TYPIQUE — PRISE DE COURANT

### Interrupteur de prise de courant

Le moteur étant en marche, utiliser l'interrupteur à bascule sur l'interrupteur multifonctionnel pour alimenter la prise de courant du porte-bagages arrière.



### INTERRUPTEUR MULTIFONCTIONNEL

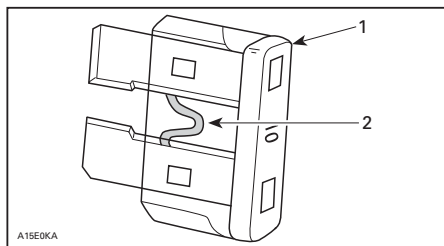
1. Interrupteur de prise de courant arrière
2. Position «ON» supérieure/inférieure
3. Position «OFF» centrale

## 21) Fusibles

### Dépose/inspection des fusibles

Vérifier l'état des fusibles et les remplacer au besoin.

Tirer sur le fusible pour l'extraire du porte-fusible. Vérifier si le filament est fondu.



1. Fusible
2. Vérifier s'il est fondu

**AVIS** Ne pas utiliser un fusible d'une intensité plus élevée, car cela pourrait endommager les composants électriques et/ou provoquer un feu.

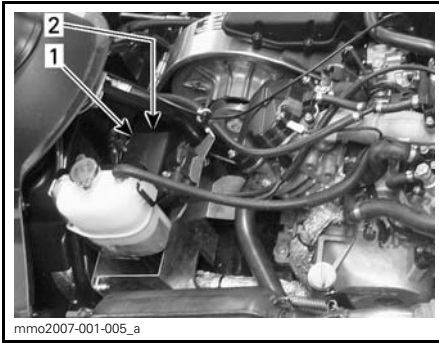
### ⚠ AVERTISSEMENT

Si un fusible est grillé, on doit déterminer la source du problème et réparer avant de redémarrer le véhicule. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo avant de faire toute réparation.

### Description et emplacement des fusibles

#### Boîte à fusibles

Pousser sur la languette du couvercle pour ouvrir la boîte à fusibles. Il y a un autocollant de description des fusibles à l'intérieur du couvercle.



1. Boîte à fusibles
2. Languette

### Identification des fusibles

FUSIBLE	DESCRIPTION	EMPLACEMENT	
30 A	Moteur	F1	Boîte à fusibles (compartiment moteur)
1 A	Capteur de position d'arbre à cames (CAPS)	F2	
5 A	Instruments	F3	
7.5 A	MPEM/pompe à essence	F4	
5 A	Cylindre côté PDM	F5	
5 A	Cylindre côté MAG	F6	
30 A	Charge	F7	
5 A	Relais/bouton de démarrage	F8	
20 A	Prise de courant arrière	F9	
15 A	Refroidisseur	F10	
20 A	Éclairage (phares)	F11	
20 A	Charge secondaire	F12	

## 22) Poignées de levage avant et pare-chocs avant

Utiliser ces poignées lorsqu'on doit soulever l'avant du véhicule manuellement.

**⚠ ATTENTION** Pour éviter de se blesser, utiliser les techniques de levage appropriées, en se servant notamment de ses jambes. Ne pas tenter de soulever l'arrière du véhicule si c'est au-delà de ses capacités. Se servir d'un outil de levage ou demander de l'aide pour éviter de se blesser.

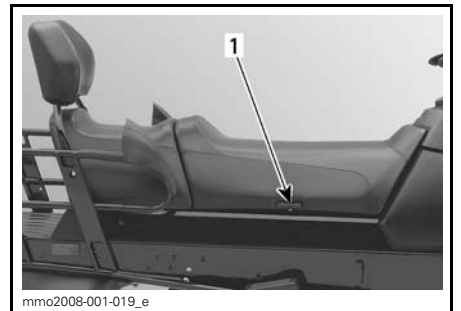
**AVIS** Ne jamais tirer ni soulever le véhicule par les skis.

**AVIS** Ne pas soulever le véhicule par le pare-choc avant.

## 23) Compartiment de rangement

**⚠ AVERTISSEMENT**  
Les compartiments de rangement doivent être bien fermés et ne doivent pas contenir d'objets lourds ou fragiles.

On trouve un compartiment de rangement sous le siège. Pour l'ouvrir, lever l'attache du siège, puis faire basculer le siège.



### TYPIQUE

1. Lever l'attache du siège

## 24) Porte-bagages arrière

### ⚠ AVERTISSEMENT

Les objets rangés dans le porte-bagages arrière doivent être bien attachés. Ne pas transporter d'objets cassants. Une charge excessive dans le porte-bagages peut réduire la maniabilité de la motoneige.

### ⚠ AVERTISSEMENT

Toujours régler la suspension selon la charge. La capacité du porte-bagages est restreinte. Circuler très lentement lorsqu'on transporte une charge. Ralentir sur les bosses.

## 25) Nécessaire d'outils

Un nécessaire d'outils spécialement conçu pour l'entretien de base de la motoneige est fourni avec le véhicule (voir sous le siège).

## 26) Attelage

Il est possible d'utiliser l'attelage pour remorquer la plupart des équipements. Se servir d'une barre rigide.

## 27) Protecteurs

### ⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais faire fonctionner le moteur si le garde-courroie n'est pas installé, ou si le capot ou les panneaux d'accès sont ouverts ou absents.

Votre motoneige comporte plusieurs protecteurs. Laissez ces pièces sur votre motoneige puisqu'elles sont conçues pour protéger vos vêtements et vos mains contre les pièces mobiles et chaudes. Ne réglez jamais de pièce mobile lorsque le moteur est en marche.

## 28) Pare-brise

Le pare-brise protège le conducteur de la neige et du vent, ce qui améliore le confort.

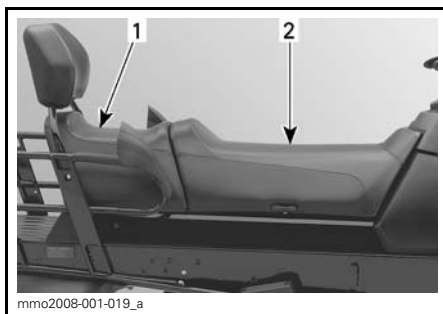
## 29) Siège modulaire

On peut convertir cette motoneige bi-place en monoplace pour augmenter l'espace de rangement.

Au besoin, on peut également retirer le dossier pour accroître l'espace de rangement. Voir la rubrique *DOSSIER*.

### ⚠ AVERTISSEMENT

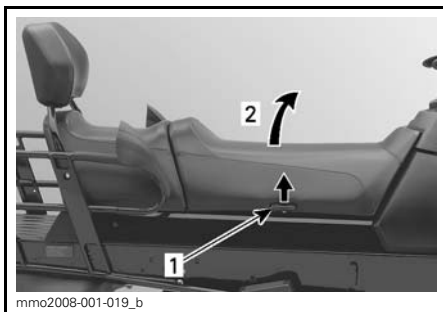
Ne jamais transporter un passager si le dossier n'est pas bien installé.



#### TYPIQUE

1. Siège du passager (amovible)
2. Siège du conducteur

Pour enlever le siège du passager, soulever le verrou de siège et basculer le siège du conducteur.

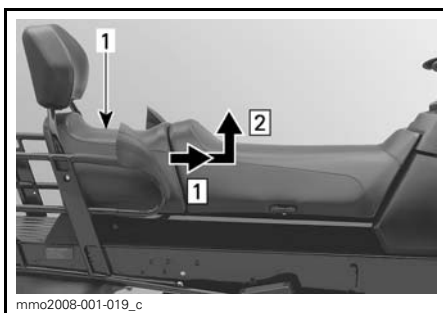


mmo2008-001-019\_b

**TYPIQUE**

1. Verrou de siège
2. Basculer le siège du conducteur

Glisser le siège du passager vers l'avant, puis le soulever afin de l'enlever.



mmo2008-001-019\_c

**TYPIQUE**

- Étape 1: Glisser le siège vers l'avant  
 Étape 2: Soulever le siège afin de l'enlever
1. Siège du passager

**AVIS** Ranger correctement le siège du passager afin d'éviter qu'il soit endommagé.

## **⚠ AVERTISSEMENT**

**NE JAMAIS** asseoir un passager dans l'espace laissé par la dépose du siège. Dans une telle position, le passager pourrait se blesser au dos ou subir d'autres blessures graves.

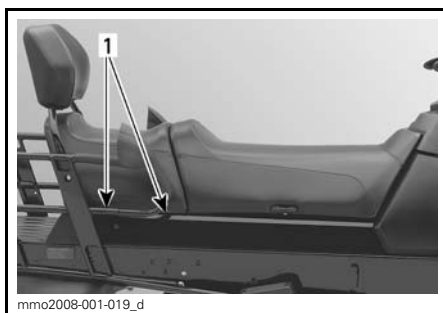
## **⚠ AVERTISSEMENT**

Les objets rangés dans le porte-bagages arrière doivent être bien attachés. Ne pas transporter d'objets cassants. Une charge excessive dans le porte-bagages peut réduire la maniabilité de la motoneige.

Inverser les étapes de la dépose en prêtant attention aux points suivants.

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Prendre soin de bien verrouiller le siège du passager avant d'utiliser la motoneige.



mmo2008-001-019\_d

**TYPIQUE**

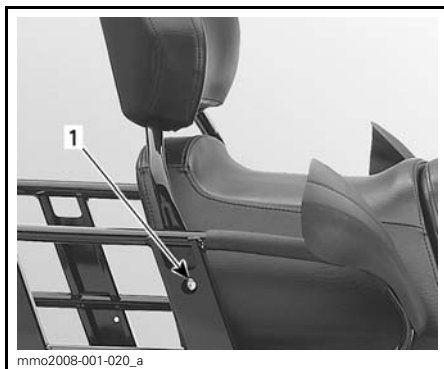
1. Crochets du siège du passager

## **30) Dossier**

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Ne jamais transporter un passager si le dossier n'est pas bien installé.

Pour enlever le dossier, retirer le matériel de fixation de chaque côté.



mmo2008-001-020\_a

**TYPIQUE**

1. Matériel de fixation

**AVIS** Ranger correctement le dossier afin d'éviter qu'il soit endommagé.

### 31) Tachymètre

Il s'agit d'un cadran à lecture directe indiquant le nombre de milliers de tr/mn du moteur.



A33E0AA

**TYPIQUE** — MULTIPLIER LA LECTURE PAR 1000

### 32) Rétroviseurs réglables

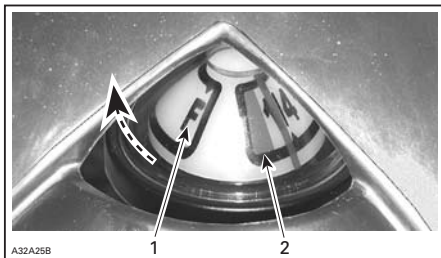
Chaque rétroviseur peut être réglé pour répondre aux besoins du conducteur.

**⚠ AVERTISSEMENT**  
 Régler les rétroviseurs de votre véhicule à l'arrêt dans un endroit sécuritaire.

**⚠ AVERTISSEMENT**  
 Les objets dans le rétroviseur sont plus près qu'ils ne semblent.

### 33) Indicateur de niveau de carburant mécanique

Cet indicateur, situé derrière le bouchon du réservoir d'essence, facilite la vérification du niveau d'essence.



A32A25B

**TYPIQUE**

- 1. Plein
- 2. Vide

# CARBURANT ET HUILE

## Type de carburant recommandé

Utiliser de l'essence ordinaire sans plomb, vendue dans la plupart des stations-service, ou du carburant oxygéné contenant un maximum de 10% d'éthanol ou de méthanol ou une combinaison des deux. Voir le tableau ci-dessous et s'assurer que l'essence utilisée a un indice d'octane d'au moins:

ENDROIT	INDICE D'OCTANE
En Amérique du Nord	(87 (RON + MON)/2) <sup>(1)</sup>
Ailleurs qu'en Amérique du Nord	92 RON <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> C'est l'indice d'octane minimal requis; s'il n'est pas disponible, on peut utiliser un indice (91 (RON + MON)/2) ou 95 RON (ailleurs qu'en Amérique du Nord).

**AVIS** Ne jamais employer d'autres carburants. L'utilisation d'essence non recommandée peut réduire la performance de la motoneige et endommager des pièces importantes du système d'alimentation et du moteur. Le bouchon du réservoir d'huile et celui du réservoir d'essence ne sont pas interchangeables. Le bouchon du réservoir d'huile est identifié HUILE.

## Ajout d'antigel à l'essence

Quand on utilise de l'essence oxygénée, il n'est pas nécessaire d'ajouter de l'antigel de conduit d'essence ou des agents absorbants d'eau. Cela n'est pas non plus recommandé.

Quand on se sert de carburant non oxygéné, nous préconisons l'utilisation d'antigel de conduit d'essence à base d'alcool isopropylique dans une proportion de 150 ml d'antigel pour 40 L d'essence.

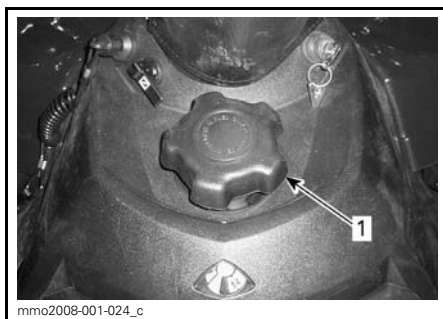
On évitera ainsi que les carburateurs ou les carters de papillon gèlent, ce qui, dans certains cas, pourrait augmenter la consommation d'essence ou endommager gravement le moteur.

**REMARQUE:** Se servir d'antigel de conduit d'essence sans alcool méthylique seulement.

## Pour faire le plein

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Toujours arrêter le moteur avant de faire le plein. Le carburant est inflammable et explosif dans certaines conditions. Toujours travailler dans un endroit bien aéré. Tenir loin des flammes et des étincelles. Ne pas fumer. Retirer le bouchon avec précaution. Si on est en présence de pression différentielle (sifflement lorsqu'on desserre le bouchon du réservoir), faire vérifier et/ou réparer le véhicule avant de l'utiliser. Ne pas trop remplir. Ne jamais remplir le réservoir d'essence pour ensuite laisser le véhicule à la chaleur. Lorsque la température augmente, l'essence se dilate et risque de déborder. Toujours essuyer tout carburant répandu sur le véhicule. Vérifier le système d'alimentation régulièrement.



1. Bouchon de réservoir d'essence

## Huile à moteur recommandée

TYPE DE MOTEUR	TYPE D'HUILE
V800	HUILE SYNTHÉTIQUE XPS ( TOUS CLIMATS) (N/P 293 600 112)

**AVIS** Si l'huile synthétique XPS (grade d'hiver) n'est pas disponible, utiliser une huile synthétique SAE 0W 40 qui satisfait ou dépasse les exigences de la classe de service SM, SL ou SJ de l'API. Toujours s'assurer que l'étiquette de l'API sur le contenant d'huile comporte au moins une de ces classes. Il s'agit de la seule viscosité recommandée pour que le moteur démarre bien et pour obtenir la meilleure protection du moteur à régime et à température élevés.

### AVERTISSEMENT

Ne pas trop remplir. Remettre le bouchon du réservoir d'huile et bien serrer. Essuyer toute huile répandue. L'huile est extrêmement inflammable.



---

# PÉRIODE DE RODAGE

## Durée de la période de rodage

Il est nécessaire d'assurer une période de rodage de 10 heures ou 500 km avant d'utiliser le véhicule à plein régime de manière continue.

## Fonctionnement pendant le rodage

### Moteur

Au cours de la période de rodage:

- Éviter de faire fonctionner le moteur à plein régime de façon prolongée.
- Éviter les accélérations soutenues.
- Éviter les vitesses de croisière prolongées sans variations de régime.
- Éviter de faire surchauffer le moteur.

Toutefois, de brèves accélérations et de fréquentes variations de vitesse contribuent à un bon rodage.

### Courroie

Une courroie neuve requiert une période de rodage de 50 km. Éviter d'accélérer ou de décélérer vigoureusement, de tirer une charge ou de circuler à plein régime.

Au cours de la période de rodage, éviter de:

- Faire des accélérations ou des décélérations vigoureuses.
- Tirer une charge.
- Circuler à haute vitesse.

## Inspection après la période de rodage

Une fois la période de rodage terminée, faites vérifier votre véhicule par un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo tel que prescrit dans la section *ENTRETIEN*.

# INSTRUCTIONS D'UTILISATION

## Démarrage du moteur

### Procédure

1. Vérifier le fonctionnement de la manette d'accélérateur.
2. S'assurer que le frein de stationnement est actionné.
3. S'assurer que le cordon coupe-circuit (clé D.E.S.S.) est branché et attaché aux vêtements du conducteur.
4. S'assurer que l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur est à la position «ON».

**AVIS** Ne pas actionner le démarreur électrique plus de 10 secondes consécutives. Attendre 30 secondes pour le laisser refroidir avant de l'actionner de nouveau. Activer le démarreur électrique alors que le moteur tourne peut endommager son mécanisme.

5. Le fait d'appuyer sur le bouton «START» activera le démarreur électrique et le moteur se mettra en marche.
6. Relâcher le bouton dès que le moteur est démarré.
7. Relâcher le frein de stationnement une fois que le moteur a démarré.

**REMARQUE:** Lorsque la batterie est à plat, on ne peut faire démarrer le moteur. Faire recharger ou remplacer la batterie.

## Conditions d'utilisation et votre motoneige

### Altitude

**AVIS** Il faut bien régler la motoneige en fonction de l'altitude, sinon le moteur peut être sérieusement endommagé.

Il faut modifier la motoneige si on l'utilise à une altitude supérieure à 600 m. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

**AVIS** Ne pas changer le calibrage original lorsque la motoneige est employée à une altitude inférieure à 600 m.

## Réchauffage du véhicule

Avant de partir en randonnée, on doit laisser réchauffer le véhicule.

1. Démarrer le moteur de la manière décrite sous le passage *DÉMARRAGE DU MOTEUR* plus haut.
2. Laisser le moteur se réchauffer une à deux minutes au ralenti.

**REMARQUE:** On déconseille de laisser le moteur tourner au ralenti plus de 10 minutes.

3. Desserrer le frein de stationnement.
4. Accélérer jusqu'à ce que la poulie d'entraînement s'engage. Circuler à basse vitesse les deux à trois premières minutes.

**AVIS** Si le véhicule ne bouge pas lorsqu'on appuie sur la manette d'accélérateur, arrêter le moteur, enlever le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur, puis faire ce qui suit.

- Vérifier si les skis sont gelés au sol. Soulever un ski à la fois au moyen de la poignée, puis le remettre au sol.
- Vérifier si la chenille est gelée au sol. Soulever l'arrière de la motoneige juste assez pour que la chenille ne soit plus en contact avec le sol puis relâcher l'arrière du véhicule.
- Vérifier si de la neige ou de la glace s'est accumulée au niveau de la suspension arrière car cela l'immobiliserait. Nettoyer cette partie.

**⚠ ATTENTION** Utiliser les techniques de levage appropriées, en se servant notamment de ses jambes. Ne pas tenter de soulever l'arrière du véhicule si c'est au-delà de ses capacités.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

S'assurer que le capuchon de cordon d'attache est retiré sur sa borne avant de se tenir devant le véhicule ou de s'approcher de la chenille ou de composants de la suspension arrière.

### **Arrêt du moteur**

Relâcher l'accélérateur et attendre que le moteur tourne au ralenti.

Arrêter le moteur à l'aide de l'interrupteur d'allumage, de l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur ou du cordon d'attache.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Quand le véhicule est stationné, toujours débrancher le cordon d'attache et retirer la clé de contact pour éviter que le moteur s'allume par accident, pour éviter qu'il soit utilisé par des enfants ou d'autres personnes, ou pour éviter le vol.

### **Fonctionnement de la boîte de vitesses**

Se référer à l'autocollant de changement de vitesse.

### **AVIS**

- Toujours mettre la boîte de vitesses en 1<sup>re</sup> lorsqu'on tire une charge.
- Toujours mettre la boîte de vitesses au point mort (N) lorsqu'on est stationné.
- S'immobiliser complètement et maintenir le frein avant de passer en marche arrière ou de passer de la marche arrière à un autre rapport. Attendre que l'alarme de marche arrière se fasse entendre avant d'appuyer sur l'accélérateur.

### **Point mort**

Lorsque le véhicule est au point mort (N), la boîte de vitesses désengage les poulies de la chenille.

### **Passage en marche arrière**

Procéder comme suit pour passer en marche arrière:

1. Immobiliser le véhicule.
2. Actionner et maintenir le frein. Restez assis, se référer à la rubrique *POSITION DE CONDUITE (MARCHE ARRIÈRE)* pour obtenir de l'information concernant la posture.
3. Le moteur tournant au ralenti, sélectionner la marche arrière (R) au moyen du sélecteur de vitesse.
4. Attendre que l'avertisseur de marche arrière retentisse, puis accélérer doucement.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

La vitesse en marche arrière n'est pas restreinte. Toujours reculer prudemment puisqu'à vitesse élevée, le véhicule peut perdre de sa stabilité. S'immobiliser, puis engager la marche arrière. Toujours demeurer assis. S'assurer que la voie est libre avant de reculer.

## Passage en marche avant

Il y a deux rapports de marche avant.

Procéder comme suit pour passer en marche avant:

1. Immobiliser le véhicule.
2. Actionner et maintenir le frein.
3. Le moteur tournant au ralenti, sélectionner le rapport bas (1) ou élevé (2) au moyen du sélecteur de vitesse.
4. Accélérer doucement.

**REMARQUE:** On peut passer de la 1<sup>re</sup> à la 2<sup>e</sup> vitesse si le véhicule circule à moins de 20 km/h. Relâcher la manette d'accélérateur pour changer de vitesse.

**AVIS** Ne pas passer à une vitesse supérieure lorsque le véhicule circule à plus de 20 km/h.

## Remorquage d'un accessoire

Toujours utiliser une barre rigide pour remorquer un accessoire. Tout accessoire remorqué doit être muni de réflecteurs de chaque côté et à l'arrière. Vérifier si des règlements locaux exigent l'emploi de feux d'arrêt.

### AVERTISSEMENT

Ne jamais remorquer un accessoire avec une corde. Utiliser plutôt une barre rigide. L'utilisation d'une corde pourrait mener à une collision entre l'accessoire et la motoneige, et peut-être par un capotage à la suite d'une décélération rapide ou dans une pente qui descend.

## Remorquage d'une autre motoneige

Si une motoneige est en panne et qu'on doit la remorquer, installer une barre rigide, retirer la courroie d'entraînement de la motoneige en panne et

remorquer à une vitesse modérée. Se référer à la rubrique *COURROIE D'ENTRAÎNEMENT* sous *ENTRETIEN*.

**AVIS** Toujours enlever la courroie d'entraînement de la motoneige à remorquer afin de ne pas endommager la courroie et le système d'entraînement.

Si on n'a pas de barre rigide et en cas d'urgence seulement, on peut utiliser une corde. Procéder avec une grande prudence. (Dans certaines régions, il peut être illégal de procéder ainsi. Veuillez vérifier auprès des autorités provinciales ou locales.)

Enlever la courroie d'entraînement, fixer la corde aux jambes de ski, demander à quelqu'un de s'asseoir sur la motoneige remorquée pour appliquer le frein, puis remorquer le véhicule à basse vitesse.

**AVIS** Pour ne pas endommager la direction, ne jamais attacher la corde de remorquage aux «poignées» à l'avant des skis.

### AVERTISSEMENT

Ne jamais remorquer une motoneige à haute vitesse. Conduire lentement et avec prudence.

## Remorquage d'une charge lourde à basse vitesse

**AVIS** Lorsqu'on remorque une charge lourde à basse vitesse, il est possible que le manque de circulation d'air fasse monter la température à l'intérieur du compartiment moteur. Lorsqu'on arrête le véhicule et avant de retirer le cordon d'attache, on recommande de faire les opérations suivantes visant à faire baisser la température dans le compartiment moteur:

1. Laisser le moteur tourner au ralenti 30 secondes.

2. Arrêter le moteur au moyen de l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur.
3. Le ventilateur du système de refroidissement devrait continuer de fonctionner de 30 à 45 secondes.
4. Après que le ventilateur a cessé de fonctionner, retirer le cordon d'attache.

**REMARQUE:** Le fait de retirer le cordon d'attache arrêtera le ventilateur immédiatement.

# RÉGLAGES DE LA SUSPENSION

La maniabilité et le confort d'une motoneige sont directement liés aux réglages de la suspension.

## AVERTISSEMENT

Le réglage de la suspension a un effet sur la maniabilité du véhicule. Lorsqu'on modifie le réglage de la suspension, se familiariser avec le comportement du véhicule. Régler les composants de suspension droits et gauches à la même position.

La suspension peut être réglée selon la charge transportée, le poids du conducteur, la préférence personnelle, la vitesse de conduite et l'état du terrain.

**REMARQUE:** Certaines motoneiges ne comportent pas tous les points de réglages suivants. Utiliser les clés fournies dans le nécessaire d'outils.

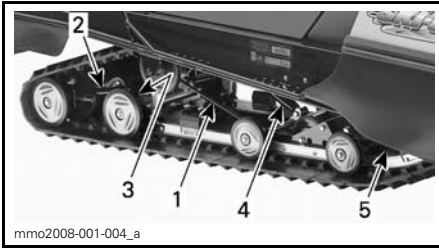
## AVERTISSEMENT

Avant de faire tout réglage de la suspension, voir à :

- Garer le véhicule dans un endroit sécuritaire.
- Débrancher le capuchon du cordon d'attache et à retirer la clé.
- Se servir d'un outil de levage approprié ou de demander de l'aide. Si on ne sert pas d'un outil de levage, utiliser des techniques de levage éprouvées; se servir de la force de ses jambes par exemple.
- Ne pas tenter de soulever l'avant ou l'arrière du véhicule si c'est au-delà de ses limites.
- Se servir d'un outil de levage approprié pour soutenir l'avant du véhicule avant de régler la suspension des skis.
- Soutenir l'arrière du véhicule avec un support à socle large pour motoneige muni d'un panneau déflecteur arrière.
- Ce que le dispositif de soutien soit stable et sécuritaire.

Le meilleur moyen de régler la suspension consiste à modifier individuellement chacun des réglages. Plusieurs réglages sont interdépendants. On devra peut-être régler de nouveau le ressort central après avoir réglé le ressort avant. Faire l'essai de la motoneige en respectant les mêmes conditions (sentier, vitesse, neige, position de conduite, etc.). Procéder de façon méthodique jusqu'à obtenir le réglage voulu.

Voici la manière de procéder pour régler la suspension avec précision. Utiliser l'outil de réglage de la suspension dans le nécessaire d'outils.



**TYPIQUE — SUSPENSION ARRIÈRE**

1. Ressort(s) arrière: pour le confort et la hauteur
2. Rallonge suspendue: pour l'efficacité de la marche arrière, et selon la charge et les conditions du terrain
3. Butoir de jumelle: pour l'efficacité de la marche arrière, et selon la charge et les conditions du terrain
4. Ressort central: pour la maniabilité
5. Courroie d'arrêt: pour le transfert de poids de la motoneige

**⚠ AVERTISSEMENT**

Sauf indication contraire, toujours débrancher le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur avant de faire une réparation ou un entretien. Stationner le véhicule dans un endroit sécuritaire, loin du sentier. Toujours se servir d'un outil de levage approprié pour soulever l'avant du véhicule avant de régler la suspension avant. Faire de même pour soulever l'arrière du véhicule avant de régler la suspension arrière.

**AVIS** Chaque fois qu'on règle la suspension arrière, vérifier la tension de la chenille et la régler au besoin.

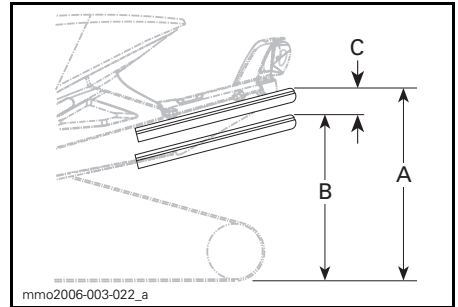
S'il ne se produit qu'un faible cognement en fin de course quand la motoneige est exposée aux pires conditions d'utilisation, c'est que le choix de la précharge est approprié.

**Précharge des ressorts arrière**

La précharge des ressorts arrière a un effet sur le confort, la hauteur et la compensation de la charge.

**IMPORTANT:** Voir à ce que tous les objets à transporter soient rangés dans le porte-bagages arrière et sous le siège.

- Saisir le pare-chocs arrière et soulever le véhicule jusqu'à ce que la suspension soit complètement étirée.
- À partir de là, l'arrière de la motoneige devrait descendre de 50 mm à 75 mm lorsque le conducteur, le passager (s'il y a lieu) et la charge y prennent place.
- Mesurer depuis le pare-chocs arrière, tel qu'illustré.

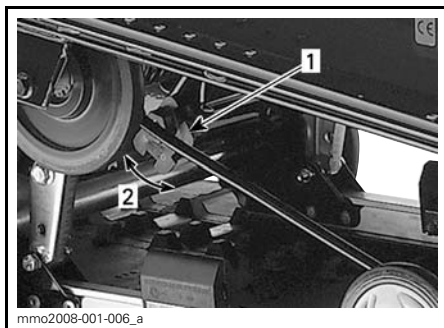


**TYPIQUE — RÉGLAGE APPROPRIÉ**

- A. Suspension complètement étirée
- B. Suspension affaissée dès que le conducteur, le passager et la charge y ont pris place
- C. Distance entre «A» et «B» ne devrait pas excéder 50 mm à 75 mm — consulter le tableau

C	QUE FAIRE
50 mm à 75 mm	Aucun réglage requis
Supérieure à 75 mm	Réglage trop mou Augmenter la précharge
Inférieure à 50 mm	Réglage trop dur Réduire la précharge

**AVIS** Pour augmenter la précharge du ressort, tourner la came de réglage gauche dans le sens horaire et celle de droite dans le sens antihoraire.



**TYPIQUE**

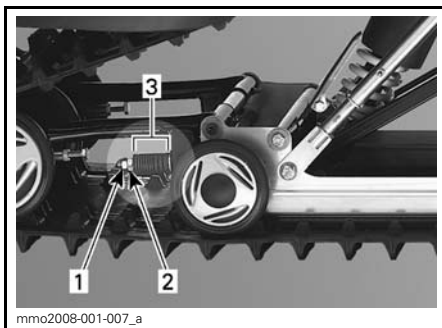
1. Came de réglage
2. Tourner pour augmenter la précharge du ressort

## Réglage de la rallonge suspendue

La rallonge suspendue peut être réglée en fonction de la charge et des conditions du terrain.

Pour une meilleure performance en neige profonde ou pour améliorer le comportement en marche arrière sur neige profonde, desserrer d'abord le contre-écrou, puis serrer l'écrou de 3/4 de tour après qu'il est entré en contact avec les rondelles. Resserrer le contre-écrou. Faire le même réglage des deux côtés.

En sentier, pour transporter ou tirer une charge, desserrer d'abord le contre-écrou. La précharge maximale est de trois tours dès que l'écrou est entré en contact avec les rondelles. Resserrer le contre-écrou. Faire le même réglage des deux côtés.



**TYPIQUE**

1. Contre-écrou
2. Écrou
3. Rondelles

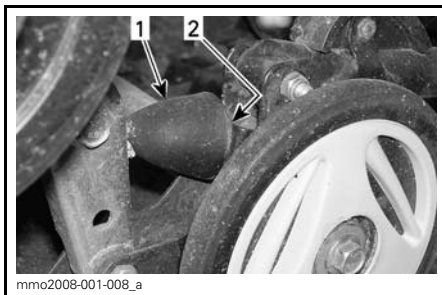
## Réglage du butoir réglable de jumelle

Ne pas installer de rondelle en «U» pour les randonnées en neige profonde.

Pour les randonnées en sentier avec passager ou charge supplémentaire, installer une rondelle en «U» sous chaque butoir de caoutchouc.

Pour les randonnées en sentier avec lourde charge ou si on tire une charge, installer deux rondelles en «U» sous chaque butoir de caoutchouc.

**AVIS** Toujours installer le même nombre de rondelles de chaque côté.



**TYPIQUE**

1. Butoir de caoutchouc
2. Rondelle(s) en «U»

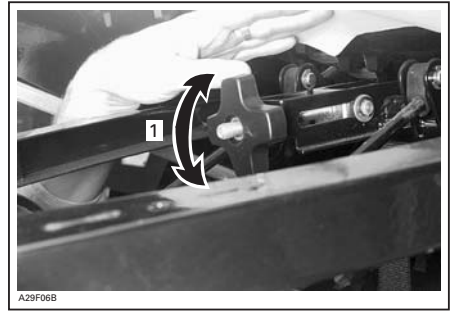


## Longueur de la courroie d'arrêt

La longueur de la courroie d'arrêt a un effet sur le poids soutenu par le ressort central particulièrement lors d'accélération et, par conséquent, sur le soulèvement de l'avant.

La longueur de la courroie d'arrêt a également un effet sur la course du ressort central.

**AVIS** Quand on change la longueur de la courroie d'arrêt, il faut rajuster la tension de la chenille.



1. Serrer ou desserrer le bouton pour faire varier la longueur de la courroie

ACTION	RÉSULTAT
Augmenter la longueur de la courroie d'arrêt	Pression de ski réduite en accélérant
	Course accrue du ressort central
	Capacité d'absorption des bosses accrue
Réduire la longueur de la courroie d'arrêt	Pression de ski accrue en accélérant
	Course réduite du ressort central
	Capacité d'absorption des bosses réduite

En neige profonde, il peut être nécessaire de changer la longueur de la courroie d'arrêt ou d'adapter sa position de conduite pour modifier l'angle d'attaque de la chenille. Grâce à sa familiarisation avec les divers réglages et conditions de la neige, le conducteur sera à même de déterminer les réglages les plus efficaces.

En général, lorsque la courroie est réglée de façon à ce qu'elle soit longue, la performance est bonne en neige profonde sur une surface plane.

## Conseils de réglage selon le comportement du véhicule

PROBLÈME	MESURES CORRECTIVES
La suspension avant zigzague	Vérifier l'alignement des skis. – Réduire la précharge des ressorts arrière.
La direction semble lourde en accélérant	– Réduire la précharge du ressort arrière – Allonger la courroie d'arrêt.
Soulèvement excessif des skis dans les virages ou en accélérant	– Raccourcir la courroie d'arrêt. – Augmenter la précharge du ressort arrière.
La suspension arrière semble trop rigide	Réduire la précharge des ressorts arrière.
La suspension arrière semble trop souple	Augmenter la précharge des ressorts arrière.
La suspension arrière cogne souvent	– Augmenter la précharge du ressort arrière. – Allonger la courroie d'arrêt.
La motoneige semble pivoter autour de son centre	– Augmenter la précharge du ressort arrière. – Raccourcir la courroie d'arrêt.
La chenille patine trop au départ	– Allonger la courroie d'arrêt.

---

## TRANSPORT DU VÉHICULE

S'assurer que les bouchons des réservoirs d'huile et d'essence sont bien posés.

Il est facile d'installer un treuil sur votre remorque à benne basculante pour assurer une plus grande sécurité lors du chargement. Même si cela semble facile à faire, ne conduisez jamais la motoneige pour la monter sur une remorque ou dans un autre véhicule. Cette pratique a déjà causé de graves accidents. Assurez-vous que la motoneige est bien fixée à l'avant et à l'arrière, même pour de courts trajets. Assurez-vous également que toutes les pièces d'équipement sont fixées solidement. Couvrez la motoneige pour ne pas qu'elle soit endommagée lors du transport.

S'assurer que sa remorque est conforme aux lois de l'État ou de la province. S'assurer que l'attelage et les chaînes de sécurité sont bien fixés, et que les freins, les clignotants et les feux de gabarit fonctionnent.

***Cette page est  
blanche intentionnellement***

# ***ENTRETIEN***

# INSPECTION APRÈS LA PÉRIODE DE RODAGE

Nous suggérons qu'après 10 heures ou 500 km d'utilisation, selon la première éventualité, votre véhicule soit inspecté par un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo. L'entretien après la période de rodage est essentiel; il ne faut pas la négliger.

**REMARQUE:** L'inspection après une période de rodage de 10 heures est aux frais du propriétaire du véhicule.

Nous recommandons que cette inspection soit signée par un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

\_\_\_\_\_  
Date d'inspection après une période de rodage de 10 heures

\_\_\_\_\_  
Signature du concessionnaire autorisé

\_\_\_\_\_  
Nom du concessionnaire

TABLEAU D'INSPECTION APRÈS LA PÉRIODE DE RODAGE	REEMPLACER					
	AJUSTER					
	SERRER					
	LUBRIFIER					
	NETTOYER					
	INSPECTER					
<b>MOTEUR</b>						
Supports de moteur	X					
Joint d'étanchéité du moteur	X					
Système d'échappement	X					
Capuchon, boyaux et brides du système de refroidissement	X					
Huile à moteur et filtre						X
Réglage des soupapes	X				X	
<b>SYSTÈME D'ALIMENTATION</b>						
Conduits d'essence et connexions	X					
Câble d'accélérateur	X					

TABLEAU D'INSPECTION APRÈS LA PÉRIODE DE RODAGE	REEMPLACER					
	AJUSTER					
	SERRER					
	LUBRIFIER					
	NETTOYER					
	INSPECTER					
<b>SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT</b>						
Courroie d'entraînement	X					
Poulie motrice	X					
Serrage de la vis de fixation de la poulie motrice				X		
État et précharge de la poulie menée	X					
Roulement d'arbre d'entraînement			X			
Chenille					X	
Chaîne d'entraînement					X	
Huile pour boîte de vitesses	X					
<b>SYSTÈME DE FREINAGE</b>						
Liquide de frein	X					
Conduit, plaquettes et disque de frein	X					
<b>DIRECTION</b>						
Mécanisme de direction	X		X			
Skis et lisses	X					
<b>SUSPENSION AVANT</b>						
Jambes de ski et fixations	X					
<b>SUSPENSION ARRIÈRE</b>						
Glissières, amortisseurs, roues de support, bras et ressorts	X					
<b>SYSTÈME ÉLECTRIQUE</b>						
Codes de panne EMS	X					
Bougies	X					
Batterie	X					
Faisceaux de fils, câbles et conduits	X					

# TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE

L'entretien est essentiel pour que l'utilisation du véhicule demeure sécuritaire. En tant que propriétaire, vous êtes responsable de l'entretien approprié du véhicule. Procéder à l'entretien du véhicule en observant les consignes du tableau d'entretien suivant.

Le tableau d'entretien ne dispense pas de faire la vérification de préutilisation.

## AVERTISSEMENT

Si le véhicule n'est pas entretenu conformément aux consignes du tableau d'entretien périodique et des procédures d'entretien, son utilisation peut ne pas s'avérer sécuritaire.

## Modèle V800

<b>A: AJUSTER</b> <b>I: INSPECTER</b> <b>L: LUBRIFIER</b> <b>N: NETTOYER</b> <b>R: REMPLACER</b>  * Doit être faite par un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo	<b>CHAQUE SEMAINE OU TOUS LES 250 km</b>						<b>LÉGENDE</b>
	<b>CHAQUE MOIS OU TOUS LES 800 km</b>						
	<b>TOUS LES ANS OU TOUS LES 3200 km</b>						
	<b>TOUS LES ANS OU TOUS LES 6000 km</b>						
	<b>* REMISAGE</b>						
<b>PIÈCE/TÂCHE</b>	<b>* PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE</b>						
<b>MOTEUR</b>							
Supports de moteur			I		I		
Joints d'étanchéité du moteur			I		I		
Système d'échappement		I			I		
Lubrification du moteur					L		
Bouchon, boyaux et colliers du système de refroidissement			I			I	
Liquide de refroidissement				R			
Huile à moteur et filtre			R				
Réglage des soupapes			I, A				



A: AJUSTER I: INSPECTER L: LUBRIFIER N: NETTOYER R: REMPLACER  * Doit être faite par un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo	CHAQUE SEMAINE OU TOUS LES 250 km					
	CHAQUE MOIS OU TOUS LES 800 km					
	TOUS LES ANS OU TOUS LES 3200 km					
	TOUS LES ANS OU TOUS LES 6000 km					
	* REMISAGE					
* PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE						
PIÈCE/TÂCHE	LÉGENDE					
<b>SYSTÈME D'ALIMENTATION</b>						
Stabilisateur d'essence					(1)	
Filtre à essence				R		
Conduits d'essence et raccords						I
Câble d'accélérateur			I			I
Filtre à air		N				N
Carter de papillon						N
Silencieux d'admission d'air						I, N
Carter de papillon						N
(1) Ajouter à l'essence avant de lubrifier le moteur.						
<b>SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT</b>						
Courroie d'entraînement (2)	I					I
Poulie motrice (3)		I	N		I	N
Poulie menée (4)			I			I
Huile de la boîte de vitesse		I			R (5)	I
Roulement d'extrémité de l'essieu moteur (6)		L			L	
Chenille	I				I	
Tension et alignement de la chenille					(7)	
(2) Régler la hauteur à chaque remplacement de la courroie. (3) Vérifier le couple de serrage de la poulie motrice tous les ans ou aux 3 200 km. (4) Vérifier la précharge de la poulie menée tous les ans ou aux 3 200 km. (5) Vidanger l'huile de boîte de vitesses une fois par année au moment du remisage ou tous les 6 000 km. (6) Lubrifier le véhicule chaque fois qu'il est utilisé dans des conditions détrempees (neige mouillée, pluie, flaques d'eau). (7) Régler la tension et l'alignement au besoin.						
<b>SYSTÈME DE FREINAGE</b>						
Liquide frein	I			R		I
Conduit, plaquettes et disques de frein	I					I
Manette de frein				L		

TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE

A: AJUSTER I: INSPECTER L: LUBRIFIER N: NETTOYER R: REMPLACER  * Doit être faite par un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo	CHAQUE SEMAINE OU TOUS LES 250 km					
	CHAQUE MOIS OU TOUS LES 800 km					
	TOUS LES ANS OU TOUS LES 3200 km					
	TOUS LES ANS OU TOUS LES 6000 km					
	* REMISAGE					
* PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE						
PIÈCE/TÂCHE	LÉGENDE					
<b>DIRECTION</b>						
Mécanisme de direction <sup>(6)</sup>		I	L		I, L	(6) Lubrifier le véhicule chaque fois qu'il est utilisé dans des conditions détremées (neige mouillée, pluie, flaques d'eau).
Skis et lisses	I				I	
<b>SUSPENSION</b>						
Suspension avant <sup>(6)</sup>		I, L			I, L	(6) Lubrifier le véhicule chaque fois qu'il est utilisé dans des conditions détremées (neige mouillée, pluie, flaques d'eau).
Suspension arrière <sup>(6)</sup>		I, L			I, L	
Courroie d'arrêt de la suspension arrière			I		I	
<b>SYSTÈME ÉLECTRIQUE</b>						
Codes de panne de l'EMS					I	(8) Avant d'installer les nouvelles bougies lors de la préparation pré-saisonnière, on suggère de démarrer le moteur lorsque les anciennes bougies sont installées afin de brûler le surplus d'huile de remisage. N'effectuer cette opération que dans un endroit bien aéré.
Bougies <sup>(8)</sup>				R		
Batterie		I			I, I	
Faisceau de fils et câbles		I			I	
<b>CHÂSSIS ET CARROSSERIE</b>						
Visée du faisceau du phare			A			—
Compartiment moteur		N			N	
Nettoyage et protection du véhicule		N			N	

# PROCÉDURES D'ENTRETIEN

Cette section comprend des consignes d'entretien de base. Si vous avez des connaissances en mécanique et que vous possédez les outils requis, vous pouvez effectuer l'entretien. Sinon, adressez-vous à un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

Dans le cas des éléments de l'entretien périodique qui sont plus complexes et pour lesquels des outils spéciaux sont requis, il est préférable de s'adresser à un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Arrêter le moteur, débrancher le capuchon du cordon d'attache et effectuer l'entretien périodique suivant. À défaut de procéder conformément aux procédures d'entretien, on s'expose aux risques suivants: pièces brûlantes ou mobiles, électricité, produits chimiques, entre autres.

## **⚠ AVERTISSEMENT**

S'il faut remplacer un dispositif de verrouillage (pattes de verrouillage, attaches autofreinées, etc.) lors du démontage/de l'assemblage, toujours le remplacer par un neuf.

## Filtre à air

### Nettoyage du filtre à air



1. Filtre à air
2. Silencieux d'admission d'air

S'assurer que l'intérieur du silencieux d'admission d'air est propre et sec, puis bien remettre le filtre en place.

**AVIS** Le moteur des motoneiges est calibré pour fonctionner avec le filtre. Ne pas utiliser la motoneige si le filtre n'est pas installé, car le moteur pourrait être endommagé.

## Liquide de refroidissement

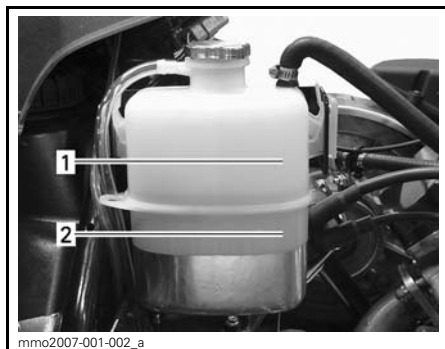
### Niveau du liquide de refroidissement

**AVIS** Mettre le véhicule sur une surface de niveau avant de vérifier le niveau des liquides.

Vérifier le niveau du liquide de refroidissement. Il doit se trouver à la marque NIVEAU FROID (moteur froid) lorsque le véhicule est à la température ambiante.

**REMARQUE:** Lorsqu'on vérifie le niveau à basse température, il peut être légèrement sous la marque.

S'il manque du liquide de refroidissement ou qu'il faut remplir tout le système, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.



RÉSERVOIR D'EXPANSION PRÈS DU

SILENCIEUX

1. Maximum

2. Minimum

### Liquide de refroidissement recommandé

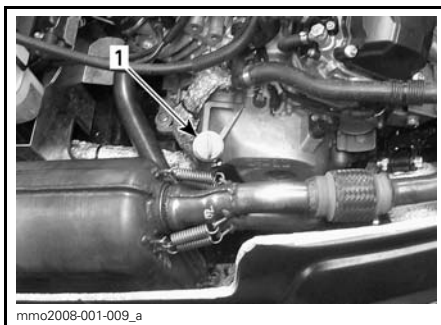
Utiliser un antigel à base d'éthylène glycol comportant des agents anticorrosion destinés spécifiquement aux moteurs à combustion interne en aluminium.

Remplir le système de refroidissement avec de l'ANTIGEL PRÉMÉLANGÉ BRP (N/P 219 700 362), ou avec un mélange d'eau distillée et d'antigel (50% d'eau et 50% d'antigel).

## Huile à moteur

### Niveau d'huile à moteur

**AVIS** Vérifier souvent et faire l'appoint au besoin. **Ne pas trop remplir.** Un niveau d'huile inapproprié risque d'endommager sérieusement le moteur. Essuyer toute huile renversée.



mmo2008-001-009\_a

### DROITE DU COMPARTIMENT MOTEUR

1. Jauge

S'assurer que le moteur a atteint sa température normale de fonctionnement.

La motoneige doit être de niveau.

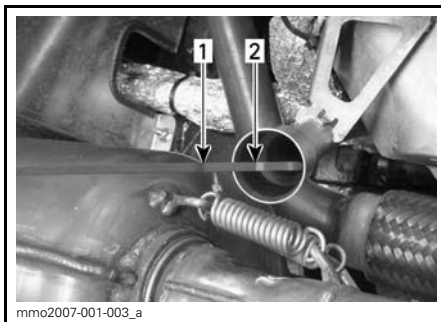
Laisser le moteur tourner au ralenti pendant au moins 30 secondes.

Arrêter le moteur, puis enlever et nettoyer la jauge.

Réinsérer la jauge.

Retirer la jauge et vérifier le niveau d'huile. Le niveau d'huile doit être entre les marques minimum et maximum de la jauge.

Il y a une différence de 500 ml entre les deux marques.



mmo2007-001-003\_a

1. Maximum

2. Minimum

Pour ajouter de l'huile, retirer d'abord la jauge. Se servir d'un entonnoir pour ajouter un peu d'huile recommandée à la fois.

Verser une petite quantité d'huile et ré-  
vérifier le niveau.

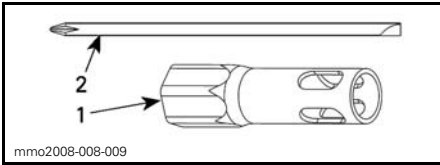
Revérifier le niveau et ajouter graduel-  
lement de l'huile jusqu'à la marque su-  
périeure. **Ne pas trop remplir.**

Reposer correctement la jauge de ni-  
veau d'huile.

## Bougies

### Dépose des bougies

1. Ouvrir le capot.
2. Débrancher avec soin le capuchon de câble de bougie en le tortillant et en le tirant.
3. Au moyen d'une douille appropriée ou de la douille et de la lame de tournevis du nécessaire d'outils, desserrer la bougie de quelques tours mais ne pas l'enlever.



1. Douille de 19 mm
2. Lame de tournevis

4. Nettoyer les bougies et les cu-  
lasses.

**AVIS** Le moteur peut subir de  
graves dommages si de la saleté  
pénètre dans la chambre à combus-  
tion.

5. Enlever la bougie.

### Installation des bougies

1. Vérifier l'écartement des élec-  
trodes.

**REMARQUE:** L'écart n'est pas ré-  
glable. Remplacer les bougies si  
l'écartement des électrodes n'est pas  
conforme aux données.

**AVIS** Remplacer les bougies si  
l'écartement des électrodes n'est  
pas conforme aux données.

MOTEUR	ÉCARTEMENT DES ÉLECTRODES DE BOUGIE (NON RÉGLABLE)
V800	0.7 mm à 0.8 mm

2. Enduire les filets de bougie de LOC-  
TITE 767 (LUBRIFIANT ANTIGRIP-  
PAGE) (N/P 293 800 070).
3. Visser les bougies à fond dans les  
culasses.
4. Faire le serrage final au moyen des  
outils appropriés du nécessaire  
d'outils ou d'une clé dynamomé-  
trique et d'une douille appropriée.

Serrer au couple suivant:

MOTEUR	COUPLE DE SERRAGE DE LA BOUGIE
V800	20 N•m ± 2 N•m

Si on utilise les outils de la trousse, ser-  
rer de 1/2 tour si la bougie est neuve et  
de 1/10 de tour si elle a déjà servi.

5. Brancher les fils de bougie.

## Système d'échappement

### Vérification du système d'échappement

Le tuyau arrière du silencieux doit être  
centré dans l'orifice de sortie de la  
coque. Il ne doit avoir ni rouille ni fuite.  
S'assurer que les colliers de serrage  
ou les ressorts sont bien positionnés  
et qu'ils sont en bon état.

Le système d'échappement est conçu  
pour réduire le bruit et améliorer la  
performance globale du moteur. Le  
modifier pourrait constituer une infrac-  
tion aux réglementations locales en  
vigueur.

**AVIS** Si on enlève, modifie ou endommage un composant du système d'échappement, le moteur pourrait être gravement endommagé.

## Liquide de frein

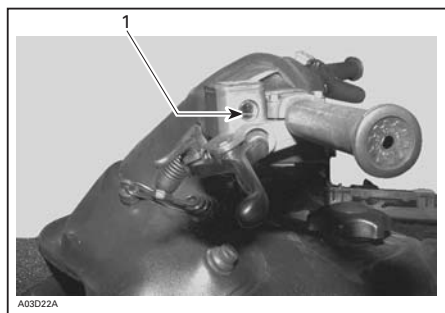
### Niveau du liquide de frein

**AVIS** Mettre le véhicule sur une surface de niveau avant de vérifier le niveau des liquides.

Vérifier dans le réservoir si le niveau du liquide de frein (DOT 4) est adéquat. Ajouter du liquide (DOT 4) au besoin.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

N'utiliser que du liquide de frein DOT 4 provenant d'un contenant scellé. N'utiliser aucun autre type de liquide de frein.



TYPIQUE — RÉSERVOIR DE LIQUIDE DE FREIN

1. Minimum

## Systeme de freinage

### État du frein

### **⚠ AVERTISSEMENT**

L'efficacité du freinage de la motoneige est un facteur essentiel de sécurité. Garder ce mécanisme en bonne condition. Ne jamais utiliser une motoneige dont les freins ne fonctionnent pas de façon optimale. Vérifier régulièrement l'état/l'usure des plaquettes de frein.

### Réglage du frein

Le frein hydraulique n'est pas réglable. S'il y a un problème, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

## Huile de la boîte de vitesses

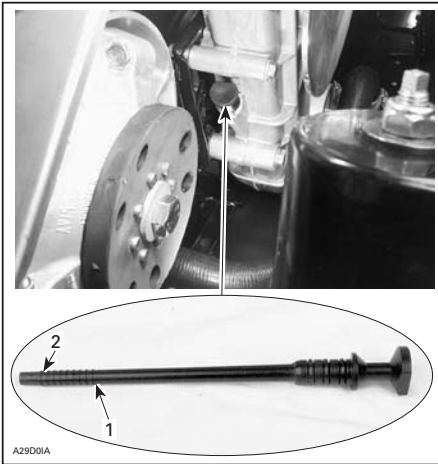
### Niveau d'huile de la boîte de vitesses

Pour vérifier le niveau d'huile, sortir la jauge de niveau d'huile. L'huile doit atteindre la marque de niveau.

**REMARQUE:** Avant le premier démarrage, l'huile peut dépasser la marque de niveau maximum. Après une première randonnée, le niveau d'huile baissera puisque le bain d'huile du roulement à billes supérieur se remplira.

Pour remplir, enlever le bouchon de remplissage au haut de la boîte de vitesses. Remplir au besoin d'HUILE SYNTH. DE CARTER DE CHAÎNE XPS (N/P 413 803 300).

**AVIS** Lors de l'entretien du véhicule, utiliser seulement l'huile recommandée. De plus, ne jamais mélanger cette huile synthétique à d'autres types d'huile.



**TYPIQUE**

1. Marque de niveau maximum
2. Marque de niveau minimum

**Garde-courroie d'entraînement**

**Dépose et installation du garde-courroie d'entraînement**

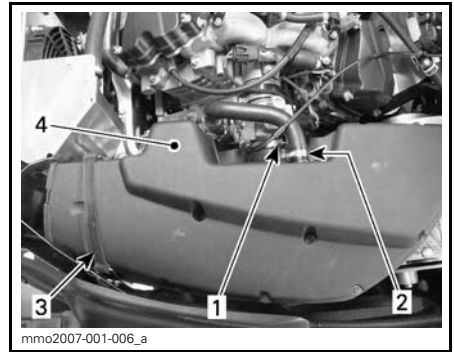
**⚠ AVERTISSEMENT**

Ne pas faire fonctionner le moteur:

- Si les protecteurs et le garde-courroie ne sont pas en place et bien fixés.
- Si le capot ou les panneaux latéraux sont ouverts ou retirés.

Ne jamais régler les pièces mobiles pendant que le moteur tourne.

1. Retirer le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur. Ouvrir le compartiment moteur.
2. Desserrer le collier du raccord de silencieux d'admission d'air.
3. Débrancher le conduit de ventilation du moteur du silencieux d'admission d'air.
4. Détacher l'attache du silencieux d'admission d'air et enlever le silencieux.



1. Vis du collier
2. Conduit de ventilation
3. Attache
4. Silencieux d'admission d'air

Quand on réinstalle le garde-courroie, s'assurer que tous les dispositifs de retenue sont en place.

**REMARQUE:** Les garde-courroies ont délibérément été fabriqués dans un format surdimensionné pour maintenir une tension dans les goupilles et dispositifs de fixation, afin de réduire le bruit et la vibration. Il est important de conserver cette tension lors de la réinstallation.

**Courroie**

**Inspection de la courroie d'entraînement**

Examiner la courroie. S'assurer qu'elle n'est pas fendillée, effilée ni usée de façon anormale (usure inégale, usure d'un seul côté, crampons manquants, matériau fendillé). L'usure anormale de la courroie peut provenir d'un mauvais alignement des poulies, d'un régime excessif lorsque la chenille est gelée, de démarrages rapides sans réchauffement préalable, d'une poulie couverte de bavures ou de rouille, d'huile sur la courroie ou d'une courroie de rechange tordue. Au besoin, voir un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

## Dépose de la courroie d'entraînement

### **AVERTISSEMENT**

Sauf indication contraire, débrancher le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur avant de faire une réparation ou un entretien. Stationner le véhicule dans un endroit sécuritaire, loin du sentier.

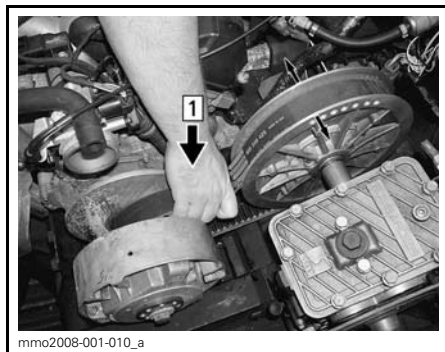
**REMARQUE:** Il est plus facile de retirer et d'installer la courroie d'entraînement lorsqu'on immobilise la poulie menée à l'aide du frein. Pour ce faire, serrer le frein de stationnement.

Débrancher le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

Ouvrir le capot.

Enlever le garde-courroie d'entraînement.

Pousser la courroie d'entraînement entre les poulies afin d'ouvrir la poulie menée.

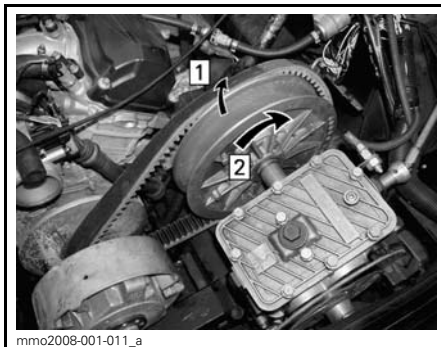


#### **TYPIQUE**

Étape 1: Pousser la courroie d'entraînement

Desserrer le frein de stationnement.

Passer la courroie par-dessus le bord supérieur de la demi-poulie coulissante tout en tournant la poulie menée tel qu'illustré.



#### **TYPIQUE**

Étape 1: Passer la courroie par-dessus le bord supérieur de la demi-poulie coulissante

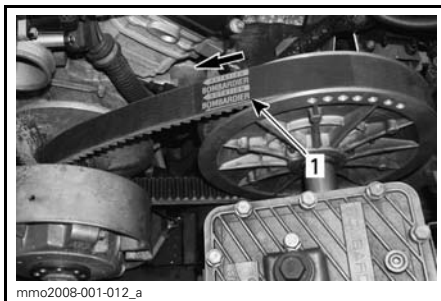
Étape 2: Tourner la poulie menée en même temps

Retirer la courroie d'entraînement.

## Installation de la courroie d'entraînement

Pour installer la courroie d'entraînement, inverser les étapes de la dépose en prêtant attention aux points suivants.

Pour ne pas que la courroie d'entraînement s'use prématurément, l'installer de sorte que la flèche est dans le bon sens de rotation.



#### **TYPIQUE**

1. Flèche pointant vers l'avant

**AVIS** Ne pas forcer la courroie ni utiliser d'outils pour la passer par-dessus les poulies lors de l'installation; cela pourrait couper ou briser ses cordes.



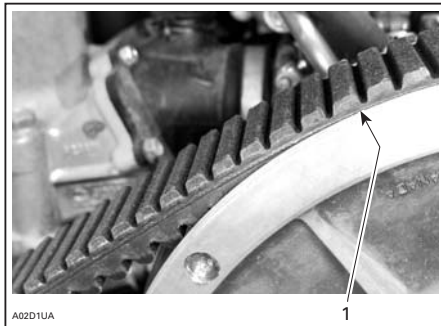
Nettoyer les flasques des deux poulies avec le NETTOYEUR DE FLASQUE DE POULIES (N/P 413 711 809).

### Réglage de la hauteur de la courroie d'entraînement

Pour des performances maximales de la motoneige et une grande durée de vie de la courroie d'entraînement, le réglage de cette courroie doit être fait chaque fois qu'elle est remplacée.

**REMARQUE:** S'il est impossible d'obtenir la tension adéquate, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

La corde de la courroie d'entraînement doit affleurer le rebord de la poulie menée. Régler au besoin.



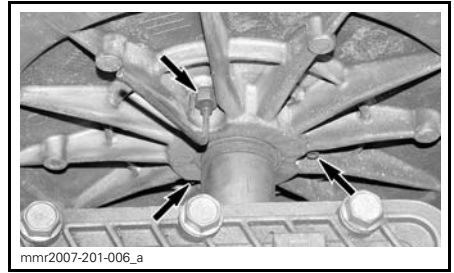
#### TYPIQUE

1. Vis-à-vis de la poulie

Régler la hauteur de la courroie au moyen des vis Allen. Desserrer les écrous de blocage puis tourner les vis Allen en fonction du réglage souhaité.

- Pour abaisser la courroie dans la poulie menée, tourner les vis Allen dans le sens horaire.
- Pour élever la courroie dans la poulie menée, tourner les vis Allen dans le sens antihoraire.

**REMARQUE:** Tourner la vis Allen d'un quart de tour à la fois et tourner ensuite la poulie menée pour permettre à la courroie d'entraînement de prendre place dans la poulie. Vérifier la hauteur et répéter au besoin.



**REMARQUE:** Retenir les vis Allen tout en serrant les écrous de blocage pour ne pas dérégler la poulie.

## Poulie motrice

### Réglage de la poulie motrice

**⚠ AVERTISSEMENT**

Débrancher le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur avant de faire un réglage. Stationner le véhicule dans un endroit sécuritaire, à l'écart du sentier.

La poulie motrice est calibrée en usine pour transmettre le maximum de puissance du moteur à un régime défini. Des facteurs, comme la température ambiante, l'altitude ou l'état de la neige peuvent modifier ce régime critique, ce qui affecte l'efficacité de la motoneige.

Cette poulie motrice réglable permet de régler le régime moteur maximal pour maintenir une puissance maximale.

Des vis de calibrage doivent être réglées, de sorte que le régime maximal réel concorde avec le régime de puissance maximale.

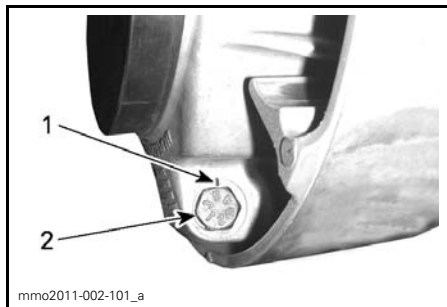
MOTEUR	RÉGIME DE PUISSANCE MAXIMALE
V800	7250 tr/m (± 100)

**REMARQUE:** Utiliser un tachymètre numérique de précision pour régler le régime du moteur.

**REMARQUE:** Le réglage n'a un impact qu'aux régimes élevés.

Les vis de calibrage comportent 6 réglages identifiés par des chiffres sur leur tête.

Le chiffre du réglage sélectionné est aligné avec la marque sur la poulie.



**RÉGLAGE**  
1. Marque  
2. Chiffre

Chaque position modifie le régime moteur maximal d'environ 200 tr/mn.

Les numéros de position inférieurs diminuent le régime par incréments de 200 tr/mn et les numéros de position supérieurs l'augmentent par incréments de 200 tr/mn.

### Exemple:

Les vis de calibrage sont tournées de la position 4 à la position 6. Le régime maximal augmente alors de 400 tr/mn.

### Réglage

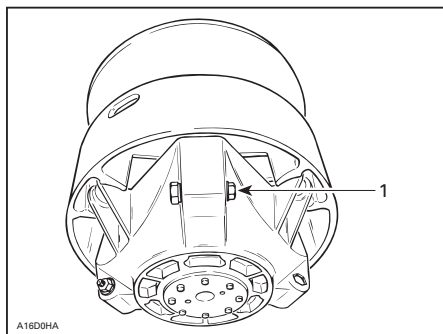
Desserrer l'écrou de blocage juste assez pour sortir la tête de la vis de calibrage de la poulie et la tourner à la position désirée.

**REMARQUE:** Ne pas retirer complètement l'écrou de blocage.

Régler les trois vis de calibrage à la même position.

Serrer les écrous de blocage à  $10\text{ N}\cdot\text{m} \pm 2\text{ N}\cdot\text{m}$ .

**AVIS** Ne pas complètement retirer la vis de calibrage pour ne pas faire tomber les rondelles internes. Toujours régler les 3 vis de calibrage et vérifier qu'elles sont toutes à la même position.



### TYPIQUE

1. Desserrer juste assez pour pouvoir tourner la vis de calibrage

## **⚠ AVERTISSEMENT**

**NE JAMAIS** démonter ou modifier la poulie motrice.

Un remontage ou une modification inapproprié pourrait faire exploser violemment la poulie sous la contrainte générée par la grande vitesse de rotation.

Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo pour effectuer l'entretien ou la réparation de la poulie motrice. Un entretien ou une réparation inapproprié peut affecter la performance et réduire la durée de vie de la courroie d'entraînement. Toujours respecter les intervalles d'entretien.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Ne JAMAIS faire fonctionner le moteur:

- Sans que les protecteurs et le garde-courroie d'entraînement soient bien posés.
- Lorsque le capot et/ou les panneaux latéraux sont ouverts ou enlevés.

Ne JAMAIS tenter de régler des pièces mobiles lorsque le moteur tourne.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Ne pas modifier la chenille ni y installer des composants visant à améliorer l'adhérence. À haute vitesse, elle pourrait se déchirer et se dégager du véhicule. Ne pas utiliser la motoneige ni faire tourner sa chenille si celle-ci est tordue, endommagée ou très usée (fibres dénudées).

**Chenille****État de la chenille****⚠ AVERTISSEMENT**

Sauf indication contraire, débrancher le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur avant de faire une réparation ou un entretien. Stationner le véhicule dans un endroit sécuritaire, loin du sentier.

Débrancher le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

Soulever l'arrière de la motoneige et l'installer sur un support mécanique à socle large pour motoneige muni d'un panneau arrière de protection. Le moteur arrêté, tourner la chenille à la main. S'assurer qu'elle n'est pas usée ni fendillée, que ses fibres ne sont pas à découvert, qu'il n'y manque aucun segment protecteur ou guide et que ces derniers ne sont pas endommagés. Dans le cas contraire, voir un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

**Alignement et tension de la chenille**

**REMARQUE:** La tension et l'alignement de la chenille sont interdépendants. Ne pas effectuer un réglage sans l'autre.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Afin d'éviter que tout personne à proximité de la motoneige soit gravement blessée:

- NE JAMAIS se tenir à l'arrière ou à proximité d'une chenille qui tourne.
- Toujours utiliser un support mécanique à socle large pour motoneige muni d'un panneau déflecteur arrière.
- Lorsqu'on soulève la chenille au-dessus du sol, la faire tourner le plus lentement possible.

Sous l'effet de la force centrifuge, des débris, des crampons endommagés ou mal fixés, des morceaux de chenille ou même la chenille au complet pourraient être violemment projetés à l'arrière du tunnel.

**Vérification de la tension de la chenille**

**REMARQUE:** Conduire la motoneige dans la neige pendant 15 à 20 minutes avant de régler la tension de la chenille.

1. Débrancher le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

- Soulever l'arrière de la motoneige et l'installer sur un support mécanique à socle large pour motoneige.

**⚠ ATTENTION** Utiliser les techniques de levage appropriées, en se servant notamment de ses jambes. Ne pas tenter de soulever l'arrière du véhicule si c'est au-delà de ses capacités.

- Laisser la suspension s'étirer complètement.
- Utiliser le TENSIOMÈTRE (N/P 414 348 200).



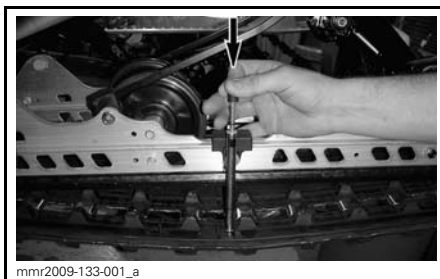
- Régler la flèche entre 40 mm à 50 mm au moyen du joint torique inférieur.



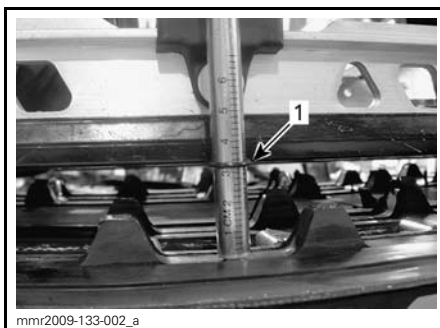
**RÉGLAGE DE LA FLÈCHE**

- Joint torique inférieur

- Placer le joint torique supérieur à 0 kgf.
- Positionner le tensiomètre sur la chenille, à mi-chemin entre les roues de support avant et arrière.
- Pousser le tensiomètre vers le bas jusqu'à ce que le joint torique inférieur (flèche réglée précédemment) soit aligné avec la partie inférieure de la glissière.



mnr2009-133-001\_a



mnr2009-133-002\_a

- Joint torique de la flèche alignée avec la glissière

- Lire la charge affichée par le joint torique supérieur sur le tensiomètre.



mnr2009-133-003\_a

**LECTURE DE LA CHARGE**

- Joint torique supérieur

- La lecture de la charge doit être conforme aux données du tableau suivant.

<b>PARAMÈTRES DE RÉGLAGE DE LA TENSION</b>	
RÉGLAGE DE LA FLÈCHE DE LA CHENILLE	40 mm à 50 mm
LECTURE DE LA CHARGE DE LA CHENILLE	7.3 kg

- Si la lecture de la charge diffère des paramètres, régler la tension de la chenille. Consulter le passage **RÉGLAGE DE LA TENSION DE LA CHENILLE**.

**AVIS** Une trop grande tension occasionnera une perte de puissance et une contrainte excessive sur les composants de la suspension.

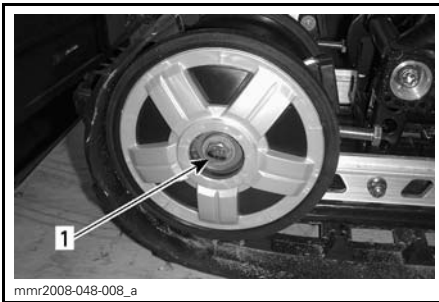
### Réglage de la tension de la chenille

1. Débrancher le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
2. Enlever les enjoliveurs de roue arrière (s'il y a lieu).



1. Enjoliveur de roue arrière droite

3. Desserrer les vis de fixation de roue de support arrière



1. Vis de fixation de roue de support arrière droite

4. Serrer ou desserrer les deux vis de réglage pour augmenter ou diminuer la tension de la chenille.



1. Vis de réglage droite

5. S'il est impossible d'obtenir la tension adéquate, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.
6. Resserrer les vis de fixation à  $48 \text{ N}\cdot\text{m} \pm 6 \text{ N}\cdot\text{m}$ .
7. Vérifier l'alignement de la chenille de la façon décrite ci-dessous.

### Alignement de la chenille

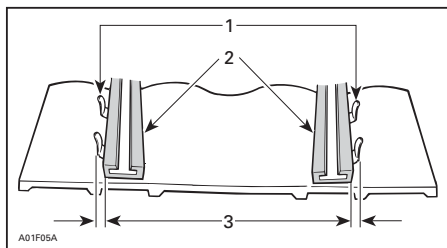
#### **⚠ AVERTISSEMENT**

Avant d'en vérifier l'alignement, s'assurer que la chenille est libre de tout élément pouvant être projeté hors de son champ de rotation. Tenir mains, pieds, outils et vêtements éloignés de la chenille. Toujours soulever la motoneige avec un support à socle large muni d'un panneau déflecteur arrière. S'assurer que personne ne se trouve à proximité de la motoneige, en particulier à l'arrière de la chenille. Ne jamais faire tourner la chenille à haute vitesse.

Sous l'effet de la force centrifuge, des débris, des crampons endommagés ou mal fixés, des morceaux de chenille ou même la chenille au complet pourraient être violemment projetés à l'arrière du tunnel.

1. Faire démarrer le moteur et faire tourner lentement la chenille. Le tout doit se faire en peu de temps (environ 15 à 20 secondes).

- Vérifier si la chenille est bien centrée (distance égale de chaque côté entre le bord des guides de chenille et les glissières).



- Guides
- Glissières
- Distance égale

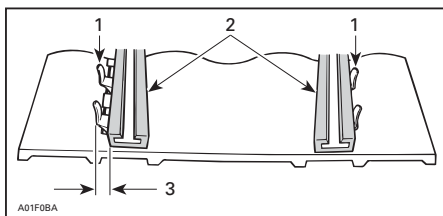
- Pour corriger l'alignement de la chenille:

- Arrêter le moteur.
- Débrancher le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
- Desserrer les vis de fixation des roues de support arrière.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Sauf indication contraire, débrancher le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur avant de faire une réparation ou un entretien. Stationner le véhicule dans un endroit sécurisé, à l'écart du sentier.

- Serrer les vis de réglage sur le côté, à l'endroit où la glissière est la plus éloignée des guides d'insertion de la chenille.

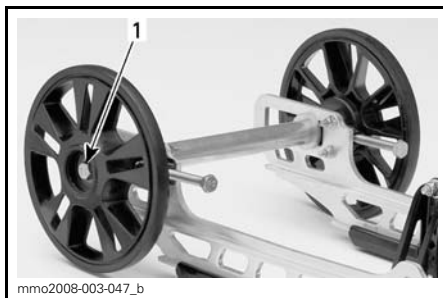


- Guides
- Glissières
- Serrer de ce côté

- Resserrer les vis de fixation.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Bien serrer les vis de fixation des roues sinon une roue pourrait tomber, ce qui ferait bloquer la chenille.



#### TYPIQUE

- Resserrer à  $48\text{ N}\cdot\text{m} \pm 6\text{ N}\cdot\text{m}$

- Faire redémarrer le moteur et faire tourner lentement la chenille afin de vérifier de nouveau l'alignement.
- Remettre le véhicule au sol.
- Remettre les enjoliveurs de roues s'il y a lieu.

## Suspension avant

### Lubrification de la suspension avant

Lubrifier au niveau des raccords de graissage au moyen de GRAISSE POUR SUSPENSION (N/P 293 550 033).

## Suspension arrière

### État de la suspension arrière

Vérifier l'état de toutes les pièces de la suspension, y compris les glissières, les ressorts, les roues, etc.

**REMARQUE:** En conduite normale, la neige lubrifie et refroidit les glissières. Si on circule de façon prolongée sur la glace ou sur de la neige parsemée de sable, les glissières chaufferont et s'useront prématurément.

### Courroie d'arrêt de la suspension

Vérifier si la courroie d'arrêt est usée ou fendillée et s'assurer que le boulon et l'écrou sont bien serrés. S'ils sont desserrés, vérifier si les trous de la courroie sont déformés; au besoin, remplacer la courroie. Serrer l'écrou à  $9\text{N}\cdot\text{m} \pm 1\text{N}\cdot\text{m}$ .

### Lubrification de la suspension arrière

Lubrifier au niveau des raccords de graissage au moyen de GRAISSE POUR SUSPENSION (N/P 293 550 033).

## Skis

### Inspection des skis

Vérifier l'état des skis, des lisses et des lisses au carbure. S'ils sont usés, communiquer avec un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Des skis et/ou des lisses trop usés nuiront grandement à la conduite de la motoneige.

## Direction

### Inspection de la direction

Vérifier visuellement si les composants de la direction sont bien serrés (bras de direction, barres d'accouple-

ment, boulons de skis, jambes de ski, etc.). Communiquer avec votre concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo, au besoin.

## Phares

### Remplacement des ampoules du phare

**AVIS** Ne jamais toucher la partie de verre d'une ampoule halogène avec les doigts; cela réduit sa durée. Si on y a touché, la nettoyer avec de l'alcool isopropylique pour enlever le film gras laissé par les doigts.

Pour remplacer l'ampoule grillée, retirer les pièces suivantes:

- Le pare-brise
- Le couvercle d'admission d'air sur le tableau de bord.



## Feu arrière

### Remplacement de l'ampoule de feu arrière

Si le feu arrière est grillé, enlever la lentille de plastique rouge pour accéder à l'ampoule. Pour enlever la lentille, dévisser les deux vis.

# SOIN DU VÉHICULE

## Entretien après utilisation

Arrêter le moteur. Soulever l'arrière de la motoneige et l'installer sur un support mécanique à socle large pour motoneige.

Retirer la neige et la glace accumulées sur la suspension arrière, la chenille, la suspension avant, le mécanisme de direction et les skis.

### AVERTISSEMENT

S'assurer que le capuchon du cordon d'attache n'est pas installé sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur avant de se tenir devant le véhicule ou de s'approcher de la chenille ou de composants de la suspension arrière.

Toujours recouvrir la motoneige lorsqu'elle est remise à l'extérieur pour la nuit ou qu'elle n'est pas utilisée pendant une longue période. Cette précaution permet de la protéger du gel et de la neige ainsi que de conserver son apparence.

## Nettoyage et protection du véhicule

Enlever la saleté et la rouille.

Pour nettoyer tout le véhicule, n'utiliser que des tissus de flanelle ou l'équivalent.

**AVIS** Utiliser des tissus de flanelle ou l'équivalent pour nettoyer le pare-brise et le capot pour éviter d'égratigner les surfaces à nettoyer.

Pour éliminer la graisse, l'huile et la saleté, utiliser le NETTOYEUR DE SERVICE INTENSE BRP (N/P 293 110 001).

**AVIS** Ne pas se servir du Nettoyeur industriel pour les autocollants et le vinyle.

Pour éliminer la saleté tenace sur les pièces en vinyle ou en plastique, utiliser le NETTOYEUR TOUT USAGE XPS (N/P 219 701 709).

Pour éliminer les égratignures sur le pare-brise ou sur le capot, utiliser l'ENS. ÉLIMINATEUR D'ÉGRATIGNURES (N/P 861 774 800).

**AVIS** Ne jamais nettoyer les pièces de plastique ou le capot avec un détergent concentré, un produit de dégraissage, un diluant à peinture, de l'acétone, un produit à base de chlore, etc.

Nettoyer les flasques des deux poulies avec le NETTOYEUR DE FLASQUE DE POULIES (N/P 413 711 809).

Examiner le capot et réparer si nécessaire.

Si la peinture d'une pièce métallique est éraflée, faire les retouches nécessaires. Vaporiser du LUBRIFIANT XPS (N/P 293 600 016) sur toutes les pièces métalliques, y compris les jambes de ski.

Cirer la partie peinte du véhicule pour obtenir une meilleure protection.

**REMARQUE:** Ne cirer que les parties lustrées. Recouvrir le véhicule d'une bâche pour la durée du remisage afin de le protéger de la poussière.



# REMISAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE

## AVERTISSEMENT

Faire inspecter les systèmes d'alimentation et de lubrification par un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo tel qu'indiqué à la section *TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE*.

## Remisage


C'est en été ou lorsque la motoneige demeure inutilisée pendant plus d'un mois qu'il est important de bien la remiser.

Pour préparer votre motoneige, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

Pour faciliter l'inspection et assurer une bonne lubrification de tous les composants, il est recommandé de nettoyer le véhicule au complet.

Une fois la procédure de remisage terminée, boucher le silencieux avec des chiffons propres.

Soulever l'arrière du véhicule avec un support mécanique à socle large pour motoneige muni d'un panneau déflecteur arrière.

 **ATTENTION** Se servir d'un outil de levage approprié ou demander de l'aide. Si on ne sert pas d'un outil de levage, utiliser des techniques de levage éprouvées; se servir de la force de ses jambes par exemple. Ne pas tenter de soulever l'avant ou l'arrière du véhicule si c'est au-delà de ses limites.

**REMARQUE:** Ne pas relâcher la tension de la chenille.

Recouvrir le véhicule d'une bâche approuvée pour le protéger de la poussière.

**AVIS** Le véhicule doit être remisé dans un endroit frais et sec et recouvert d'une bâche opaque ventilée, sinon les finis tels que le plastique et la peinture peuvent pâlir au soleil ou à cause de la saleté.

## Système de refroidissement du moteur

On doit remplacer l'antigel pour la période de remisage pour éviter que l'antigel se détériore.

Le remplacement et la vérification de l'antigel devraient être faits par un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

**AVIS** Quand on utilise un mélange inadéquat d'antigel, le mélange peut geler dans le système de refroidissement lorsque le véhicule est remisé là où le point de congélation est atteint. Le moteur pourrait alors être sérieusement endommagé. Si l'antigel n'est pas remplacé au remisage, il se dégradera et ne refroidira pas adéquatement le moteur par la suite.

**AVIS** Ne pas faire tourner le moteur pendant la période de remisage.

## Préparation pré-saisonnière

Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

**AVIS** Faire nettoyer le ou les carburateurs, si le véhicule en est muni, avant de redémarrer le moteur.

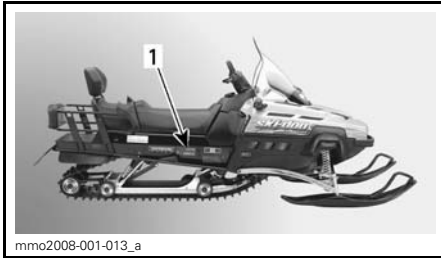
***Cette page est  
blanche intentionnellement***

# ***INFORMATION TECHNIQUE***

# IDENTIFICATION DE LA MOTONEIGE

## Autocollant de description du véhicule

L'autocollant de description du véhicule est situé du côté droit du tunnel.



### TYPIQUE

1. Autocollant de description du véhicule



### TYPIQUE — AUTOCOLLANT DE DESCRIPTION DU VÉHICULE

1. Fabricant
2. Date de fabrication
3. Numéro d'identification du Véhicule (N.I.V.)

## Numéros de série

Les principaux composants de votre motoneige (moteur et châssis) sont identifiés par des numéros d'identification. Il se peut que vous ayez à produire, en certaines occasions, ces numéros de série. C'est le cas lors d'une réclamation de garantie ou d'une perte. Le concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo a besoin de ces numéros pour bien remplir les réclamations à la garantie. BRP ne pourra accepter une réclamation de garantie si le numéro de série du moteur ou le numéro d'identification du véhicule (N.I.V.) est enlevé ou altéré de quelque façon. On recommande forte-

ment de noter les numéros de série de votre motoneige et de les transmettre à votre compagnie d'assurances.

## Numéro d'identification du véhicule (N.I.V.)

Le N.I.V. est inscrit sur l'autocollant de description du véhicule. Voir plus haut. Il est aussi estampé sur le tunnel, près de l'autocollant de description du véhicule.

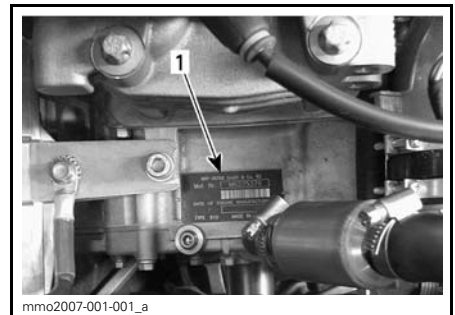
## Numéro de modèle

Le numéro de modèle fait partie du numéro d'identification du véhicule (N.I.V.).

## Description typique du N.I.V.

2BPS	LSAB	9	A	1	000001
	N° de modèle		Année modèle: A = 2010 B = 2011 C = 2012 etc.		N° de série

## Numéro d'identification du moteur



### MOTEUR V800

1. Numéro d'identification du moteur

---

# MOTEURS CERTIFIÉS PAR L'EPA

L'entretien, le remplacement et la réparation des systèmes et des dispositifs antipollution peuvent être faits par tout établissement ou technicien spécialisé en réparation de moteurs à étincelles (SI).

## Information sur les émissions d'échappement

### Responsabilité du fabricant

Les fabricants de motoneiges doivent déterminer les niveaux d'émission de chaque famille de puissance des **moteurs construits à partir de l'année modèle 2007** et les certifier auprès de la Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis d'Amérique. Au moment de la fabrication, on doit apposer sur chaque véhicule une étiquette d'information qui indique les niveaux d'émission et les caractéristiques des moteurs.

### Responsabilité du concessionnaire

Lors de l'entretien de toutes les motoneiges Ski-Doo certifiées qui portent une étiquette d'information sur les dispositifs antipollution, les réglages doivent être conformes aux caractéristiques écrites du fabricant.

Le remplacement ou la réparation de tout composant relié aux émissions doit être exécuté de manière à maintenir des niveaux d'émission conformes aux normes de certification prescrites.

Les concessionnaires ne doivent pas modifier les moteurs de façon à en changer la puissance ou à en augmenter les émissions au-delà des caractéristiques déterminées par le fabricant.

Font exception à ces mesures les changements prescrits par les fabricants, comme les réglages relatifs aux hautes altitudes.

### Responsabilité du propriétaire

Le propriétaire/conducteur doit voir à l'entretien de son moteur afin de maintenir des niveaux d'émission conformes aux normes de certification prescrites.

Le propriétaire/conducteur ne doit pas modifier le moteur de façon à en changer la puissance ou à en augmenter les émissions au-delà des caractéristiques déterminées par le fabricant.

### Réglementation de l'EPA sur les émissions

Toutes les nouvelles motoneiges Ski-Doo fabriquées par BRP à partir de l'année ont reçu la certification de l'EPA de conformité aux exigences de la réglementation pour le contrôle de la pollution de l'air par les moteurs des nouvelles motoneiges. Cette certification est conditionnelle à la conformité de certains réglages aux normes de fabrication. Pour cette raison, il faut, lors de l'entretien du produit, se conformer aux instructions du fabricant et, si possible, revenir à l'intention première de la conception.

Les responsabilités énumérées ci-dessus sont d'ordre général; il ne s'agit pas de la liste complète des lois et règlements relatifs aux exigences de l'EPA sur les émissions d'échappement des motoneiges. Pour plus de renseignements, contacter les ressources suivantes:

### PAR LA POSTE:

U.S. Environmental Protection Agency  
Office of Transportation and Air Quality  
1200 Pennsylvania Ave. NW  
Mail Code 6403J  
Washington D.C. 20460

### SITE WEB:

[www.epa.gov/otaq/](http://www.epa.gov/otaq/)

# FICHES TECHNIQUES

MODÈLE		SKANDIC SWT	
		V800	
<b>MOTEUR</b>			
Type	ROTAX <sup>MC</sup> V810		
	4-temps, simple arbre à cames en tête (SACT), refroidi par liquide		
Nombre de cylindres	2		
Nombre de soupapes	8 soupapes à réglage mécanique		
Alésage	91 mm		
Course	61.5 mm		
Cylindrée	800 cm <sup>3</sup>		
Puissance maximale	± 100 tr/mn	7250	
<b>SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT</b>			
Liquide de refroidissement	Type	Mélange éthylène glycol et eau distillée (50%/50%). Employer le liquide de refroidissement prémélangé de BRP (N/P 219 700 362) ou un liquide conçu spécialement pour les moteurs en aluminium	
	Quantité	4 L	
<b>SYSTÈME DE LUBRIFICATION</b>			
Lubrification	Type	Carter humide. Filtre à huile remplaçable	
	Filtre à huile	Filtre en papier BRP Rotax remplaçable	
	Huile à moteur	Contenance (vidange d'huile et filtre)	2.2 L
		Recommandée	HUILE SYNTHÉTIQUE XPS ( TOUS CLIMATS) (N/P 293 600 112)
<b>SYSTÈME D'ALIMENTATION</b>			
Carburant	Sans plomb		
Indice d'octane à la pompe	En Amérique du Nord ((R+M)/2)	87 ou plus	
	Ailleurs (RON)	92 ou plus	
Contenance du réservoir d'essence	41 L		

MODÈLE		SKANDIC SWT
		V800
SYSTÈME ÉLECTRIQUE		
Puissance de la magnéto		460 watts @ 6000 tr/mn
Allumage		ADC (allumage à décharge de condensateur) DENSO
Bougie	Marque et type	NGK DCPR8E
	Écartement des électrodes	0.7 mm à 0.8 mm
Batterie		12 V, 21 A•h
Phares		60/55 watts (H4)
Feu arrière et feu d'arrêt		8/27 watts
Fusibles		Voir la rubrique <i>FUSIBLES</i>
SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT		
Huile de boîte de vitesses	Type	HUILE SYNTH. DE CARTER DE CHAÎNE XPS (N/P 413 803 300)
	Quantité	500 ml
Type de poulie motrice		TRA IV
Calibrage de la poulie motrice	Régime d'embrayage	2500 ± 100 tr/mn
Type de poulie menée		NDT 6-K VSA
Courroie d'entraînement	Largeur	37.3 mm
	Limite d'usure	35.8 mm
Réglage de la courroie d'entraînement	Flèche	32 mm ± 5 mm
	Force	11.34 kgf
Chenille	Largeur	60 cm
	Longueur	396.8 cm
	Hauteur du profil	31.8 mm
Réglage de la chenille	Flèche <sup>(1)</sup>	40 mm à 50 mm
	Force <sup>(1)</sup>	7.3 kgf

MODÈLE		SKANDIC SWT
		V800
<b>SYSTÈME DE FREINAGE</b>		
Épaisseur des garnitures de frein	Limite d'usure	1 mm
Liquide de frein	Type	DOT 4
	Quantité	500 ml
<b>SUSPENSION AVANT</b>		
Type de suspension		LTS
Débattement maximal de la suspension		15 cm
Type d'amortisseur		Contrôle du déplacement
<b>SUSPENSION ARRIÈRE</b>		
Type de suspension		Easy ride XWLS
Débattement maximal de la suspension		21 cm
Type d'amortisseur arrière	Au centre	Contrôle du déplacement
	À l'arrière	HPG
<b>SYSTÈME DE DIRECTION</b>		
Type de ski		ADJ
Divergence		5 mm
Carrossage		0°
<b>POIDS ET DIMENSIONS</b>		
Poids à sec		330 kg
Longueur		306 cm
Largeur		108 cm
Hauteur		136 cm
Écartement des skis (carbure à carbure)		90 cm

(1) Mesure de la distance entre la glissière et le rebord intérieur de la chenille alors qu'on exerce une traction vers le bas sur celle-ci.

(2) Distance égale entre le rebord des guides de chenille et les glissières.

(3) La hauteur de la courroie d'entraînement doit être réglée chaque fois qu'une courroie d'entraînement neuve est installée. Confirmer le numéro de pièce de la courroie d'entraînement à utiliser auprès d'un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.



# ***DIAGNOSTIC DES PANNES***

---

# DIRECTIVES DE DIAGNOSTIC

---

## SURCHAUFFE DU MOTEUR (voyant allumé)

---

1. Il n'y a pas assez de neige ou la neige est durcie.
  - *Conduire dans de la neige folle. S'il n'y en a pas à proximité, s'arrêter, arrêter le moteur et le laisser refroidir. Une fois que le moteur aura refroidi, aller sur de la neige folle le plus tôt possible.*
2. Le niveau de liquide de refroidissement est bas.
  - *Vérifier le niveau de liquide de refroidissement, consulter les PROCÉDURES D'ENTRETIEN.*
3. Les échangeurs de chaleur sont obstrués.
  - *Nettoyer les échangeurs de chaleur.*
4. Le ventilateur du radiateur est inopérant (modèle V800).
  - *Vérifier le fusible 10.*

## MOTEUR NOYÉ D'ESSENCE

---

1. Ne jamais actionner l'accélérateur lors du démarrage, même si le moteur est noyé d'essence.
  - *Remplacer les bougies et redémarrer le moteur.*

## GLISSIÈRE DE SUSPENSION ARRIÈRE COLLÉE

---

1. Les glissières sont refroidies et lubrifiées par la neige. Quand on roule à vitesse moyenne ou élevée sur une surface peu enneigée, les glissières peuvent coller aux segments-guides de métal de la chenille.
  - *Rouler sur une surface enneigée ou très basse vitesse.*
  - *Faire inspecter les glissières par un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.*

## LE MOTEUR TOURNE, MAIS NE DÉMARRE PAS

---

1. L'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur est à la position ARRÊT.
  - *Placer l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur en position MARCHÉ (relevé).*
2. Moteur noyé (quand on enlève la bougie, elle est humide).
  - *Enlever la bougie humide et placer l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à ARRÊT et faire tourner le moteur. Installer une bougie neuve. Démarrer le moteur de la façon habituelle. Si le problème persiste, voir un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.*
3. L'essence ne parvient pas au moteur (lorsque la bougie est enlevée, elle est sèche).
  - *Vérifier le niveau du réservoir d'essence, vérifier le filtre à essence et le remplacer s'il est obstrué; vérifier la qualité de l'essence ainsi que les conduits d'impulsion et leurs raccords. Il y a eu un bris de la pompe à essence ou de l'injection d'essence électronique. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.*

**LE MOTEUR TOURNE, MAIS NE DÉMARRE PAS (suite)****4. Bougie/allumage défectueux (aucune étincelle).**

- *Enlever la ou les bougies et les rebrancher ensuite au capuchon de bougie. Vérifier si l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur est à la position MARCHE (relevé). Mettre la ou les bougies à la masse au moteur loin de l'orifice de bougie et démarrer le moteur. S'il n'y a pas d'étincelles, remplacer la bougie. Si le problème persiste, voir un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.*

**5. Compression insuffisante du moteur.**

- *Consulter votre concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.*

**LE MOTEUR MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE****1. Le D.E.S.S. ne reconnaît pas le code du cordon d'attache (clé D.E.S.S.). Le voyant du D.E.S.S. clignote chaque seconde et demie. Le régime du moteur ne peut dépasser 3000 tr/mn.**

- *Bien brancher le cordon d'attache (clé D.E.S.S.).*

**2. Le D.E.S.S. a décelé un code qui ne correspond pas à celui programmé. Le voyant du D.E.S.S. clignote rapidement (3 fois/seconde). Le régime du moteur ne peut dépasser 3000 tr/mn.**

- *Brancher un cordon d'attache dont le code a été programmé dans le MPEM de la motoneige.*

**3. Bougies encrassées ou défectueuses.**

- *Voir la cause n° 4 de la section LE MOTEUR TOURNE, MAIS NE DÉMARRE PAS.*

**4. Le moteur manque d'essence.**

- *Voir la cause n° 3 de la section LE MOTEUR TOURNE, MAIS NE DÉMARRE PAS.*

**5. Courroie d'entraînement trop usée.**

- *Si la courroie d'entraînement a perdu plus de 3 mm (1/8 po) de sa largeur originale, la motoneige offrira une moins bonne performance. Remplacer la courroie.*

**6. La poulie motrice et la poulie menée doivent être révisées.**

- *Consulter votre concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.*

**7. Le moteur surchauffe.**

- *Vérifier le niveau du liquide de refroidissement, le bouchon à pression et le thermostat. Vérifier s'il y a de l'air dans le système de refroidissement. Si la surchauffe persiste, consulter votre concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.*

**RETOURS DE FLAMME****1. Le D.E.S.S. ne reconnaît pas le code du cordon d'attache (clé D.E.S.S.). Le voyant du D.E.S.S. clignote chaque seconde et demie. Le régime du moteur ne peut dépasser 3000 tr/mn.**

- *Bien brancher le cordon d'attache (clé D.E.S.S.).*

## RETOURS DE FLAMME (suite)

---

2. Le D.E.S.S. a décelé un code qui ne correspond pas à celui programmé. Le voyant du D.E.S.S. clignote rapidement (3 fois/seconde). Le régime du moteur ne peut dépasser 3000 tr/mn.
  - Brancher un cordon d'attache (clé D.E.S.S.) dont le code a été programmé dans le MEM de la motoneige.
3. Bougies encrassées, défectueuses ou usées.
  - Voir la cause n° 4 de la section LE MOTEUR TOURNE, MAIS NE DÉMARRE PAS.
4. Le moteur surchauffe.
  - Voir la cause n° 7 de la section MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE DU MOTEUR.
5. Mauvais réglage de l'allumage ou bris du système d'allumage.
  - Consulter votre concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

## RATÉS D'ALLUMAGE

---

1. Le D.E.S.S. ne reconnaît pas le code du cordon d'attache (clé D.E.S.S.). Le voyant du D.E.S.S./RER clignote chaque seconde et demie. Le régime du moteur ne peut dépasser 3000 tr/mn.
  - Bien brancher le cordon d'attache (clé D.E.S.S.).
2. Le D.E.S.S. a décelé un code qui ne correspond pas à celui programmé. Le voyant du D.E.S.S. clignote rapidement (3 fois/seconde). Le régime du moteur ne peut dépasser 3000 tr/mn.
  - Brancher un cordon d'attache (clé D.E.S.S.) dont le code a été programmé dans le MEM de la motoneige.
3. Bougies défectueuses (accumulation de calamine).
  - Nettoyer/vérifier l'écartement et le numéro d'identification. Remplacer si nécessaire.
4. Présence d'eau dans l'essence.
  - Vider le système d'alimentation et le remplir d'essence neuve.

## LA MOTONEIGE NE PEUT ATTEINDRE SA VITESSE MAXIMUM

---

1. Le D.E.S.S. ne reconnaît pas le code du cordon d'attache (clé D.E.S.S.). Le voyant du D.E.S.S./RER clignote chaque seconde et demie. Le régime du moteur ne peut dépasser 3000 tr/mn.
  - Bien brancher le cordon d'attache (clé D.E.S.S.).
2. Le D.E.S.S. a décelé un code qui ne correspond pas à celui programmé. Le voyant du D.E.S.S. clignote rapidement (3 fois/seconde). Le régime du moteur ne peut dépasser 3000 tr/mn.
  - Brancher le cordon d'attache (clé D.E.S.S.) dont le code a été programmé dans le MEM de la motoneige.
3. Courroie d'entraînement.
  - Voir la cause n° 5 de la section MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE DU MOTEUR.

---

LA MOTONEIGE NE PEUT ATTEINDRE SA VITESSE MAXIMUM (suite)

---

4. Mauvais réglage de la chenille.

- Voir la section *ENTRETIEN* ou consulter votre concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo pour faire régler la tension et l'alignement.

5. Mauvais alignement des poulies.

- Consulter votre concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

6. Moteur.

- Voir les causes nos 1, 2, 6 et 7 de la section *MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE DU MOTEUR*.

## **Pannes du système de gestion du moteur**

---

VÉRIFIER SI LE VOYANT DU MOTEUR CLIGNOTE

---

1. Code de panne du système de gestion du moteur (EMS).

- S'adresser à un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

---

VÉRIFIER SI LE VOYANT DU MOTEUR CLIGNOTE ET SI UN BIP DE DEUX SECONDES TOUTES LES 15 MINUTES SE FAIT ENTENDRE

---

1. Tension de batterie faible ou élevée.

- Vérifier la batterie et le circuit de charge.



# ***GARANTIE***

---

# **GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA: MOTONEIGES SKI-DOO® 2012**

## **1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE**

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)\* garantit ses motoneiges Ski-Doo 2012 vendues par un concessionnaire BRP autorisé (tel que défini ci-après) aux États-Unis ou au Canada contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous. La présente garantie limitée s'annule si: (1) la motoneige a été utilisée dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification de la motoneige a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou la motoneige a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine Ski-Doo installés par un concessionnaire BRP autorisé au moment de la livraison de la motoneige Ski-Doo 2012 bénéficient de la même garantie que la motoneige.

## **2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUCI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP. BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

## **3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE**

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;



- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces et accessoires n'ayant pas été fabriqués ou approuvés par BRP et qui de sont avis raisonnable ne sont pas compatibles avec le produit ou affectent de manière irrévocable l'opération, la performance ou la durabilité du produit, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, la compétition ou l'utilisation du produit sur une surface autre que la neige, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un événement extérieur, d'un accident, d'une submersion, d'ingestion de neige ou d'eau, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la corrosion ou de l'exposition aux éléments naturels;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus; et
- Dommage résultant de crampons installés sur la chenille si l'installation ne respecte pas les instructions de BRP.

#### **4) DURÉE DE LA GARANTIE**

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour les périodes suivantes:

**DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS**, pour utilisation privée ou commerciale. Toutefois, la durée de la garantie d'une motoneige livrée entre le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> décembre de l'année en cours se terminera le 30 novembre de l'année suivante.

Pour les motoneiges Ski-Doo 2012 vendues à des résidents des États-Unis, une couverture additionnelle est offerte sur certaines composantes. voir la version anglaise de cette garantie limitée pour les détails.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

## **5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE**

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est remplie:

- La motoneige Ski-Doo 2012 doit être achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par leur premier propriétaire auprès d'un concessionnaire BRP autorisé à distribuer des produits Ski-Doo dans le pays où la vente a été conclue («le concessionnaire BRP»);
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué, documenté et signé par l'acheteur;
- La motoneige Ski-Doo doit être enregistrée en bonne et due forme par un concessionnaire BRP autorisé;
- La motoneige Ski-Doo 2012 doit être achetée dans le pays où le propriétaire réside; et
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

## **6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE**

Le consommateur doit cesser d'utiliser la motoneige dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un concessionnaire BRP dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au concessionnaire BRP une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

## **7) CE QUE BRP FERA**

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Ski-Doo neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un concessionnaire BRP et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente de la motoneige au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que la motoneige se trouve en dehors du pays où elle a été achetée, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

## **8) TRANSFERT**

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisé du transfert de propriété de la façon suivante:

1. L'ancien propriétaire communique avec BRP (au numéro de téléphone ci-après) ou avec un concessionnaire BRP autorisé pour lui donner les coordonnées du nouveau propriétaire; ou
2. BRP ou un concessionnaire BRP autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire.

## **9) SERVICE À LA CLIENTÈLE**

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.

Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte par écrit à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

### **BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.**

Groupe d'assistance à la clientèle  
75 rue J.-A. Bombardier  
Sherbrooke QC J1L 1W3  
Tél.: 819 566-3366

\* Aux États-Unis, BRP US Inc. distribue et offre les services reliés aux produits.

© 2010 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

® Marques de commerce déposée de Bombardier Produits Récréatifs inc.

---

# **GARANTIE LIMITÉE BPR INTERNATIONALE: MOTONEIGES SKI-DOO® 2012**

## **1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE**

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)\* garantit ses motoneiges Ski-Doo 2012 vendues par un distributeur/concessionnaire BRP autorisé (tel que défini ci-après) hors du Canada, des États-Unis et des pays membres de l'Espace Économique Européen (ce qui comprend les états membres de l'Union Européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein), des pays membres de la Communauté des états indépendants («CEI») (ce qui comprends la Fédération de Russie et certains pays de l'ancienne URSS), et en Turquie contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous. La présente garantie limitée s'annule si: (1) la motoneige a été utilisée dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification de la motoneige a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou la motoneige a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine Ski-Doo installés par un distributeur/concessionnaire BRP autorisé au moment de la livraison de la motoneige Ski-Doo 2012 bénéficient de la même garantie que la motoneige.

## **2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un distributeur/concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

## **3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE**

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;

- Les éléments d’entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d’œuvre);
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d’entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l’enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l’utilisation de pièces et accessoires n’ayant pas été fabriqués ou approuvés par BRP et qui de sont avis raisonnable ne sont pas compatibles avec le produit ou affectent de manière irrévocable l’opération, la performance ou la durabilité du produit, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n’étant pas un distributeur/concessionnaire BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, la compétition ou l’utilisation du produit sur une surface autre que la neige, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d’un évènement extérieur, d’un accident, d’une submersion, d’ingestion de neige ou d’eau, d’un incendie, d’un vol, d’un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L’utilisation de carburants, d’huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la corrosion ou de l’exposition aux éléments naturels;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d’assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus; et
- Dommage résultant de crampons installés sur la chenille si l’installation ne respecte pas les instructions de BRP.

#### **4) DURÉE DE LA GARANTIE**

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de:

**DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS**, pour utilisation privée ou commerciale. Toutefois, la durée de la garantie d’une motoneige livrée entre le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> décembre de l’année en cours se terminera le 30 novembre de l’année suivante.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d’échéance originale.

Veillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s’appliquent pour votre pays.

## **5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE**

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes sont remplies:

- La motoneige Ski-Doo 2012 doit être achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par leur premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire BRP autorisé à distribuer des produits Ski-Doo dans le pays où la vente a été conclue («le distributeur/concessionnaire BRP»);
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- La motoneige Ski-Doo doit être enregistrée en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire BRP autorisé;
- La motoneige Ski-Doo 2012 doit être achetée dans le pays où le propriétaire réside;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

## **6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE**

Le consommateur doit cesser d'utiliser la motoneige dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire BRP dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire BRP une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veuillez prendre note que la période pour aviser un distributeur/concessionnaire BRP est sujette aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

## **7) CE QUE BRP FERA**

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Ski-Doo neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'œuvre encouru par un distributeur/concessionnaire BRP et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente de la motoneige au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que la motoneige se trouve en dehors du pays où elle a été achetée, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

## **8) TRANSFERT**

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisée du transfert de propriété de la façon suivante:

BRP ou un distributeur/concessionnaire BRP autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire. L'information sera alors directement transmise par le distributeur à BRP.

## **9) SERVICE À LA CLIENTÈLE**

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le distributeur/concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. Si la situation persiste, veuillez communiquer avec le département de service du distributeur qui pourra vous aider à résoudre le problème. Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

**Pour l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique, CEI et la Russie veuillez communiquer avec notre bureau européen:**

**BRP EUROPE N.V.**

Groupe d'assistance à la clientèle  
Skaldenstraat 125  
9042 Gent  
Belgique  
Tél.: +32 9 218 26 00

**Pour tous les autres pays, veuillez communiquer avec votre distributeur local ou contacter notre bureau nord-américain:**

**BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.**

Groupe d'assistance à la clientèle  
Sherbrooke QC J1L 1W3  
Canada  
Tél.: +1 819 566-3366

Vous trouverez les coordonnées de votre distributeur local sur [www.brp.com](http://www.brp.com).

\* Dans certains pays, les produits sont distribués et le service est offert par des entités filiales de, ou affiliées à BRP.

© 2010 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

® Marque de commerce déposée de Bombardier Produits Récréatifs inc.

---

# **GARANTIE LIMITÉE BPR POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, POUR LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS, ET POUR LA TURQUIE: MOTONEIGES SKI-DOO® 2012**

## **1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE**

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)\* garantit ses motoneiges Ski-Doo 2012 vendues pas un distributeur/concessionnaire BRP autorisé (tel que défini ci-après) dans un des pays membres de l'Espace Économique Européen («EEE») (ce qui comprend les états membres de l'Union Européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein), dans les pays membres de la Communauté des états indépendants («CEI») (ce qui comprends la Fédération de Russie et certains pays de l'ancienne URSS), et la Turquie contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous. La présente garantie limitée s'annule si: (1) la motoneige a été utilisée dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification de la motoneige a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou la motoneige a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine Ski-Doo installés par un distributeur/concessionnaire BRP autorisé au moment de la livraison de la motoneige Ski-Doo 2012 bénéficient de la même garantie que la motoneige.

## **2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT À L'AUTRE.

Ni un distributeur, ni un distributeur/concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.



### **3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE**

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'œuvre);
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces et accessoires n'ayant pas été fabriqués ou approuvés par BRP et qui de sont avis raisonnable ne sont pas compatibles avec le produit ou affectent de manière irrévocable l'opération, la performance ou la durabilité du produit, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, la compétition ou l'utilisation du produit sur une surface autre que la neige, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un événement extérieur, d'un accident, d'une submersion, d'ingestion de neige ou d'eau, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la corrosion ou de l'exposition aux éléments naturels;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus; et
- Dommage résultant de crampons installés sur la chenille si l'installation ne respecte pas les instructions de BRP.

### **4) DURÉE DE LA GARANTIE**

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de:

VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée et DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation commerciale. Toutefois, la durée de la garantie d'une motoneige livrée entre le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> décembre de l'année en cours se terminera le 30 novembre de l'année applicable. Une motoneige est considérée comme étant utilisée commercialement lorsqu'elle est utilisée pour générer un revenu ou dans le cadre d'un emploi durant la période de garantie. Une motoneige est aussi considérée comme étant utilisée commercialement lorsqu'elle est identifiée ou immatriculée pour utilisation commerciale.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

## **5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE**

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes sont remplies:

- La motoneige Ski-Doo 2012 doit être achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par leur premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire BRP autorisé à distribuer des produits Ski-Doo dans le pays où la vente a été conclue («le distributeur/concessionnaire BRP»);
- Le processus d'inspection de pré livraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- La motoneige Ski-Doo doit être enregistrée en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire BRP autorisé;
- La motoneige Ski-Doo 2012 doit être achetée dans l'EEE par un résident de l'EEE, dans le CEI par un résident de la CEI ou en Turquie par un résident de la Turquie; et;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

## **6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE**

Le consommateur doit cesser d'utiliser la motoneige dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire BRP dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire BRP une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veillez prendre note que la période pour aviser un distributeur/concessionnaire BRP est sujette aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

## **7) CE QUE BRP FERA**

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Ski-Doo neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la

main-d'œuvre encouru par un distributeur/concessionnaire BRP et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente de la motoneige au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que la motoneige se trouve en dehors de l'EEE, CEI, ou en Turquie le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

## **8) TRANSFERT**

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisée du transfert de propriété de la façon suivante:

BRP ou un distributeur/concessionnaire BRP autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire. L'information sera alors directement transmise par le distributeur à BRP.

## **9) SERVICE À LA CLIENTÈLE**

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le distributeur/concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. Si la situation persiste, veuillez communiquer avec le département de service du distributeur qui pourra vous aider à résoudre le problème. Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

### **BRP FINLAND OY**

Service après-vente  
Isoaavantie 7  
FIN-96320 Rovaniemi  
Finlande  
Tél.: +358 163 208 111

Vous trouverez les coordonnées de votre distributeur local sur [www.brp.com](http://www.brp.com).

\* Dans les pays membres de l'EEE, BRP European Distribution S.A. et d'autres filiales de BRP distribuent et offrent les services reliés aux produits.

© 2010 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

® Marque de commerce déposée de Bombardier Produits Récréatifs inc.



# ***INFORMATION SUR LE CLIENT***

---

## RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

BRP tient à vous informer que vos coordonnées seront utilisées afin de vous communiquer de l'information reliée à la sécurité ou à la garantie de vos produits. BRP et ses sociétés affiliées pourraient utiliser les listes de clients afin de faire la distribution d'information de marketing et promotionnelle en référence à BRP et à des produits connexes.

Afin d'exercer votre droit de consultation, pour corriger votre information personnelle ou pour être retiré de la liste de diffusion de marketing direct, veuillez contacter BRP.

Par courriel: [privacyofficer@brp.com](mailto:privacyofficer@brp.com)

Par la poste: BRP  
Conseiller Juridique Principal  
726 St-Joseph  
Valcourt (Québec)  
Canada,  
J0E 2L0

---

# CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE PROPRIÉTAIRE

Si vous déménagez ou devenez le nouveau propriétaire du véhicule, veuillez aviser BRP:

- En postant l'une des cartes ci-après à l'une des adresses suivantes.
- En composant, **si vous habitez l'Amérique du Nord**, le 819 566-3366 (Canada) ou le 715 848-4957 (É.-U.).
- En prenant contact avec un concessionnaire ou distributeur SKI-DOO autorisé.

## **Au Canada**

### **BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.**

Service de la garantie  
75 rue J.-A. Bombardier  
Sherbrooke QC J1L 1W3  
Télec.: 819 566-3590

## **Aux États-Unis**

### **BRP US INC.**

Service de la garantie  
7575, Bombardier Court  
Wausau WI 54401  
Tél.: 715 848-4957

## **Pour la Russie, la CEI et le Moyen-Orient**

### **BRP EUROPE N.V.**

Service après-vente  
Chemin de Messidor 5-7  
1006 Lausanne  
Suisse  
Télec.: + 41213187801

## **Pour la Scandinavie et l'Europe**

### **BRP FINLAND OY**

Service Department  
Isoaavantie 7  
FIN-96320 Rovaniemi  
Finland  
Tel.: + 358 16 3208 111

## **Pour tous les autres pays, veuillez communiquer avec A) ou B):**

**A)** Votre distributeur régional (vous trouverez ses coordonnées sur [www.brp.com](http://www.brp.com)).

**B)** Notre bureau nord-américain:

### **BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.**

Service de la garantie  
75 rue J.-A. Bombardier  
Sherbrooke QC J1L 1W3  
Canada  
Télec.: 819 566-3590

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Il est important d'aviser BRP même après l'expiration de la garantie limitée car cela nous permet de joindre le propriétaire lorsque nécessaire, comme à l'occasion d'un rappel sécuritaire. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

**VÉHICULES VOLÉS:** Si votre véhicule est volé, vous devriez aviser BRP ou un concessionnaire/distributeur SKI-DOO autorisé. On vous demandera vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que le numéro d'identification du véhicule et la date à laquelle le véhicule a été volé.



CHANGEMENT D'ADRESSE CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE 

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Numéro de modèle

N° d'identification du véhicule (V.I.N.)

ANCIENNE ADRESSE  
OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE:

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT OU PROVINCE

CODE POSTAL

PAYS

TÉLÉPHONE

NOUVELLE ADRESSE OU  
NOUVEAU PROPRIÉTAIRE:

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT OU PROVINCE

CODE POSTAL

PAYS

TÉLÉPHONE

ADRESSE COURRIEL

IV00A2F

CHANGEMENT D'ADRESSE CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE 

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Numéro de modèle

N° d'identification du véhicule (V.I.N.)

ANCIENNE ADRESSE  
OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE:

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT OU PROVINCE

CODE POSTAL

PAYS

TÉLÉPHONE

NOUVELLE ADRESSE OU  
NOUVEAU PROPRIÉTAIRE:

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT OU PROVINCE

CODE POSTAL

PAYS

TÉLÉPHONE

ADRESSE COURRIEL

IV00A2F





619 900 215

CA

OPERATOR'S GUIDE, SKANDIC / FRENCH  
GUIDE DU CONDUCTEUR, SKANDIC / FRANÇAIS

FAIT AU / MADE IN CANADA

U/M.P.C.